



RAPPORT ANNUEL 2017

ACTIVITÉS - RÉSULTATS FINANCIERS - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Siège social : Abidjan Treichville



SOMMAIRE

Message du Président _____	P.6
Organisation de la Compagnie _____	P.7

ACTIVITES 2017

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire _____	P.10
Faits marquants de l'année 2017 _____	P.11
Chiffres clés au 31 décembre 2017 _____	P.13
Environnement économique _____	P.20
Bilan des activités 2017 _____	P.21

RESULTATS FINANCIERS 2017

Résultats Financiers 2017 _____	P.27
Rapport Général des Commissaires aux Comptes _____	P.34
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur Les Conventions Règlementées _____	P.44
Projet de Résolutions – Assemblée Générale Ordinaire _____	P.55
Composition du Capital et Filiales _____	P.56
Etats Financiers _____	P.57
Règles et Méthodes Comptables _____	P.64

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

Sommaire _____	P.2
Edito _____	P.4
Déclaration RSE du Comité de Direction Générale _____	P.5
La CIE : Une entreprise de référence dans la gestion du service public Africain _____	P.6
Chaîne de valeurs des métiers de la CIE et développement durable _____	P.8
Construire notre engagement sur une gouvernance forte _____	P.10
A/ Décider avec des organes de gouvernance forts _____	P.12
B/ Pérenniser une gouvernance responsable _____	P.13
C/ Placer l'éthique au centre de la décision _____	P.16
D/ Evaluer et certifier nos systèmes de management _____	P.19
Politique et stratégie 2015 - 2020 de la CIE & objectifs de développement durable de l'ONU _____	P.26

Rendre accessibles les services essentiels de la vie _____ **P.28**

A/ Améliorer les performances des installations et des opérations _____ P.30

B/ Etendre l'accès aux plus démunis _____ P.32

C/ Développer les services innovants _____ P.34

Préserver l'environnement et intégrer le changement climatique _____ **P.40**

A/ Rationaliser les consommations de matières premières _____ P.42

B/ Inciter les clients à une consommation durable _____ P.44

C/ Maîtriser nos rejets _____ P.46

D/ Lutter contre les changements climatiques _____ P.47

Developper le capital Humain _____ **P.50**

A/ Encourager des emplois justes et durables _____ P.52

B/ Assurer une protection financière à nos collaborateurs _____ P.58

C/ Garantir la santé & la sécurité au travail _____ P.61

D/ Investir dans la formation _____ P.65

Contribuer au developpement local _____ **P.66**

A/ Developper des partenariats publics-privés _____ P.68

B/ Nourrir les liens de proximité _____ P.69

C/ Actions de sponsoring et mécénat _____ P.72

Annexes _____ **P.74**

Tableau de concordance - Matrice de recensement des critères de reporting GRI V4 _____ P.75

Tableau de concordance ODD _____ P.79

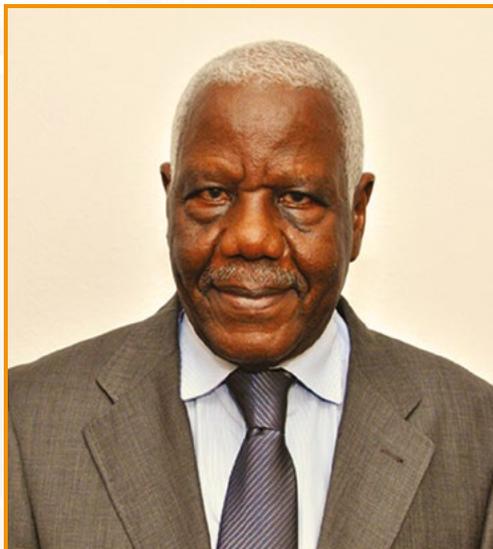


■ Centrale Thermique Vridi 1



■ Poste de transformation

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ousmane DIARRA
PCA CIE

Mesdames et Messieurs,

Chers actionnaires,

Bénéficiant d'un climat social apaisé, l'activité économique de la Côte d'Ivoire reste toujours caractérisée par le maintien de la dynamique de croissance forte, soutenue par une amélioration continue du climat des affaires, malgré un début d'année difficile avec les mutineries, les grèves et la baisse du prix du cacao.

L'année 2017 a été pour notre compagnie, une année particulière. Nos principaux indicateurs opérationnels (le temps moyen de coupure et le rendement de distribution) n'ont pas enregistré les niveaux escomptés. Et nos résultats financiers s'en ressentent.

Les membres de nos équipes, femmes et hommes prêts et déterminés, au-delà des conditions d'exploitation bien souvent ardues, savent se montrer dignes du respect et de la confiance des populations et portent, avec engagement et dévouement, toujours plus haut et plus loin l'étendard de notre compagnie.

Je voudrais, avec vous, les féliciter pour les résultats obtenus, les encourager pour le chemin à parcourir et leur traduire toute mon admiration et ma fierté.

Assurée de votre appui permanent, notre compagnie sait relever tous les défis qui se présentent à elle et travaille avec dévouement pour faire réussir chaque jour davantage le partenariat qui nous lie à l'Autorité Concédante.

Je vous remercie.

ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

ADMINISTRATEURS

DIARRA Ousmane		Président
ALBEROLA Marc		Administrateur
AXA REIM SGP	représenté par GAILLETON Julien	Administrateur
ETAT de Côte d'Ivoire	représenté par TRAORE Amidou	Administrateur
ECP FII FINAGESTION	représenté par LE GUENNOU Vincent	Administrateur
FRANCONY Michel		Administrateur
KAKOU DOMINIQUE		Administrateur
LODUGNON Brice		Administrateur
PETERSCHMITT Louis		Administrateur
TAUZIAC Eric		Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

KAKOU Dominique	Directeur Général
KACZMAREK André Marie	Directeur Général Délégué
KOUADIO Emmanuel	Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général
KOUASSI Mathias	Directeur Général Adjoint chargé du pôle Distribution
SIKA Bakayoko	Directeur Général Adjoint chargé du pôle PTME
DAURIAC Stéphan	Directeur Général Adjoint chargé du pôle GFL
COULIBALY Lenzéni	Directeur Général Adjoint chargé du pôle DPSC

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ERNST & YOUNG	Commissaire aux Comptes titulaire
MAZARS COTE D'IVOIRE	Commissaire aux Comptes titulaire
UNICONSEIL	Commissaire aux Comptes suppléant
M. ROSSE André	Commissaire aux Comptes suppléant



■ Barrage de Soubré



■ Barrage de Buyo



[ACTIVITÉS 2017]

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Mesdames et Messieurs,
Chers actionnaires,**

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts, afin de vous faire entendre la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration, ainsi que des Rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les opérations intervenues au cours de cette période.

Nous vous demanderons, après avoir entendu ces rapports, de statuer sur les comptes et de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises.

Nous rappelons que tous les actionnaires ont eu la faculté de consulter, au siège de la société, les comptes présentés sur les imprimés conformes au plan comptable et qui sont adressés à la Direction Générale des Impôts (Direction des Grandes Entreprises) selon la législation en vigueur.

Votre Conseil d'Administration se tient également à votre disposition pour vous fournir, en séance, tous les éclaircissements que vous pourriez souhaiter.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

L'année 2017 s'est achevée dans un climat social apaisé. L'activité économique de la Côte d'Ivoire reste toujours caractérisée par le maintien de la dynamique de croissance forte, soutenue par une amélioration continue du climat des affaires, malgré un début d'année difficile avec les mutineries, les grèves et la baisse du prix du cacao. La Côte d'Ivoire continue de bénéficier de la confiance des investisseurs et des partenaires économiques et d'une appréciation positive des Agences de notation.

Sur le plan politique et social

Le Gouvernement a procédé au blocage des prix et des marges de certains produits alimentaires de première nécessité sur une période de six mois. Il a également identifié 5000 ménages indigents qui bénéficieront d'une allocation mensuelle forfaitaire. La Côte d'Ivoire consolide son repositionnement sur l'échiquier international grâce au renforcement de la démocratie et à la préservation de la cohésion sociale. En effet, elle a abrité, avec succès, plusieurs événements majeurs tels que les 8^{ième} jeux de la Francophonie et le 5^{ième} Sommet Union Africaine-Union Européenne. C'est donc dans un environnement socio-politique incitatif au bon déroulement de l'activité économique que la CIE a travaillé.

Au plan sectoriel

L'exploitation du réseau électrique en 2017 a été essentiellement marquée par :

- la mise en service de la centrale hydroélectrique de SOUBRE (275 MW) dont l'inauguration a eu lieu le 02/11/2017;
- les essais de fonctionnement synchrone des réseaux électriques ivoirien et malien (zone A et B de l'EEEOA) du 21 au 23/02/2017;
- la réalisation des travaux DLN de la TAG 9 de CIPREL (du 24/02/2017 au 31/03/2017) pour restreindre le fonctionnement au combustible liquide au DDO ;
- l'arrêt des exportations vers VRA et CEB de juillet à décembre à leur demande;
- le déclenchement général du 03/11/2017 ;
- une pointe de consommation de 1342 MW atteinte le mercredi 10 mai 2017 à 22h45.

Au niveau de la qualité de service

Plusieurs actions ont été entreprises pour l'amélioration de la qualité de service et la satisfaction de la clientèle notamment :

- la poursuite du déploiement des compteurs électroniques qui permettent d'accroître les performances techniques en utilisant moins de ressources.
- L'extension de l'opération de normalisation avec pose de compteur électronique pour accélérer les résultats ;
- le développement du programme électricité pour tous (PEPT) notamment dans les quartiers péri-urbains pour non seulement faciliter l'accès à l'électricité des populations à faible revenu mais aussi et surtout pour lutter efficacement contre la fraude massive et éradiquer le phénomène des revendeurs qui sont à l'origine du trafic d'électricité.

Un accent particulier est mis sur l'optimisation et l'amélioration du système électrique. L'essentiel des actions majeures mises en œuvre concernent:

- La sécurisation des tableaux de comptage (BT, HTA, HTB) ;
- La modernisation des moyens d'exploitation (mécanisation de l'élagage, géo référencement des lignes, utilisation de drones...) ;
- L'intensification de la sensibilisation et de la répression des délits (application diligente du Code de l'électricité, plan de surveillance et d'alerte) ;
- La promotion de l'efficacité énergétique

Au titre des relations avec les partenaires extérieurs

Le Centre des Métiers de l'Electricité (CME), outil de formation de la CIE dont le renforcement des capacités pédagogiques se poursuit, est devenu le premier centre d'excellence francophone d'Afrique subsaharienne du Réseau Africain des Centres d'Excellence en Electricité (RACEE).

A l'occasion de la 10^{ème} édition des Trophées C&B, organisée à Paris le mardi 05 décembre 2017 à l'initiative

du Club ORAS (Observatoire Rémunérations et Avantages Sociaux) en partenariat avec DELOITTE et MCR CONSULTANTS, le trophée C&B « Coup de cœur du Jury » a été décerné à la CIE pour la mise en place de l'Assurance Maladie des Retraités (ASMAR), outil social innovant et unique en son genre dans l'environnement des entreprises privées ivoiriennes.

Au titre des ressources humaines

La Direction Générale a poursuivi la titularisation des collaborateurs chargés du PEPT et de l'opération de normalisation avec les compteurs électroniques.

La Démarche Compétence est étendue à l'ensemble des métiers techniques et commerciaux de la CIE.

Les négociations avec les organisations syndicales ont abouti à la signature d'accords d'établissement portant sur les heures supplémentaires, la révision du délai de prise en charge de la Lunetterie par le régime maladie ainsi que sur les conditions et modalités de l'avancement au mérite et le reclassement de certains collaborateurs Agents de Maîtrise et Employés-Ouvriers.



■ Travaux sous tension

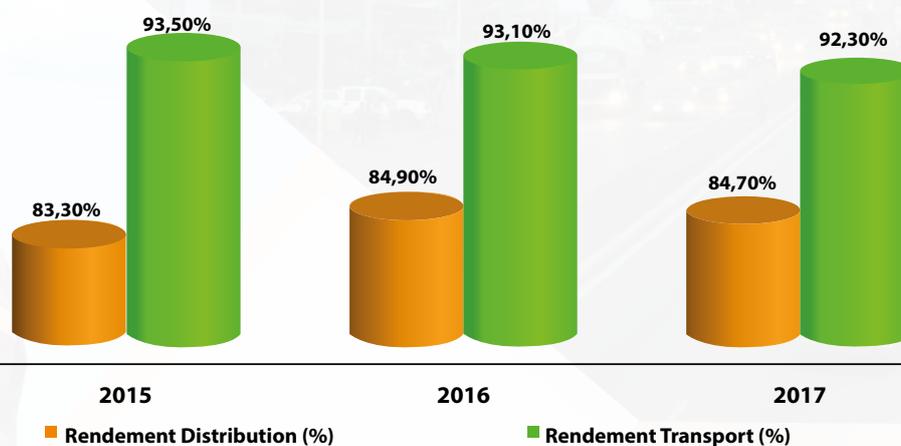
■ CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

A – DONNÉES TECHNIQUES ET D'EXPLOITATION

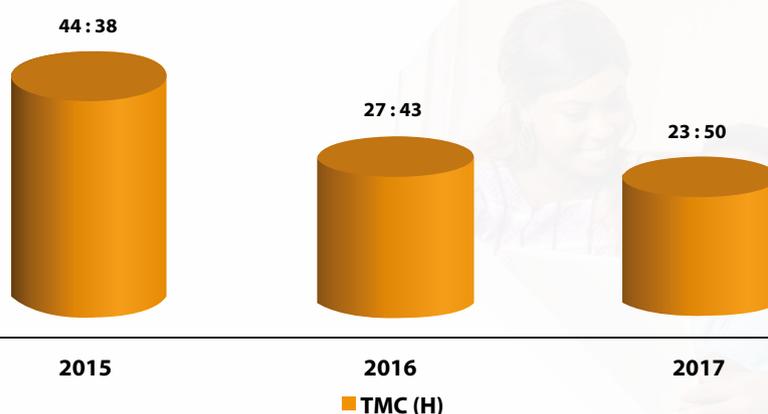
1. Rendements et TMC

Libellés	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016
Rendement Distribution (%)	83,3%	84,9%	84,7%	- 0,2 point
Rendement Transport (%)	93,5%	93,1%	92,3%	- 0,8 point
TMC (H)	44:38:00	27:43:00	23:50:00	- 3:53:00

Evolution des rendements distribution et transport



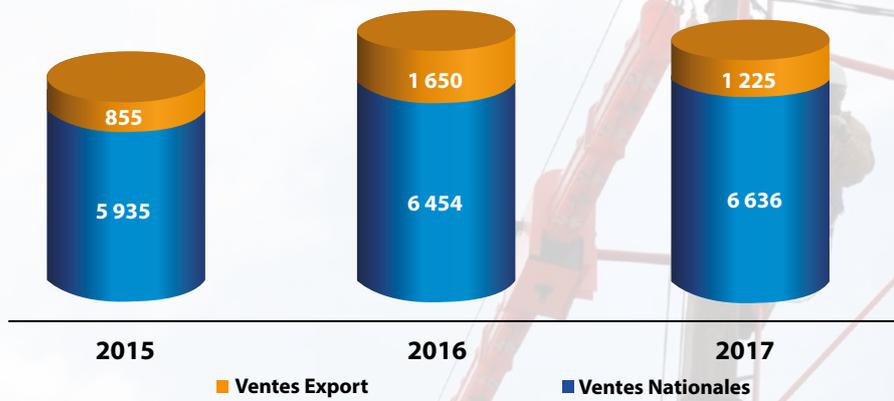
Evolution du TMC en heures



2. Evolution des ventes en volume

En GWh	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
Ventes Nationales	5 935	6 454	6 636	+3%	+182
Ventes Export	855	1 650	1 225	-26%	-425
Ventes totales	6 790	8 104	7 861	-3%	-243

Evolution du volume des ventes d'énergie (GWh)



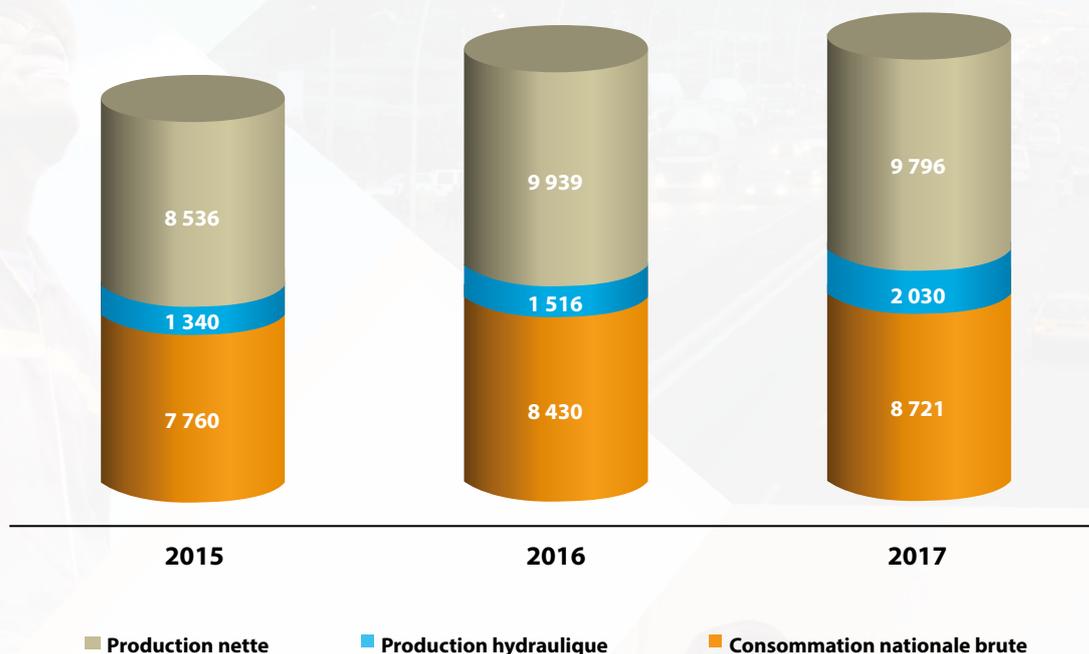
■ Travaux HTA



3. Evolution de la production

En % et GWh	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
Consommation nationale brute	7 760	8 430	8 721	+3%	+291
Production hydraulique	1 340	1 516	2 030	+34%	+514
Production nette	8 536	9 939	9 796	-1%	-143

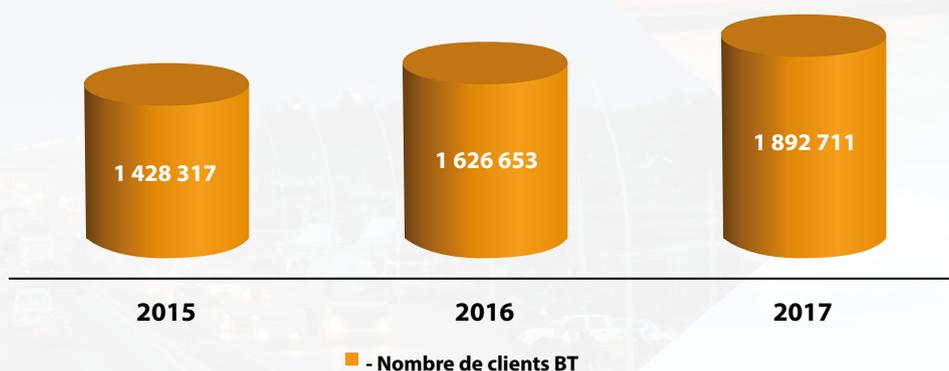
Evolution de la Production et de la Consommation en GWh



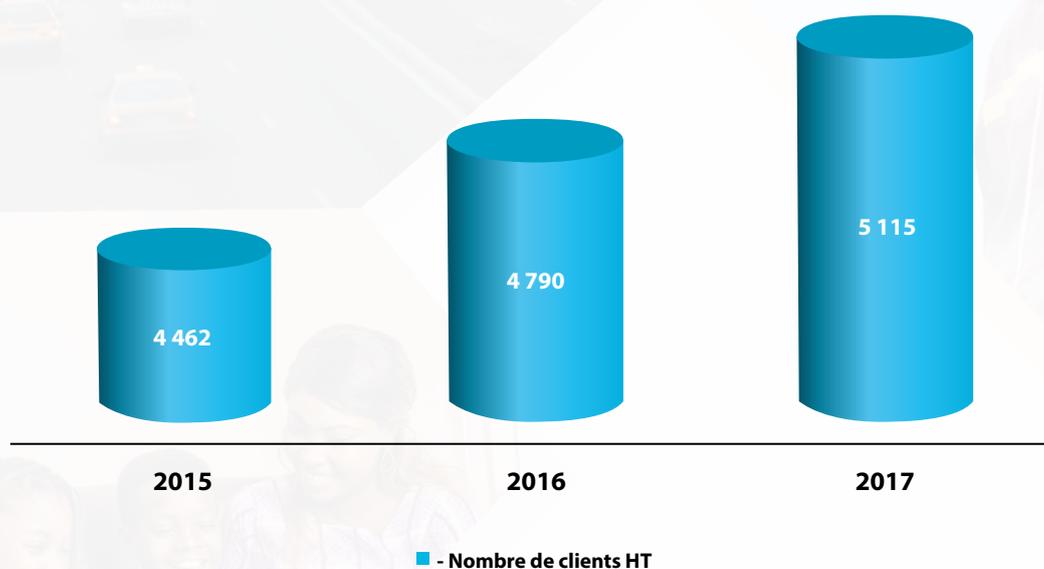
4. Evolution du nombre de clients et branchements

Libellés	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
- Nombre de clients BT	1 428 317	1 626 653	1 892 711	16%	266 058
- Nombre de clients HT	4 462	4 790	5 115	7%	325
Nombre de clients	1 432 779	1 631 443	1 897 826	16%	266 383
Branchements et raccordements	106 896	220 803	268 162	21%	47 359
- Branchements BT	106 531	220 553	267 837	21%	47 284
* Branchements ordinaires (dont BM/UE)	72 099	79 168	86 651	9%	7 483
* Branchements PEPT	34 432	141 385	181 186	28%	39 801
- Raccordements HT	365	250	325	30%	75

Evolution du nombre de clients BT



Evolution du nombre de clients HT

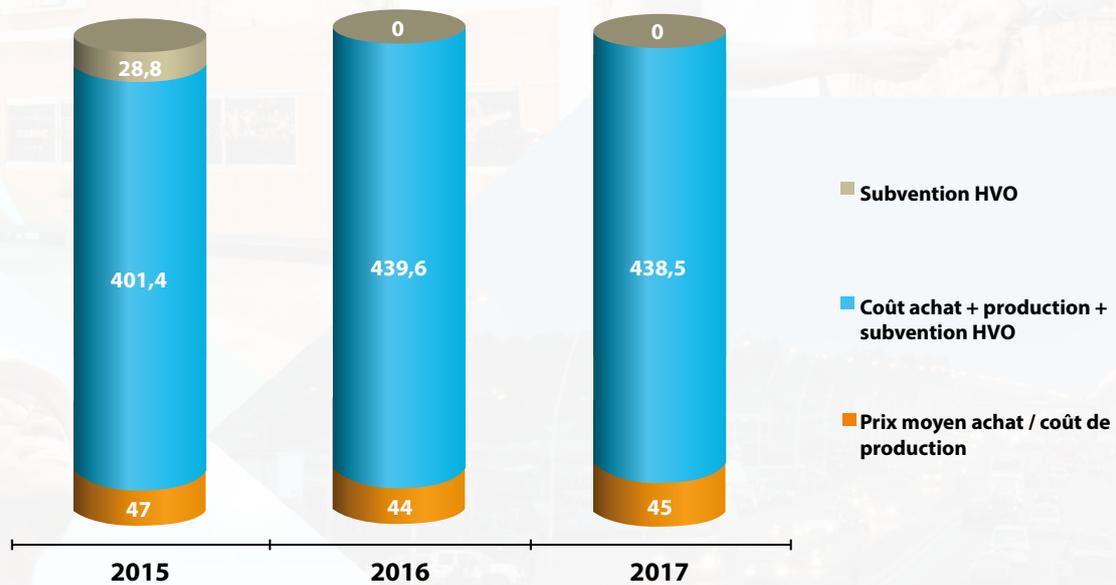


B – DONNÉES FINANCIÈRES

1. Evolution des coûts d'achats et de production

En milliards de FCFA/kWh	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
Prix moyen achat / coût de production	47	44	45	2,3%	1
Coût achat + production	-430,2	-439,6	-438,5	-0,3%	-1,1
Subvention HVO	28,8	0	0	0%	0
Coût achat + production+ subvention HVO	-401,4	-439,6	-438,5	-0,3%	-1,1

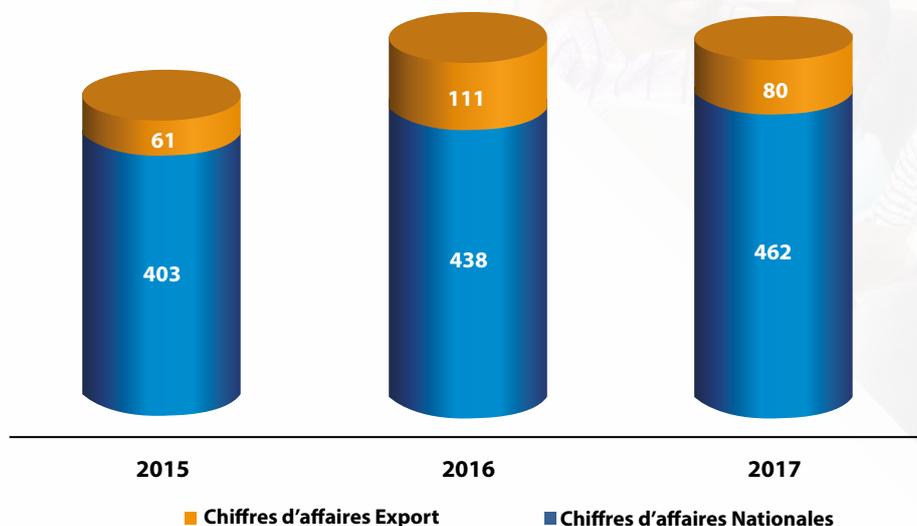
Evolution du prix moyen et du coût de production



2. Evolution des ventes en valeur

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
Chiffre d'affaires National	403	438	462	+5%	+24
Chiffre d'affaires Export	61	111	80	-27%	-31
Chiffre d'affaires énergie	464	549	542	-1%	-7

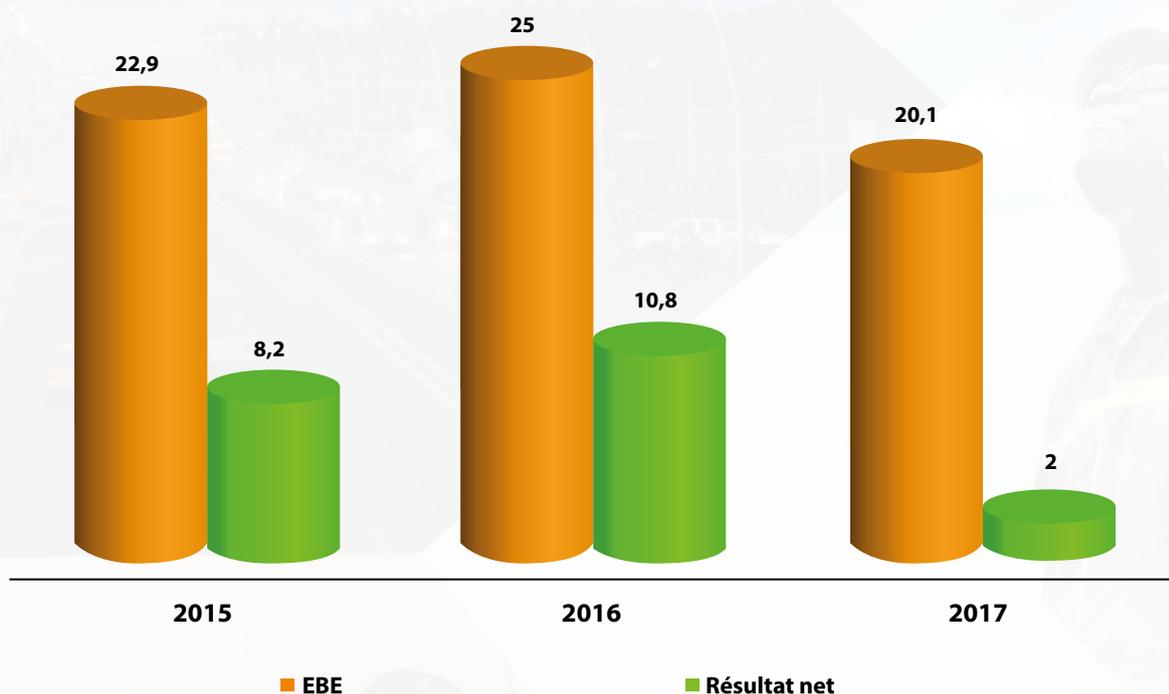
Evolution des ventes en Mds de FCFA



3. Evolution du résultat net

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
EBE	22,9	25,0	20,1	-20%	-4,9
Résultat net	8,2	10,8	2,0	-82%	-8,8
Redevance	-59,2	-13,8	-21,3	+54%	-7,5

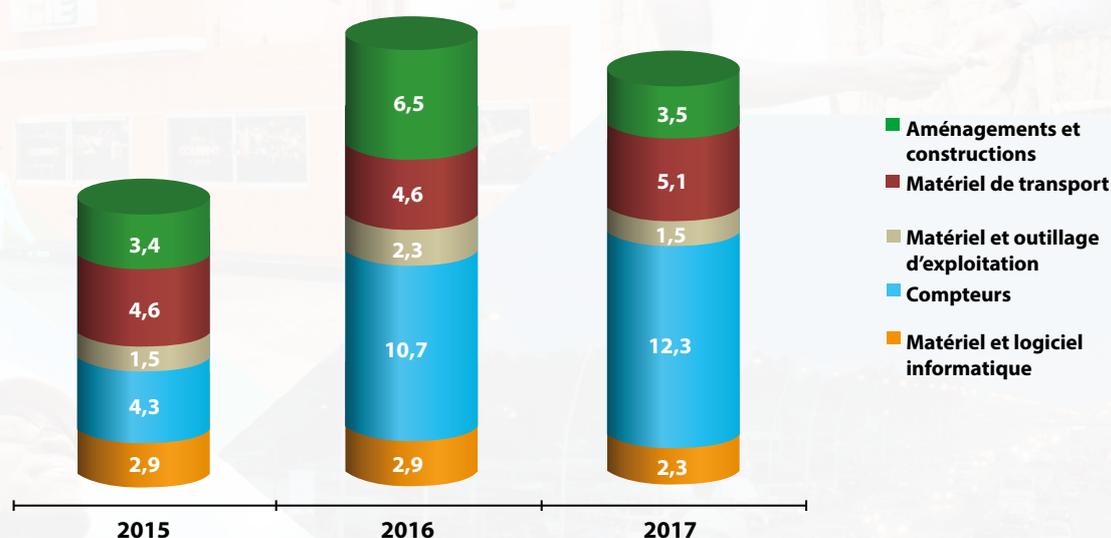
Graphique d'évolution du résultat net en Mds de FCFA



4. Evolution des investissements

En milliards de FCFA	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
Compteurs	4,3	10,7	12,3	+15%	+1,6
Matériel et logiciels informatiques	2,9	2,9	2,3	-23%	-0,7
Matériel et outillage d'exploitation	1,5	2,3	1,5	-37%	-0,9
Matériel de transport	4,6	4,6	5,1	+11%	+0,5
Aménagements et constructions	3,4	6,5	3,5	-46%	-3,0
Total	16,7	27,1	24,7	-9%	-2,4

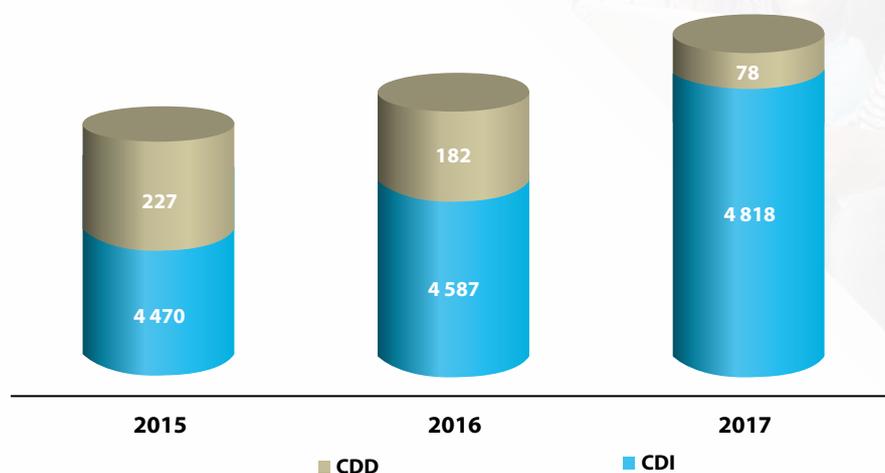
Evolution des investissements



5. Evolution des effectifs

Effectifs	2015	2016	2017	Δ % 2017-2016	Δ 2017-2016
CDI	4 470	4 587	4 818	5%	231
Employés/Ouvriers	1 585	1 653	1 683	2%	30
Maitrise	2 407	2 455	2 635	7%	180
Cadres	478	479	500	4%	21
CDD	227	182	78	-57%	-104
Employés/Ouvriers	190	131	35	-73%	-96
Maitrise	36	48	29	-40%	-19
Cadres	1	3	14	367%	11
TOTAL	4 697	4 769	4 896	3%	127

Evolution des effectifs (CDI et CDD)



■ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire devrait continuer de jouer son rôle de locomotive au sein de l'UEMOA avec un taux de croissance projeté à +8,1% en 2017.

Le cours moyen du dollar USD/FCFA a observé une tendance à la baisse au cours de l'année 2017. Il a varié d'une amplitude de 67 FCFA/USD entre un minimum de 550 FCFA/USD observé en septembre 2017 et un maximum de 617 FCFA/USD en janvier 2017. En moyenne, le cours s'est déprécié de 1,8% par rapport à 2016, passant de 593 en 2016 à 583 en 2017.

Après avoir connu une tendance baissière sur le premier semestre de l'année 2017, le cours moyen du baril de pétrole WTI a amorcé une reprise sur le second semestre de l'année 2017 pour atteindre son niveau le plus élevé en décembre 2017 (58,3 USD/bbl). En moyenne, le cours du WTI s'est apprécié de 17,2% par rapport à 2016.



■ Eclairage Public

■ BILAN DES ACTIVITÉS 2017

Satisfaction de la clientèle

Evolution du nombre et du délai de traitement des demandes

A fin décembre 2017, le nombre de branchement-abonnements évolue de 6% par rapport au réalisé à fin décembre 2016. La hausse observée est liée principalement au changement progressif du comportement du client qui de plus en plus s'oriente quasi systématiquement vers nos agences pour son besoin en électricité.

Les délais moyens, sur la zone d'Abidjan, restent à 9 jours pour les demandes de branchement-abonnement et s'établissent à 7 jours pour les demandes d'abonnement-réabonnement. Sur l'intérieur du pays, on note une dégradation de 2 et 3 jours respectivement pour les demandes de branchements-abonnements et d'abonnement-réabonnement. La dégradation des délais par rapport à fin décembre 2016 est principalement imputable à une rupture de stock sur la période de janvier à fin avril 2017. Le réapprovisionnement en compteurs à partir du mois de mai couplé à la mise en place d'une équipe de branchement (Branchements Express) a permis d'en atténuer l'impact.

Le Centre de Relation Client

Le Centre de Relation Client a capté, à fin 2017, **692 002** appels et en a traité **561 089** soit un taux d'efficacité de **81,08%**. Le nombre moyen d'appels reçus par jour est passé de 1 891 en 2016 à 1 895 en 2017 avec un pic de **8 816** appels le 3 novembre.

Le délai moyen de dépannage (DMD) a été de 4h43mn à fin décembre 2017 contre 2h29mn à fin décembre 2016. Toutefois, il convient de noter un accroissement du nombre de bons de dépannage qui enregistre un taux de progression de 35,06% par rapport à 2016.

Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF)

Le taux d'utilisation des NMPF par la clientèle connaît une bonne évolution et atteint, en Décembre 2017, **66%** contre 54% enregistré pour les dates limites de décembre 2016. Cette forte adhésion de

la clientèle a un impact sur l'affluence aux caisses en période de pointe.

Programme Electricité Pour Tous

Le programme électricité pour tous est une solution à la lutte contre la fraude dans les quartiers péri-urbains d'Abidjan. En même temps qu'il permet de traiter les problèmes d'accès, il permet également l'amélioration de la qualité de service, de l'image de marque de CIE, de la qualité de la tension distribuée et du ratio de facturation. Le PEPT suscite un engouement réel auprès de la population. En effet, 181 186 branchements ont été réalisés en 2017.

Ventes d'énergie

Ventes nationales

Les ventes nationales à fin décembre 2017 s'établissent à 6 636 GWh, en progression de 2,8% par rapport à 2016.

Cette hausse résulte de l'augmentation de la consommation nationale du fait de la croissance économique toujours aussi vigoureuse mais atténuée par des températures en baisse qui ont impacté la consommation des ménages et les consommations du secteur tertiaire.

Ventes HTA

A fin décembre 2017, les ventes globales HTA se situent à 3 059 GWh, soit une progression de 4,9% par rapport à 2016. La totalité des secteurs d'activités affichent des évolutions favorables.

Aussi, les avancées notables des réformes relatives à la transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation se font ressentir sur les ventes d'électricité avec une forte contribution à la croissance des ventes HT du secteur secondaire (2,8 points, soit 57,9% de la croissance globale).

Le nombre de clients HTA a franchi la barre symbolique de 5 000 clients pour s'établir à 5 115 à fin décembre 2017 contre 4 790 en 2016, soit 325 nouveaux clients.

Ventes BTA

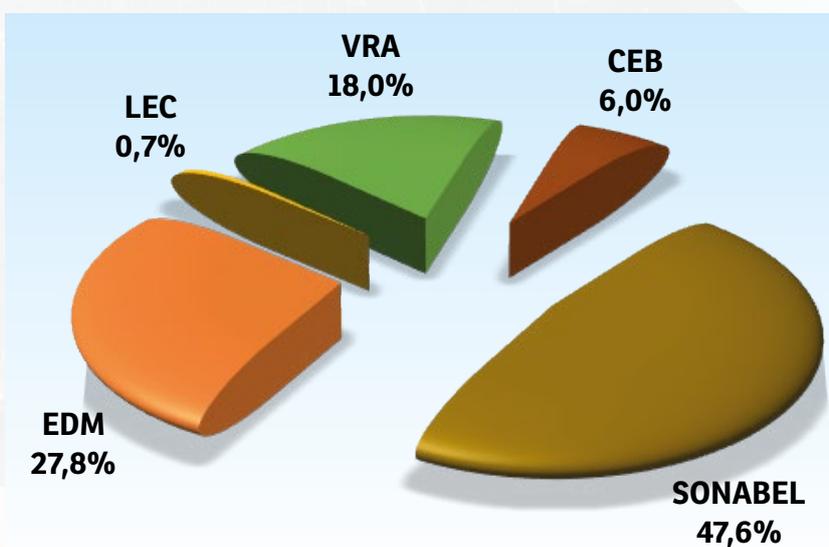
Les ventes BTA à fin décembre 2017 se situent à 3 576 GWh, en hausse de 1,1% par rapport à 2016. Cette croissance des ventes BTA, qui a été impactée

favorablement par les actions de lutte contre la fraude et la forte croissance des branchements de nouveaux clients, reste cependant faible.

Le nombre de clients BTA enregistre une amélioration de 16,4% par rapport à l'année 2016 et s'établit à 1 892 711 clients au 31 décembre 2017.

Ventes à l'exportation

Les ventes d'énergie à l'exportation de 2017 sont de 1 225 GWh en baisse de 26% par rapport aux ventes à l'exportation de 2016 (1 650 GWh). La baisse des exportations est due, d'une part, à la suspension des importations du Ghana, Togo et Bénin à leur demande depuis le mois de juillet 2017 et, d'autre part, à des limitations de transit vers le Burkina et le Mali pour des contraintes de tension au poste de Ferké.



Gestion technique

Le TMC global du réseau électrique de 2017 s'établit à **23h50'** contre 27h43' en 2016. Il est en amélioration de 3h53' par rapport à 2016.

La disponibilité globale des ouvrages de transport d'énergie est de **98,41%** à fin décembre 2017 contre 98,78% en 2016, soit une baisse de 0,37 point.

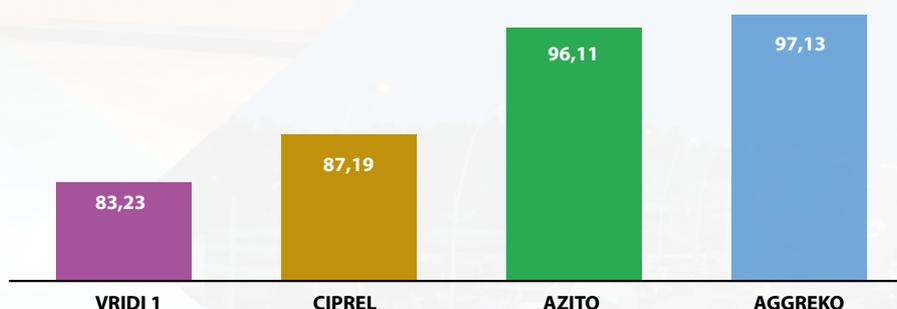
Disponibilité des groupes

La disponibilité globale des groupes de production en 2017 est de **87,21%** contre 87,13% en 2016.

La disponibilité des lignes de transport d'énergie passe de 98,94% en 2016 à **98,60%** en 2017, soit une baisse de 0,34 point.

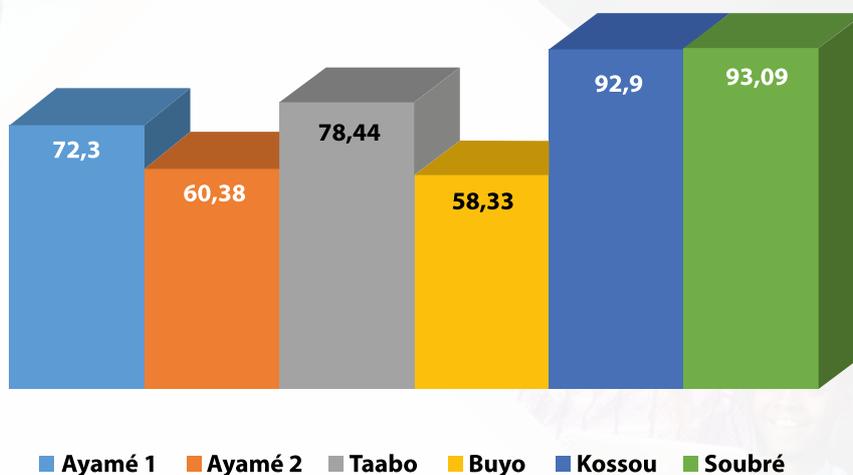
La disponibilité globale des groupes thermiques passe de 89,91% à **91,47%**, soit une hausse de 1,56 point due à la remise en service de la TAG 4 de VRIDI après travaux.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES THERMIQUES %



La disponibilité globale des groupes hydrauliques (y compris SOUBRE) est de **81,00%** en 2017 contre 81,26% en 2016, soit une baisse de 0,26 point.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES USINES HYDRAULIQUES %



Le taux de disponibilité des transformateurs passe de 98,46% à fin décembre 2016 à **98,31%** à fin décembre 2017, soit une baisse de 0,15 point.

Equilibre production - consommation

Production nette

La production nette du système électrique interconnecté est passée de 9 931 GWh en 2016 à **9 796 GWh** en 2017, soit une baisse de **1%**.

Consommation du gaz

La consommation annuelle de gaz naturel enregistrée en 2017 est de **68 335 Mpc** en baisse de **7,1%** par rapport à 2016 (73 566 Mpc).

Apports hydrauliques

Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2017 est inférieur à celui de 2016 sur l'ensemble des lacs.

Les apports hydrauliques nets de l'année 2017 sont évalués à **1 639 GWh** avec un indice global d'hydraulicité pour les 4 lacs de **0,89** inférieur à celui de 2016 (1,13). Ces apports nets enregistrent une baisse de **442 GWh (-21%)** par rapport à 2016 (2 081 GWh).

L'hydraulicité sur le lac de Kossou s'est établie en dessous de la normale, passant de 1,24 en 2016 à 0,88 en 2017. Le stock d'énergie à Kossou passe de 575 GWh en 2016 à **527 GWh** à fin 2017, soit une baisse de 8%.

Le stock hydraulique de l'ensemble des lacs enregistré à fin décembre 2017 est de **988 GWh** sans SOUBRE. Le stock hydraulique y compris SOUBRE est de **1 507 GWh** en hausse de **38%** par rapport à 2016 (1 096 GWh).

Equilibre offre - demande

L'exploitation du réseau électrique en 2017 a été essentiellement marquée par :

- la mise en service de la centrale hydroélectrique de SOUBRE (275 MW) dont l'inauguration a eu lieu le 02/11/2017;
- les essais de fonctionnement synchrone des réseaux électriques ivoirien et malien (zone A et B de l'EEEOA) du 21 au 23/02/2017;
- la réalisation des travaux DLN de la TAG 9 de CIPREL (du 24/02/2017 au 31/03/2017) pour restreindre le fonctionnement au combustible liquide au DDO ;
- l'arrêt des exportations vers VRA et CEB de juillet à décembre à leur demande;
- le déclenchement général du 03/11/2017 ;
- une pointe de consommation de 1342 MW atteinte le mercredi 10 mai 2017 à 22h45.

Avec l'augmentation de la charge globale du réseau et particulièrement celle du minier Tongon (qui est passé de 25 MW à 30 MW), la situation d'exploitation du réseau électrique à l'intérieur du pays continue d'être caractérisée par les problèmes de surcharge des ouvrages existants. Ces contraintes

de transit sont particulièrement importantes sur les liaisons 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké et sur les liaisons 90 kV Laboa-Odienné-Boundiali-Ferké. Cette situation engendre de fortes chutes de tension sur le réseau Nord.

Pour améliorer le plan de tension sur le réseau Nord et accroître ainsi les exportations vers le Mali et le Burkina, des bancs de condensateurs ont été installés à Bouaké2 (7,2 MVar), Boundiali (7,2 MVar) en décembre 2017 et à Ferké (14,4 MVar) en février 2018 en attendant la mise en service en 2018 de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké et le SVC +/-50 MVar / 225 kV de Ferké. Les essais effectués ont permis d'enregistrer un gain minimum sur l'export de 30 MW en hors pointe et 20 MW à la pointe.

Rendement du réseau

Le rendement global du système électrique ivoirien s'élève à 78,95% en 2017 contre 80,3% en 2016 soit une perte de 1,35 point.

Le rendement de distribution sur le territoire national s'établit à 84,7% en 2017 contre 84,9% en 2016. Cette régression est le résultat du rejet des factures d'anomalies de l'Administration par le LBTP suite aux nouvelles méthodes de calcul des points de consommation sans compteur (branchement direct notamment) définies en fin novembre 2017 qui vient ainsi absorber les retombées positives :

- du déploiement du programme électricité pour tous dans les quartiers précaires d'Abidjan ;
- du déploiement des compteurs électroniques sur les secteurs de Djiby, Cocody et de Marcory ;
- des actions contre les réseaux de revendeurs.

Le rendement d'Abidjan a enregistré une baisse de 0,5 point à 80,3%.

La zone Intérieur, connaît une baisse de -0,1 point par rapport à un rendement à 91,9% en 2016.

Le Rendement de Transport s'affiche à 92,3%, en baisse de 0,8 point par rapport à 2016 (93,1%). Le développement des exportations vers le Mali et le Burkina ainsi que la croissance de la consommation dans le nord du pays pèsent fortement sur la baisse du rendement de transport observée ces dernières années.

Pour rappel, une étude sur les pertes de transport réalisée par RTE, à la demande de la CIE, montre que 30% des pertes de transport sont imputables aux exportations vers le Mali et le Burkina Faso. Une stabilité du rendement de transport est attendue sur l'année 2018, en attendant la fin de la boucle 225kV.

Bilan social

L'effectif de la CIE à fin **décembre 2017** est de **4 818** collaborateurs auquel s'ajoutent **78** contrats à durée déterminée (CDD), soit un effectif consolidé de **4 896** agents.

72 % de l'effectif se situe dans les tranches d'âges de 26 à 45 ans. De 2018 à 2020, 245 collaborateurs seront admis à faire valoir leur droit à la retraite.

Le personnel hors CDD composé de **26%** de femmes et de **74%** d'hommes est reparti par collègue comme suit :

- Cadres : **500** soit **10%** ;
- Maîtrises : **2 635** soit **55%** ;
- Employés et Ouvriers : **1 683** soit **35%**.

La Démarche Compétences qui a pour finalité l'adéquation homme / poste se poursuit.

Communication

Les actions de communication ont visé à renforcer la proximité de la CIE avec la clientèle afin de la rassurer et mieux l'assister. Ces actions de communication ont ainsi contribué à améliorer notre positionnement et à soutenir les enjeux stratégiques de la compagnie.



■ Entretien Eclairage Public





[RESULTATS FINANCIERS 2017]

Produits - Chiffre d'affaires énergie

Le chiffre d'affaires énergie 2017 s'établit à 542,2 Mds de FCFA contre un réalisé en 2016 de 549 Mds de FCFA, soit une évolution à la baisse de 7 Mds de FCFA. Il se répartit comme suit entre :

- la rémunération de la CIE sur vente d'énergie pour 125,3 Mds de FCFA, en progression de 2% ;
- les achats de combustibles et d'énergie à hauteur de 438,5 Mds de FCFA, quasi stables ;
- la redevance, déficitaire de 21,3 Mds de FCFA, en dégradation de 54 %

La redevance d'exploitation, solde des produits d'exploitation sur les dépenses des catégories A et B, ressort déficitaire à **-21,3 milliards de FCFA** en 2017 contre **-13,8 milliards de FCFA** en 2016, traduisant une dégradation accentuée des résultats d'exploitation de -7,5 milliards de FCFA.

Produits propres à la CIE

Les produits propres de la CIE affichent une baisse de 3% en comparaison au plan 2017 et une progression de 12% par rapport au réalisé 2016 pour s'établir à 176,7 Mds de FCFA.

Charges propres à la CIE

Les charges d'exploitation propres à la CIE sont constituées de charges d'entretien de réseau et centrales, charges du personnel, services extérieurs et divers.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 3% par rapport au plan 2017 et une augmentation de 13% comparativement au réalisé à fin 2016, pour s'établir à 156,6 Mds de FCFA.

Résultat

L'excédent brut d'exploitation affiche 20,1 Mds de FCFA, en recul de 34 % et de 20% par rapport respectivement au plan 2017 et au réalisé à fin décembre 2016.

Les charges financières nettes et diverses s'établissent à 17,9 Mds de FCFA, en hausse de 18% et de 75%, respectivement par rapport au plan 2017 et au réalisé de l'exercice 2016. Ces tendances sont liées à la conjugaison des effets, d'une part, de la hausse du niveau des dotations aux provisions consécutives à la prise en compte, en 2017, des impacts des créances Administration non reconnues par le LBTP et la constitution de provisions pour dépréciation sur comptes clients privés (GONFREVILLE et COTIVO) et, d'autre part, du recours important aux crédits spots, notamment pour soutenir le programme de déploiement du PEPT.

En définitive, le résultat de l'exercice 2017 s'établit à 2 Mds de FCFA, en forte dégradation estimée à 83% comparativement à l'objectif initial et de 82% par rapport au réalisé du précédent exercice.

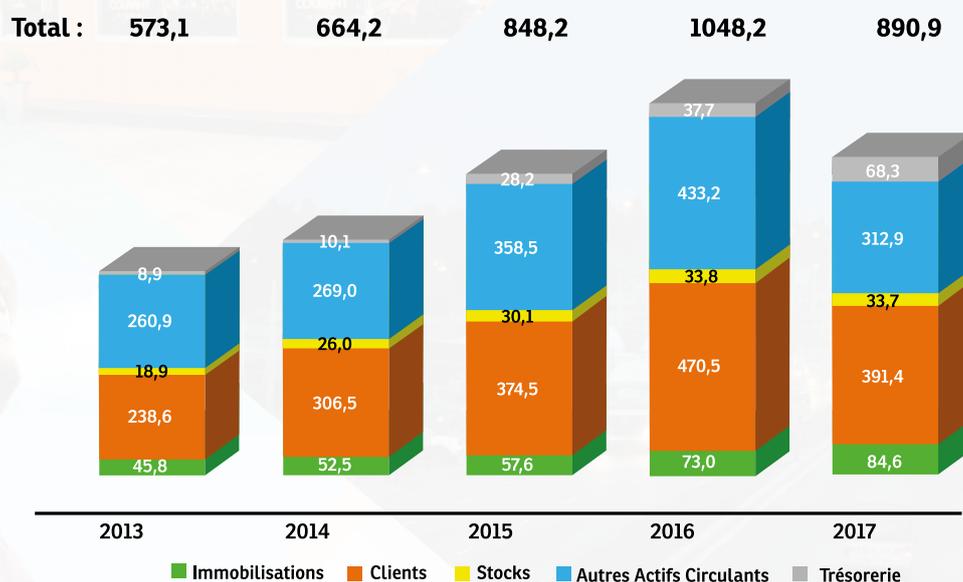
ventilation du chiffre d'affaires (en mds de fcfa)

Réalisé 2016		Réalisé 2017	
Déficit d'Exploitation = Redevance négative (13,8)	IPP 184,5	Déficit d'Exploitation = Redevance négative (21,3)	IPP 204,5
CA = 549,3 Export : 110,9 dont -16,3 en « Avoir sur révision ajustement tarifaire 2015 » (-3,5 sur 2015 et -12,8 sur 2016) Ventes nationales : 438,1 Autres produits : 0,3	GAZ et Combustibles liquides 255,2 (dont 7,4 de consommation de HVO et 2,2 de Gasoil et DDO) Dont part Etat gaz : 69,2 CIE Rémunération Exploitation 123,4	CA = 542,5 Export : 80,6 Ventes nationales : 461,6	GAZ et Combustibles liquides 234 (dont 7,4 de Gasoil et DDO) Dont part Etat gaz : 73 CIE Rémunération Exploitation 125,3
PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES

BILAN ACTIF

Le total du bilan 2017 est en recul de 15%. Il passe de 1 048 Mds de FCFA en 2016 à 890 Mds de FCFA en 2017. La baisse de l'actif circulant de 200 Mds de FCFA découle essentiellement des créances Clients et autres débiteurs.

Evolution de l'Actif en Mds de FCFA



Au 31 décembre 2017, les créances clients brutes s'établissent à 435,7 Mds de FCFA contre 511,6 Mds de FCFA en 2016, soit une baisse de 15%.

Les provisions constituées sur les créances clients s'élèvent à 44,3 Mds de FCFA. Après imputation de celles-ci, les créances clients nettes s'établissent à 391,4 Mds de FCFA.

Les créances sur l'Administration et ses démembrements diminuent de 31,1 Mds de FCFA par rapport à fin décembre 2016. En effet, la facturation de l'Administration et de ses démembrements sur l'année 2017 s'élève à 87 Mds de FCFA. La créance à fin décembre 2017 s'élève à 101,9 Mds de FCFA.

Il est à noter que des échanges de chèques, au titre de la compensation des créances Administration et des dettes fournisseurs secteur de l'année 2016 ont eu lieu sur 2017 pour un montant de 6,9 Mds de FCFA.

Au titre des compensations de l'année 2017, des échanges de chèques à hauteur 50,839 Mds de FCFA ont été enregistrés à fin décembre 2017, soit un montant total de 57,786 Mds de FCFA de créances compensées.

Par ailleurs, la CIE a signé un protocole d'accord

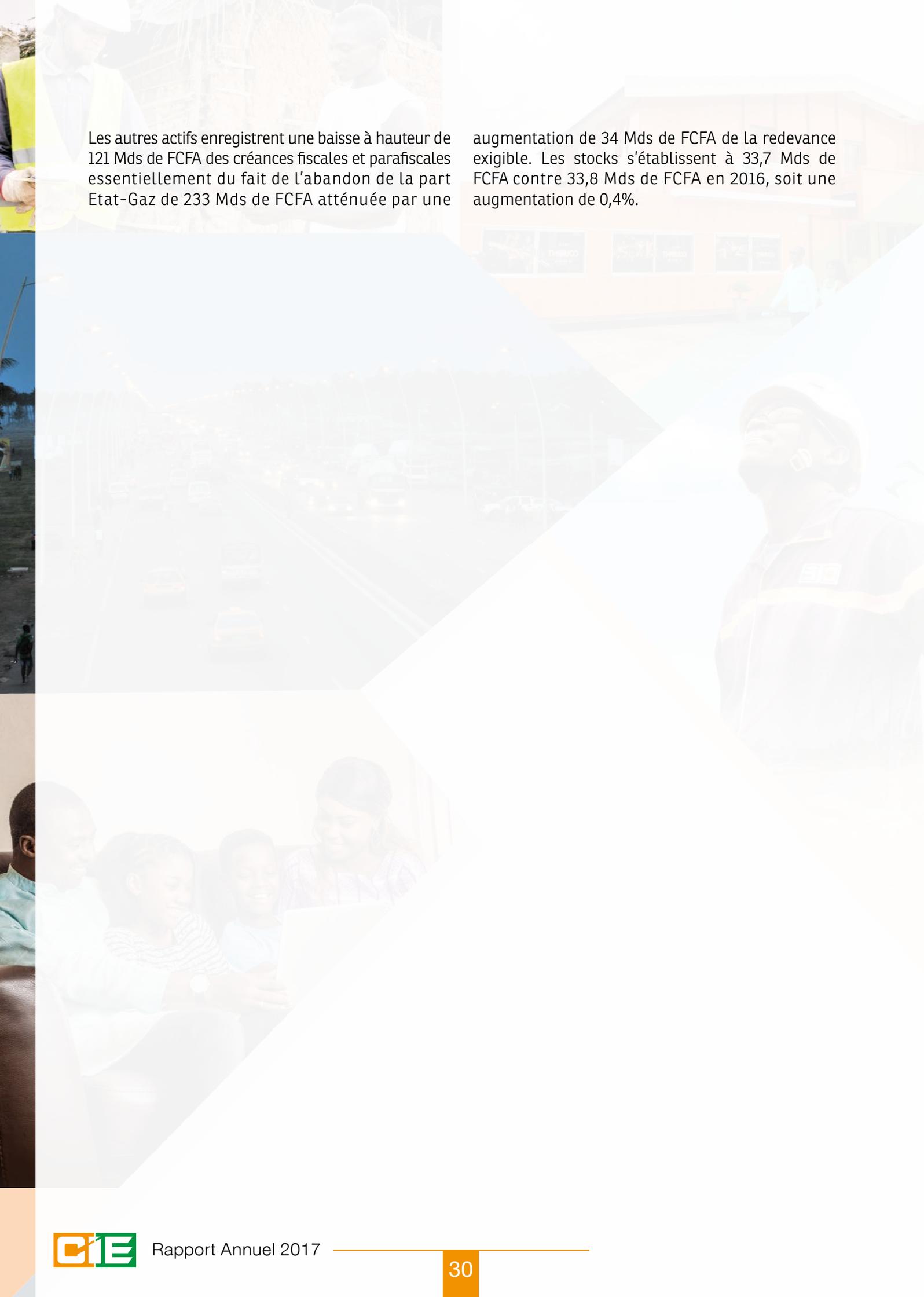
avec l'Etat sur ses arriérés au 31 décembre 2016.

Au terme de ce protocole,

- La créance reconnue par l'Etat sur ses arriérés au 31 décembre 2016 s'élève à 79,99 Mds de FCFA,
- 42,6 Mds de FCFA de ces créances ont fait l'objet d'une opération de Titrisation avec une décote de 10% (soit 4 Mds de FCFA de décote et 38,3 Mds de FCFA de trésorerie disponible),
- 12,1 Mds de FCFA sont réglés par compensation avec la part Etat gaz,
- 11,2 Mds de FCFA sont payés en cash (6,2 Mds de FCFA effectivement reçus en décembre 2017 et 5 Mds de FCFA en 2018),
- Le paiement du solde de 14 Mds de FCFA a été négocié avec les EPN et EPA concernés (Plusieurs échéances sont en cours d'exécution).

La baisse des créances privées de 28,6 Mds de FCFA s'explique par une amélioration notable du recouvrement des créances du 1er mai 2016 sur la période mais aussi par l'augmentation de la vitesse de recouvrement des créances 2017.

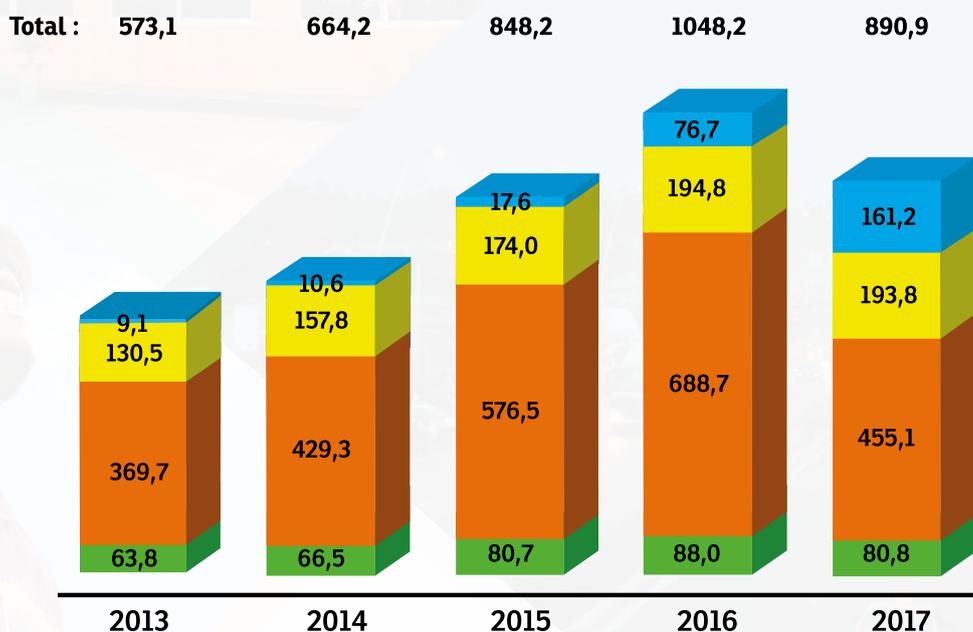
La baisse des créances à l'export provient principalement du recouvrement de la totalité de la créance du Client VRA sur 2017.



Les autres actifs enregistrent une baisse à hauteur de 121 Mds de FCFA des créances fiscales et parafiscales essentiellement du fait de l'abandon de la part Etat-Gaz de 233 Mds de FCFA atténuée par une

augmentation de 34 Mds de FCFA de la redevance exigible. Les stocks s'établissent à 33,7 Mds de FCFA contre 33,8 Mds de FCFA en 2016, soit une augmentation de 0,4%.

Evolution de Passif en Mds de FCFA



Le total du passif est aussi en baisse en raison de l'évolution du passif circulant qui passe de 892 Mds de FCFA à 659 Mds de FCFA, soit une diminution de 26%, soit environ -233 Mds de FCFA.

Les capitaux permanents enregistrent une baisse de 9% du fait du recul très significatif du résultat de l'exercice qui passe de 10 780 MFCFA à 1 986 MFCFA, soit -81,5%.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 455 Mds de FCFA et enregistrent une diminution de 34%, soit -233 Mds de FCFA.

Cette baisse est due à :

- -228 Mds de FCFA de baisse de la dette part Etat gaz dont le solde à fin décembre 2017 s'établit à 139 Mds de FCFA.
- -12,5 Mds de FCFA de baisse des dettes fournisseurs de la catégorie B hors part Etat gaz à fin décembre 2017 ;
- 7,2 Mds de FCFA de hausse des dettes fournisseurs d'exploitation à fin décembre 2017 ;

Financement

Ressources

Les ressources nettes de financement connaissent une diminution de 47% liée à la baisse de la capacité d'autofinancement du fait de la faiblesse du résultat 2017, mais aussi à la distribution de la totalité du résultat 2016.

Emplois

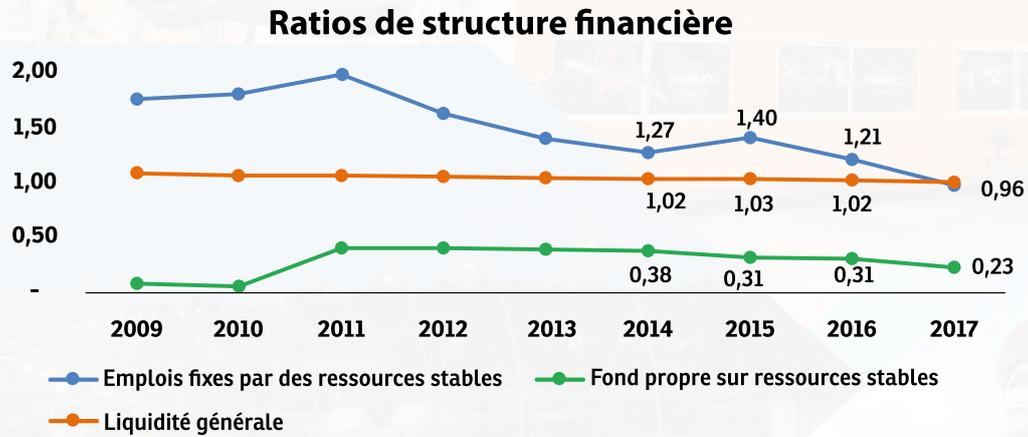
La dégradation du BFR est consécutive à la forte baisse de la variation des dettes circulantes par rapport aux créances. Alors que les dettes diminuaient de 233 Mds de FCFA, les créances baissaient de 200 Mds de FCFA.

Trésorerie

Comparée à la situation de 2016, la trésorerie s'est encore dégradée (-53 Mds de FCFA). L'insuffisance des ressources de 10 Mds de FCFA pour financer des emplois de 63 Mds de FCFA explique cette dégradation.

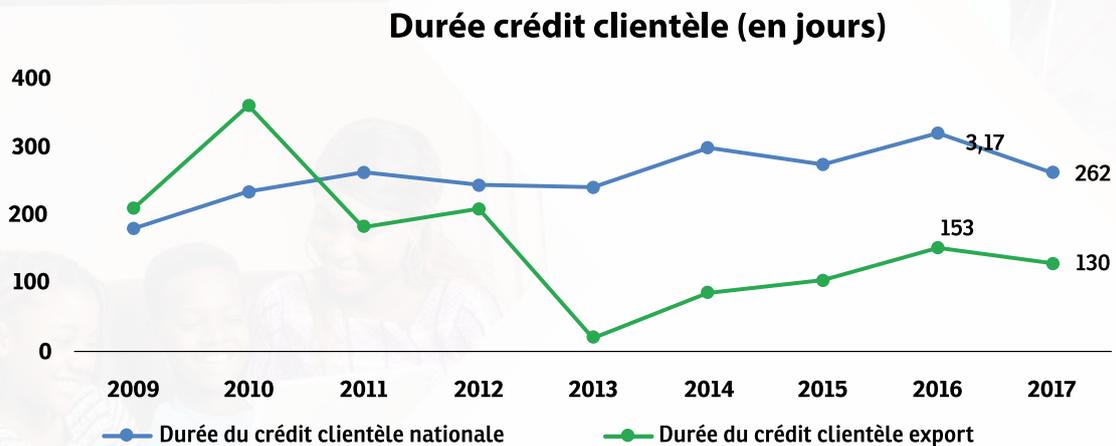
Ratios et rentabilité

Ratios de structure financière



Les ratios de structure financière connaissent un recul du fait de la faiblesse du résultat de l'exercice 2017. Ce qui se traduit par le recul du taux de couverture des emplois fixes par les ressources stables ainsi que la part des fonds propres dans les ressources stables qui passe de 0,31 à 0,23.

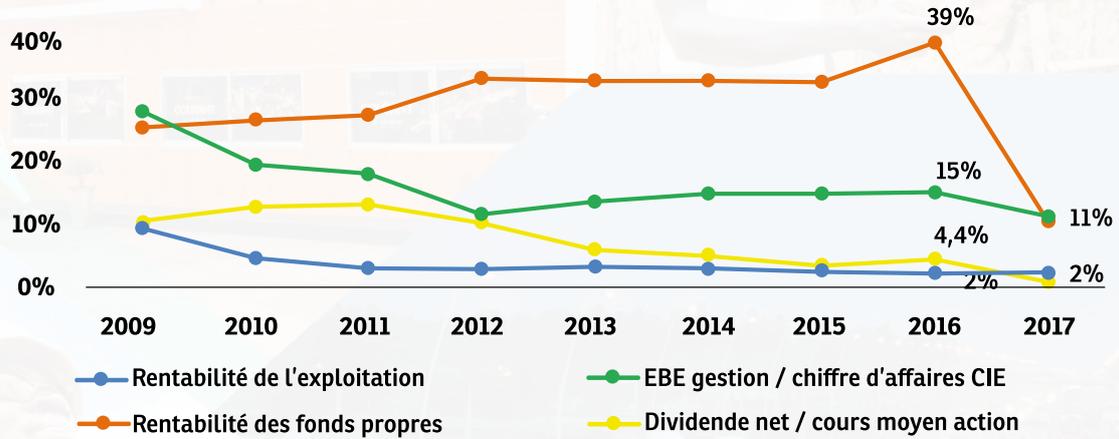
Ratios de gestion



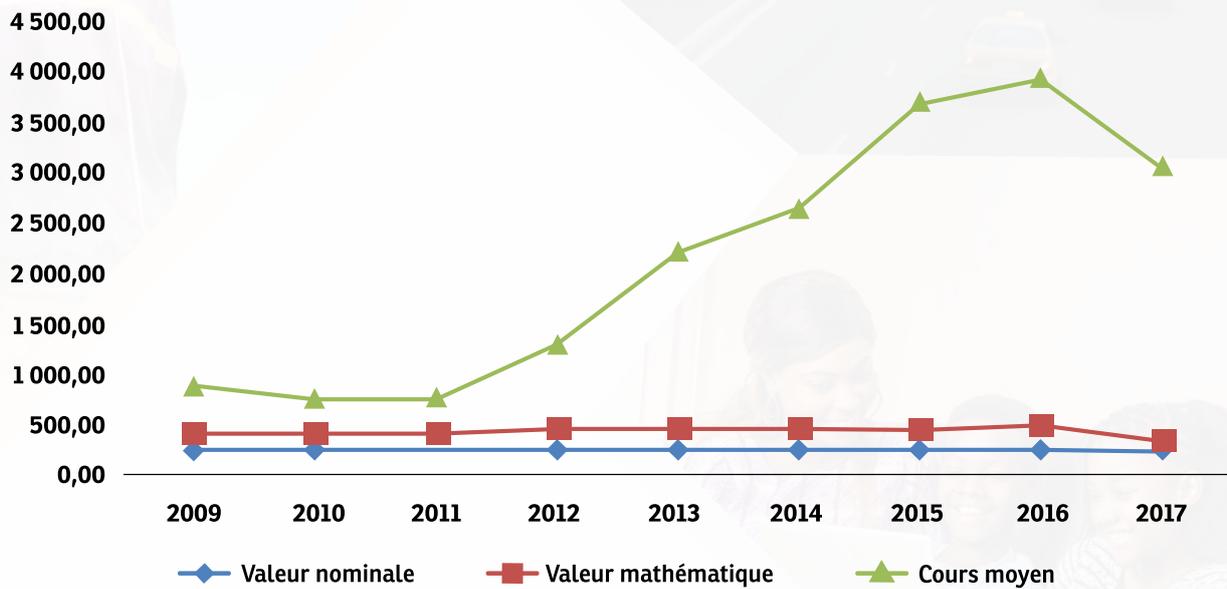
On note une nette amélioration des principaux indicateurs de gestion par rapport à 2016. L'indicateur le plus significatif reste la durée du crédit clients. Cette amélioration du délai du crédit clients résulte des efforts de recouvrement menés auprès de l'Administration traduit par les compensations en 2017, mais aussi auprès des clients exports notamment VRA qui a réglé la totalité de sa dette.

Ratios et rentabilité

Ratios de rentabilité



Evolution de l'action de CIE



Les principaux ratios de rentabilité sont en forte baisse. Cela se constate au niveau du ratio de rentabilité des Capitaux propres qui s'est fortement déprécié en raison de la baisse du résultat net de l'exercice.

**■ RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
(CIE)**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

**Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354**

**Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118**

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
CIE
01 BP 6923
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 5 mai 2018

Rapport des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. tels qu'ils sont joints en annexe 2 du présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A. comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois (TAFIRE) et l'état annexé.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et celles qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Points clés d'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

▪ Reconnaissance du chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice, des produits à recevoir relatifs aux quantités d'électricité livrées mais non encore facturées, sont comptabilisés dans les états financiers de la CIE. Au 31 décembre 2017, le produit à recevoir concerné s'élève à 1 592 millions de FCFA.

Le processus de valorisation de l'électricité livrée non encore facturée fait appel à l'estimation de quantités relatives d'électricité consommée. Cette estimation est déterminée sur la base des habitudes de consommations des clients.

En raison notamment de l'importance des montants en jeu et du fait qu'ils reposent sur des données statistiques issues du système d'information de la société, nous avons considéré que ce sujet est un point clé d'audit.

Nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- examen des contrôles internes clés des processus qui fondent la réalité, l'exhaustivité et la pertinence des données techniques, financières et comptables relatives à la gestion des abonnés ;
- appréciation de la cohérence des estimations de quantité d'électricité consommées par les abonnés mais non facturées à la date de clôture de l'exercice 2017, avec les données techniques issues des services de la CIE en charge de la production, de la distribution et de la facturation des quantités d'électricité ;
- validation de la conformité de la méthode d'évaluation des quantités d'électricité consommées mais non facturées aux règles et principes comptables prescrits par le système comptable ouest africain, en matière de produits à recevoir ;
- contrôle de la permanence de la méthode de détermination des produits à recevoir concernés, et contrôle arithmétique de l'estimation de chiffre d'affaires qui en a résulté.

- Dépréciation des créances clients

La CIE constitue une provision pour dépréciation des créances issues de la vente d'électricité des abonnés. La méthode de détermination de cette provision s'appuie sur une analyse des données historiques de recouvrement par catégorie d'abonnés. Le solde cumulé de ladite provision est de 44 310 millions de FCFA au 31 décembre 2017, soit 10% du total brut des créances clients.

En raison notamment de l'importance des montants en jeu et du fait qu'ils reposent sur des données statistiques issues du système d'information de la société, nous avons considéré que ce sujet est un point clé d'audit.

Les principales diligences suivantes ont été mises en œuvre pour couvrir ce point clé d'audit :

- examen des contrôles internes clés du processus Ventes d'électricité/Recouvrements des créances clients, qui fondent la réalité, l'exhaustivité et la pertinence des données techniques, financières et comptables relatives à la gestion des abonnés ;
- contrôle de la concordance des statistiques exploitées pour la détermination de la provision avec les données extraites de l'application informatique de gestion des abonnés ;
- analyse de la cohérence des statistiques de recouvrement et d'impayés avec les données techniques issues des services en charge du recouvrement des créances de ventes d'électricité ;
- contrôle de la permanence de la méthode de détermination de la provision et contrôle arithmétique du montant de la provision qui en a résulté.

Autre information relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau référentiel comptable

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est entré en vigueur en Côte d'Ivoire.

La mise en application de ce nouveau référentiel comptable nécessitera une conversion du système comptable actuel ainsi que la préparation des comptes comparatifs 2017 en application des dispositions du SYSCOHADA révisé (compte pro-forma) pour le bilan d'ouverture des états financiers de l'exercice 2018. Ces comptes pro-forma pourraient être différents de ceux soumis à votre approbation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'incidence du changement de référentiel n'a pas encore été chiffrée par la société.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

II. Vérifications et informations spécifiques

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

**Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Associé**

**Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé**

ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire (le cas échéant, le Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et celles qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confirmons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;

- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

■ **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
(CIE)**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

Mazars Côte d'Ivoire
Immeuble Le Longchamp
2, Boulevard Roume
01 BP 3989 – Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 50.000.000
R.C.C.M. Abidjan 18354

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA
12.000.000 R.C.C.M.
Abidjan 7118

Compagnie Ivoirienne d'Electricité, S.A.
CIE
01 BP 6923
Abidjan 01
Côte d'Ivoire

Le 05 mai 2018

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2017

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

1.1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis de la convention suivante, préalablement autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 438 à 448 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

1.1.1 Convention de compte courant du 31 juillet 2017 avec la société AWALE CORPORATION

Administrateurs communs : Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Eric TAUZIAC,
Monsieur Stéphan DAURIAC.

Nature et objet : Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION SA de disposer de la trésorerie nécessaire au déroulement normal de son activité, dans l'attente de sa prochaine recapitalisation. Le montant de l'avance est fixé à 150 millions de FCFA versés en seule fois. L'avance a été consentie pour une durée commençant le jour de la mise en place des fonds et se terminant le 31 décembre 2017. L'avance porte intérêt à 6,5 % l'an.

Modalités et rémunération : Les produits d'intérêts générés pour la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont élevés à 1,8 millions de FCFA.

1.1.2. Convention de compte courant d'avance en trésorerie entre SMART ENERGY et CIE

- Administrateurs communs** : Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Stéphan DAURIAC
Monsieur Mathias KOUASSI
- Nature et objet** : Réalisation d'une avance en trésorerie de la CIE vers SMART ENERGY pour l'acquisition du fonds de commerce de PARKLITE d'un montant de cent cinquante millions (150 000 000) FCFA.
- Modalités et rémunération** : Le produit comptabilisé par la CIE au titre de cette convention est de 9 858 333 FCFA sur l'exercice 2017.

1.2. Conventions non autorisées préalablement

En application des articles 438 à 447 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1.2.1. Convention de mise à disposition de personnel conclu entre la CIE et SMART ENERGY

- Administrateurs communs** : Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Stéphan DAURIAC
Monsieur Mathias KOUASSI
- Nature et objet** : Mise à disposition d'un collaborateur (salarié CIE) auprès de la société SMART ENERGY pour assurer la fonction de Directeur des Opérations et du Développement de ladite Société.
- Modalités et rémunération** : Le montant refacturé par la CIE à SMART ENERGY au titre de l'exercice 2017 s'élève à un montant de 35 066 326 FCFA.
Selon la Direction Générale, la convention est en cours de formalisation

1.2.2 Convention de prestation de service entre SMART ENERGY et CIE en matière d'économie d'énergie

- Administrateurs communs** : Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Stéphan DAURIAC
Monsieur Mathias KOUASSI
- Nature et objet** : Un accompagnement dans la mise en œuvre d'une politique d'économie d'énergie.
- Modalités et rémunération** : La société SMART ENERGY s'engage à facturer à la CIE la prestation réalisée sur la base des prix pratiqués dans son domaine d'activité.
- La charge constatée par la CIE au titre de l'exercice 2017 s'élève à 136 621 920 FCFA.
- Selon la Direction Générale, la convention est en cours de formalisation.

2. Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article 440 alinéa 6 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de compte courant du 18 août 2016 avec la société AWALE CORPORATION

- Administrateurs communs** : Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Eric TAUZIAC,
Monsieur Stéphan DAURIAC.
- Nature et objet** : Cette convention a pour objet de permettre à AWALE CORPORATION SA de disposer de la trésorerie nécessaire au déroulement normal de son activité. Le montant de l'avance est fixé à 150 millions de FCFA versé en plusieurs fois. L'avance est consentie pour une durée d'un an à compter d'août 2016. L'avance porte intérêt à 6,5 % l'an, payable à la fin de chaque mois civil. Le montant de l'avance sera remboursé en numéraire, au plus tard à la date d'échéance.

Modalités et rémunération : Les produits d'intérêts générés pour la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se sont élevés à 9,4 millions de FCFA.

2.2 Avec la société ERANOVE

Administrateurs communs : Monsieur Marc ALBEROLA,
Monsieur Éric TAUZIAC,
Monsieur Brice LODUGNON,
AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par Monsieur Julien GAILLETON,
ECP FII FINAGESTION, représenté par Monsieur Vincent LE GUENNOU.

2.2.1 Contrat d'emprunt

Nature et objet : La société ERANOVE a signé le 23 décembre 2004, un contrat d'emprunt avec la CIE d'un montant de 10 milliards de FCFA au taux d'intérêt annuel fixe de 6,25 %.

Modalités et rémunération : Les produits d'intérêts comptabilisés par la CIE, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, se sont élevés à 595 millions de FCFA.

2.2.2 Convention d'assistance générale

Nature et objet : Par cette convention, la société ERANOVE s'engage à réaliser une assistance générale pour la gestion des services et des activités de la CIE. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Modalités et rémunération : La rémunération d'ERANOVE est égale à 0,82 % du chiffre d'affaires annuel hors TVA, réalisé au cours de l'exercice précédent. La variation annuelle de cette rémunération ne peut excéder 3 %, comparativement à celle payée par la CIE au titre de l'exercice précédent.

La charge enregistrée au 31 décembre 2017 par la CIE, dans le cadre de cette convention, s'élève à 2 193 millions de FCFA hors taxes.

2.2.3 Pacte d'actionnaires entre CIE, ERANOVE, New Distribution Services et Monsieur Daniel SAMPANH relativement à la société AWALE CORPORATION SA

Nature et objet : Dans le prolongement de l'investissement réalisé dans AWALE CORPORATION, S.A., il a été procédé à la signature d'un pacte d'actionnaires le 19 juin 2013 relativement à la gouvernance d'AWALE CORPORATION, S.A.

2.3 Convention de service avec le Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E)

Administrateurs communs : Monsieur Marc ALBEROLA,
Monsieur Dominique KAKOU,
Monsieur Éric TAUZIAC.

Nature et objet : En exécution de cette convention de services, GS2E réalise pour le compte de la CIE des prestations dans les principaux domaines suivants :

- Ressources humaines et formations,
- Audit exploitation électricité,
- Systèmes d'information,
- Finances, comptabilité, achats et assurances,
- Conseil juridique,
- Ingénierie financière, études et maîtrise d'œuvre,
- Qualité, sécurité et environnement.

En retour, la CIE met du personnel et des moyens à la disposition de GS2E.

Modalités et rémunération : Les prestations réciproques sont refacturées mensuellement au coût enregistré dans les livres des cocontractants.

Sur l'exercice 2017, le coût total facturé au titre des prestations rendues par GS2E s'élève à 5 311 millions de FCFA hors taxes.

Les produits facturés par la CIE à GS2E s'élèvent à 2 249 millions de FCFA hors taxes.

2.4 Avec la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire, S.A. SODECI

Administrateurs communs : Monsieur Marc ALBEROLA,
Monsieur Ousmane DIARRA,
Monsieur Louis PETERSCHMITT,
Monsieur Éric TAUZIAC,
AXA Real Estate Investment Managers SGP, représenté par
Monsieur Julien GAILLETON,
ECP FII FINAGESTION représenté par Monsieur Vincent
LE GUENNOU.

2.4.1 Convention d'assistance médicale curative

Nature et objet : Prestations médicales dispensées par les services de santé de la CIE au bénéfice du personnel de la SODECI et de leurs ayants droit. Les prestations concernent :

- la médecine générale,
- la médecine spécialisée,
- les consultations infirmières,
- les soins infirmiers de première nécessité.

Modalités et rémunération : Les prestations rendues par la CIE à la SODECI sont facturées mensuellement.

Les produits perçus par la CIE dans le cadre de cette convention s'élèvent à 36 millions de FCFA hors taxes au titre de l'exercice 2017.

2.4.2 Convention de bail

Nature et objet : Par convention en date du 1er avril 1999 d'une durée de 9 ans et renouvelable par tacite reconduction par période triennale, la CIE prend en location un immeuble composé d'une tour de huit étages, d'une galette et de parkings souterrains et extérieurs, à Abidjan-Treichville. L'avenant n° 1 du 1er juillet 2014 a modifié la convention initiale en ses points concernant la durée du contrat de bail et le loyer.

Modalités et rémunération : Le loyer trimestriel est de 66 millions de FCFA. La charge enregistrée par la CIE dans le cadre de cette convention s'élève à 265 millions de FCFA hors taxes, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.5 Avec la Compagnie Ivoirienne de Production d'Électricité, SA, CIPREL

Administrateurs communs : Monsieur Marc ALBEROLA,
AXA Real Estate Investment Managers SGP représenté par
Monsieur Julien GAILLETON,
Monsieur Brice LODUGNON,
Monsieur Éric TAUZIAC,
État de Côte d'Ivoire,
ECP FII FINAGESTION.

2.5.1 Convention de fourniture de prestations

Nature et objet : Cette convention concerne un contrat qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CIE effectue pour le compte de la CIPREL un certain nombre de prestations en matière de fournitures et de services nécessaires au bon fonctionnement de la centrale.

Modalités et rémunération : Le montant facturé à CIPREL au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 142 millions de FCFA hors taxes.

2.5.2 Convention de prestations médicales

Nature et objet : Prestations médicales dispensées par les services de santé de la CIE au personnel de CIPREL et à leurs ayants droit.

Modalités et rémunération : Les prestations sont facturées au fil de l'eau. Le montant facturé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 3 millions de FCFA.

2.6 Avec la société GRAS SAVOYE

Administrateur commun : Monsieur Ousmane DIARRA.

2.6.1 Convention de gestion du régime de maladie

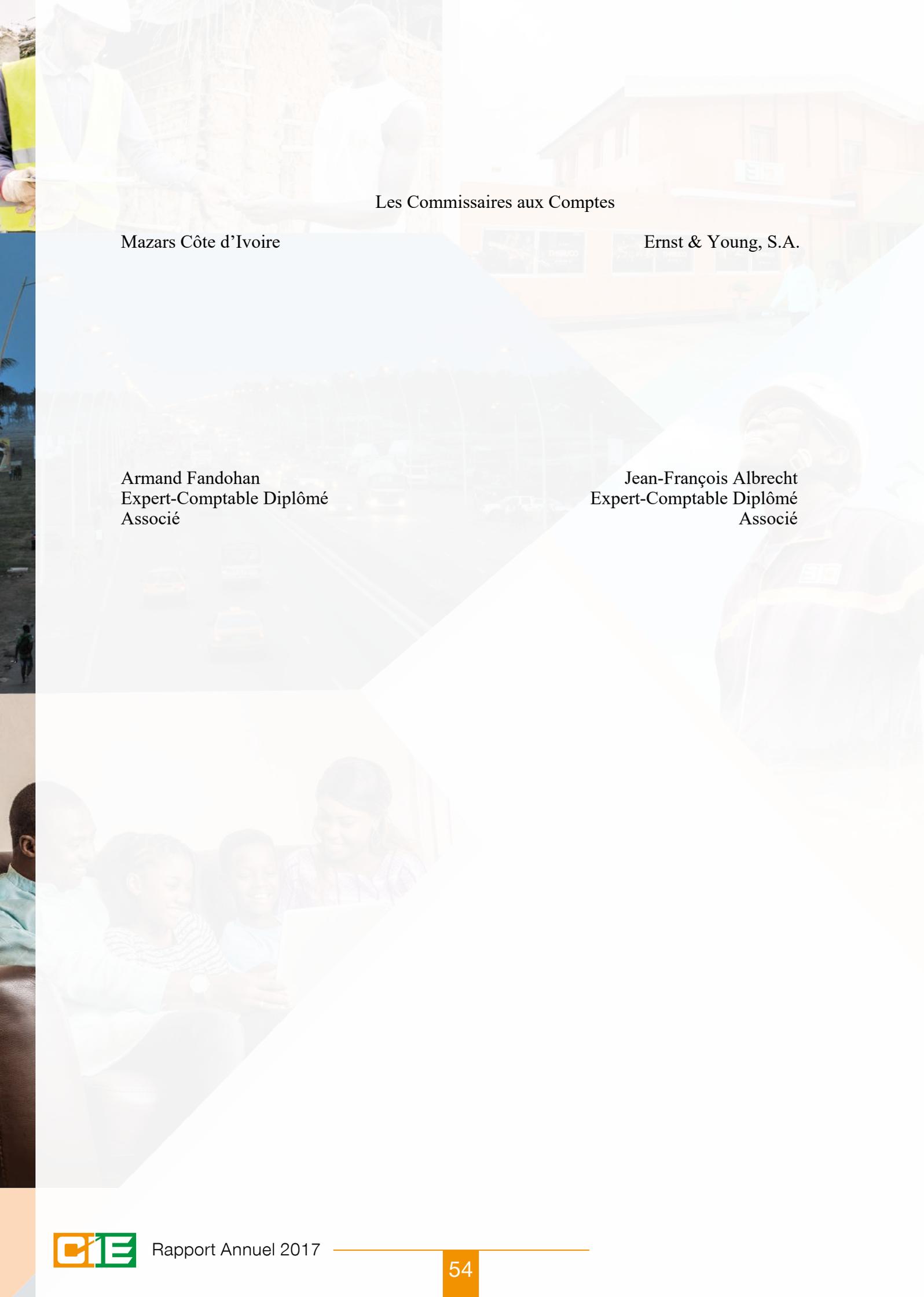
- Nature et objet** : Les prestations à effectuer par GRAS SAVOYE dans le cadre de cette convention concernent :
- la gestion du fichier des assurés ;
 - le contrôle des factures des fournisseurs santé, l'établissement des décomptes par famille et des tickets modérateurs attendus ;
 - l'examen des dossiers d'entente préalable soumis à son appréciation et le traitement des demandes de remboursement ;
 - l'élaboration des statistiques trimestrielles et annuelles.
- Modalités et rémunération** : Les charges supportées par la CIE sur l'exercice 2017 s'élèvent à 180 millions de FCFA hors taxes.

2.6.2 Convention d'assurance dommage

- Nature et objet** : Prestations d'assurance dommage.
- Modalités et rémunération** : La prime d'assurance est payable trimestriellement.
- Les charges comptabilisées par la CIE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 1 925 millions de FCFA.

2.7 Convention de prêt avec ORABANK Côte d'Ivoire

- Administrateurs communs** : Monsieur Brice LODUGNON
- Nature et objet** : Cette convention concerne l'octroi d'un prêt à la CIE par ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK d'un montant de 10 milliards de FCFA.
- Modalités et rémunération** : La CIE a obtenu d'ORABANK Côte d'Ivoire et/ou Banque du groupe ORABANK, un prêt d'un montant de 10 milliards de FCFA, au taux hors taxe de 7 % l'an.
- La convention de crédit a été signée le 28 décembre 2015 pour une durée de 4 ans dont 12 mois de différé. La première échéance étant prévue au 13^{ième} mois de la période de différé soit le 30 janvier 2017.
- Les charges d'intérêts sur emprunt enregistrées dans les comptes clos au 31 décembre 2017 de la CIE au titre de cette convention, s'élèvent à 136 millions de FCFA.



Les Commissaires aux Comptes

Mazars Côte d'Ivoire

Ernst & Young, S.A.

Armand Fandohan
Expert-Comptable Diplômé
Associé

Jean-François Albrecht
Expert-Comptable Diplômé
Associé

■ PROJETS DE RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux Comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que l'affectation et la répartition du résultat ;
- de donner quitus de sa gestion au conseil ;
- de fixer le montant du dividende ;
- de fixer le montant des indemnités de fonction des Administrateurs ;
- de ratifier la cooptation d'un Administrateur ;
- de renouveler le mandat d'un Administrateur ;
- de renouveler le mandat d'un Commissaire aux Comptes titulaire ;
- de donner pouvoirs en vue des formalités.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, les approuve ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comportant le bilan et le compte de résultats tels qu'ils sont présentés. L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve de leur gestion aux Administrateurs.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions réglementées visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme, approuve les mentions y figurant.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, constatant l'existence d'un bénéfice net de 1 986 976 401 FCFA et compte tenu du report à nouveau antérieur de 4 328 275 FCFA, décide d'affecter le bénéfice disponible de 1 991 304 676 FCFA de la manière suivante :

- à la distribution d'un dividende global pour :
1 988 000 000 FCFA ;
- au report à nouveau pour :
3 304 676 FCFA.

Ainsi, chacune des 56 000 000 actions formant le capital recevra un dividende brut de 35,50 FCFA. Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 juillet 2018.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, en rémunération de leurs activités, à titre d'indemnité de fonction, une somme globale annuelle de 29 000 000 F CFA, dont la répartition sera effectuée par le Conseil d'Administration.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Michel FRANCONY de ses fonctions d'Administrateur. Il est donné quitus de sa gestion.

Sixième résolution

Sur proposition d'Eranove et après approbation par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Konan Claude BONI en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel FRANCONY pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de l'Etat de Côte d'Ivoire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Mazars Côte d'Ivoire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir, partout où besoin sera, toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qui seraient nécessaires.

■ COMPOSITION DU CAPITAL ET FILIALES AU 31 DÉCEMBRE 2017

1. Composition du Capital

ACTIONNAIRES	PARTS
Eranove	54,02%
Etat De Côte D'ivoire	15,00%
Fcp Cie	5,27%
Maison Des Actionnaires	1,02%
Divers Porteurs	21,12%
Sidip	2,49%
Fcp Sodeci	1,08%
Total	100%

2. Filiales

La CIE détient 67% (428,8 MFCFA) du capital du GIE dénommé Groupement des Services Eau et Electricité (GS2E) créé en juillet 2006 avec la SODECI.

La CIE détient également 17% (8,5 MFCFA) du capital de SGA2E (Société de Gestion pour les Agents de l'Eau et de l'Electricité), une structure créée avec SODECI en 2011 pour la gestion des Fonds Commun de Placement des salariés.

La CIE détient enfin 51,6% (604,89 MFCFA) du capital d'AWALE Corporation SA ainsi que 66% (230 MFCFA) du capital de SMART ENERGY.

ETATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

		Exercice 2017			Exercice 2016
		Brut	Amort/Prov	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées	0		0	0
AB	Frais d'établissement et charges à répartir	0		0	0
AC	Primes de remboursement des obligations				
AD	Immobilisations incorporelles	13 992 679 128	9 854 502 504	4 138 176 624	3 873 292 981
AE	Frais de recherche et développement				
AF	Brevets, licences, logiciels	13 992 679 128	9 854 502 504	4 138 176 624	3 723 292 981
AG	Fonds commercial			0	150 000 000
AH	Autres immobilisations incorporelles				
AI	Immobilisations corporelles	165 649 777 500	88 917 073 490	76 732 704 010	66 779 012 937
AJ	Terrains	3 078 093 014		3 078 093 014	2 939 002 414
AK	Bâtiments	5 304 162 096	3 212 133 789	2 092 028 307	2 108 042 412
AL	Installations et agencements	21 100 801 554	11 449 307 648	9 651 493 906	8 798 820 664
AM	Matériel	102 949 392 327	50 630 737 783	52 318 654 544	43 613 255 175
AN	Matériel de transport	33 217 328 509	23 624 894 270	9 592 434 239	9 319 892 272
AP	Av. et Ac. versés sur immobilisations	1 192 451 277		1 192 451 277	711 064 210
AQ	Immobilisations financières	2 532 532 508	0	2 532 532 508	1 638 689 779
AR	Titres de participation	1 272 190 120		1 272 190 120	1 362 300 000
AS	Autres immobilisations financières	1 260 342 388		1 260 342 388	276 389 779
AW	(1) dont H. A. O. :				
	Brut				
	Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	183 367 440 413	98 771 575 994	84 595 864 419	73 002 059 907
BA	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant H. A. O.	0		0	0
BB	Stocks	40 112 060 180	6 434 231 023	33 677 829 157	33 818 616 068
BC	Marchandises				
BD	Matières premières et autres approv.	40 112 060 180	6 434 231 023	33 677 829 157	33 818 616 068
BE	En-cours			0	
BF	Produits fabriqués				
BG	Créances et emplois assimilés	749 245 817 793	44 969 243 556	704 276 574 237	903 704 655 919
BH	Fournisseurs, avances versées	19 166 308 274		19 166 308 274	18 937 756 793
BI	Clients	435 696 435 971	44 309 926 534	391 386 509 437	470 458 090 502
BJ	Autres créances	294 383 073 548	659 317 022	293 723 756 526	414 308 808 624
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	789 357 877 973	51 403 474 579	737 954 403 394	937 523 271 987
BQ	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement	815 109 389		815 109 389	298 359 223
BR	Valeurs à encaisser			0	0
BS	Banques, chèques postaux, caisse	67 719 920 012	185 306 840	67 534 613 172	37 373 081 588
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	68 535 029 401	185 306 840	68 349 722 561	37 671 440 811
BU	Ecarts de conversion-Actif (IV) (perte probable de change)	0		0	0
BZ	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 041 260 347 787	150 360 357 413	890 899 990 374	1 048 196 772 705

BILAN PASSIF

		Exercice 2017	Exercice 2016
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
CA Capital		14 000 000 000	14 000 000 000
CB	Actionnaires capital non appelé	-	
CC Primes et réserves		2 804 328 274	2 804 018 887
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion		
CE	Ecart de réévaluation		
CF	Réserves indisponibles	2 800 000 000	2 800 000 000
CG	Réserves libres		
CH	Report à nouveau	4 328 274	4 018 887
C I Résultat net de l'exercice	(bénéfice + ou perte -)	1 986 976 401	10 780 309 387
CK Autres capitaux propres			
CL	Subventions d'investissement		
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés		
CP L CAPITAUX PROPRES (I)		18 791 304 675	27 584 328 274
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES (1)			
DA	Emprunts	6 980 350 627	10 700 000 000
DB	Dettes de crédit-bail et contrats assimilés	981 557 167	
DC	Dettes financières diverses	43 953 300 670	40 334 739 398
DD	Provisions financières pour risques et charges	10 105 961 531	9 403 439 991
DE	(1) dont H. A. O. :		
DF TOTAL DETTES FINANCIERES (II)		62 021 169 995	60 438 179 389
DG TOTAL RESSOURCES STABLES (I + II)		80 812 474 670	88 022 507 663
PASSIF CIRCULANT			
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O.	2 758 049 483	4 496 589 422
D I	Clients, avances reçues	9 594 845 736	8 868 621 633
DJ	Fournisseurs d'exploitation	455 080 356 887	688 669 579 978
DK	Dettes fiscales	168 842 617 998	172 668 235 609
DL	Dettes sociales	5 968 094 174	6 638 862 768
DM	Autres dettes	16 257 236 785	10 972 377 492
DN	Risques provisionnés		
DP TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)		658 501 201 063	892 314 266 902
TRESORERIE PASSIF			
DQ	Banques, crédits d'escompte		
DR	Banques, crédits de trésorerie	115 355 748 892	61 746 345 587
DS	Banques, découverts	36 230 565 749	6 113 652 553
DT TOTAL TRESORERIE-PASSIF (IV)		151 586 314 641	67 859 998 140
DU Ecarts de conversion-Passif (V)	(gain probable de change)		
DZ TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		890 899 990 374	1 048 196 772 705

COMPTE DE RÉSULTATS - CHARGES

		Exercice 2017	Exercice 2016
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises	0	0
RB	- Variation de stocks (Marge brute sur marchandises voir TB)	(- ou +)	
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		
RD	- Variation de stocks (Marge brute sur matières voir TG)	(- ou +)	
RE	Autres achats	484 415 280 714	482 018 678 291
RH	- Variation de stocks	424 427 558	-3 424 154 457
RI	Transports	3 542 527 516	2 267 311 985
RJ	Services extérieurs	63 964 888 103	57 786 758 677
RK	Impôts et taxes	-13 887 661 106	-7 130 320 894
RL	Autres charges (Valeur ajoutée voir TN)	7 611 508 323	2 864 089 727
RP	Charges de personnel (1) (1) dont personnel extérieur	44 437 216 998 4 588 907 005	41 396 891 434 3 590 938 994
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions	14 097 357 712	13 448 110 019
RW	Total des charges d'exploitation (Résultat d'exploitation voir TX)	604 605 545 818	589 227 364 782
	ACTIVITE FINANCIERE		
SA	Frais financiers	1 690 386 551	874 137 849
SC	Pertes de change	369 384	
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions		
SF	Total des charges financières (Résultat financier voir UG)	1 690 755 935	874 137 849
SH	Total des charges des activités ordinaires (Résultat des activités ordinaires voir UI)	606 296 301 753	590 101 502 631
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	680 402 999	154 031 676
SL	Charges H.A.O.		
SM	Dotations H.A.O.		
SO	Total des charges H.A.O. (Résultat H.A.O. voir UP)	680 402 999	154 031 676
SQ	Participation des travailleurs		
SR	Impôts sur le résultat	1 160 278 200	4 076 738 665
SS	Total participation et impôts	1 160 278 200	4 076 738 665
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES (Résultat net voir UZ)	608 136 982 952	594 332 272 972

COMPTE DE RÉSULTATS - PRODUITS

		Exercice 2017	Exercice 2016
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises	848 465	244 709
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES	848 465	244 709
TC	Ventes de produits fabriqués	546 839 676 712	550 612 639 636
TD	Travaux, services vendus	39 719 469 357	32 437 120 149
TE	Production stockée (ou déstockage)	(+ ou -)	
TF	Production immobilisée	0	0
TG	MARGE BRUTE SUR MATIERES	586 559 146 069	583 049 759 785
TH	Produits accessoires	6 701 425 358	6 585 472 031
T I	CHIFFRE D'AFFAIRES (1) (TA + TC + TD + TH)	593 261 419 892	589 635 476 525
TJ	(1) dont à l'exportation	80 601 801 275	110 872 484 843
TK	Subventions d'exploitation		
TL	Autres produits	1 785 905 267	1 856 647 279
TN	VALEUR AJOUTEE	48 976 354 051	57 109 760 475
TQ	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 539 137 053	15 712 869 041
TS	Reprises de provisions	90 000 000	1 021 106 653
TT	Transferts de charges	13 030 618 522	10 924 440 887
TW	Total des produits d'exploitation	608 167 943 681	603 437 671 344
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+) ; Perte (-)	3 562 397 863 14 210 306 562	
	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenus financiers	941 598 166	1 422 831 486
UC	Gains de change	0	0
UD	Reprises de provisions		
UE	Transferts de charges		
UF	Total des produits financiers	941 598 166	1 422 831 486
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)	-749 157 769	548 693 637
UH	Total des produits des activités ordinaires	609 109 541 847	604 860 502 830
U I	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (1) (+ ou -)	2 813 240 094	14 759 000 199
UJ	(1) dont impôt correspondant	545 810 024	3 689 750 050
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (H.A.O.)		
UK	Produits des cessions d'immobilisations	88 730 783	124 079 529
UL	Produits H.A.O.		
UM	Reprises H.A.O.		
UN	Transferts de charges	925 686 723	128 000 000
UO	Total des produits H.A.O.	1 014 417 506	252 079 529
UP	RESULTAT H.A.O. (+ ou -)	334 014 507	98 047 853
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	610 123 959 353	605 112 582 359
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+) ; Perte (-)	1 986 976 401	10 780 309 387

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)

CAFG = EBE

- Charges décaissables restantes } à l'exclusion des cessions
+ Produits encaissables restantes } d'actif immobilisé

		E.B.E.	
(SA) Frais financiers	1 690 386 551	(TT) Transferts de charges d'exploitation	4 539 137 053
(SC) Pertes de change	369 384	(UA) Revenus financiers	13 030 618 522
(SL) Charges H.A.O.		(UC) Gains de change	941 598 166
		(UE) Transferts de charges	0
(SQ) Participation		(UL) Produits H.A.O.	0
(SR) Impôts sur le résultat	1 160 278 200	(UN) Transferts de charges H.A.O.	925 686 723
Total (I)	2 851 034 135	Total (II)	19 437 040 464

CAFG: Total (II) - Total (I) = 16 586 006 329 XA (N - 1) : 23 237 264 900

AUTOFINANCEMENT (A.F.)

AF = CAFG - Distributions de dividendes dans l'exercice (1)

AF = 16 586 006 329 - 10 780 000 000 = 5 806 006 329 XB (N - 1) : 15 019 264 900

VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (B.F.E.)

Var. B.F.E. = Var. Stocks (2) + Var. Créances (2) + Var. Dettes circulantes (2)

	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
Variation des stocks : N - (N - 1)			
(BC) Marchandises		ou	0
(BD) Matières premières	0	ou	140 786 911
(BE) En-cours		ou	0
(BF) Produits fabriqués		ou	0
(A) Variation globale nette des stocks	0	ou	140 786 911

(1) Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice y compris les acomptes sur dividendes.
(2) A l'exclusion des éléments H.A.O.

	Emplois augmentation (+)		Ressources diminution (-)
Variation des créances : N - (N - 1)			
(BH) Fournisseurs, avances versées	228 551 481	ou	0
(BI) Clients	0	ou	79 071 581 065
(BJ) Autres créances	0	ou	120 585 052 098
(BU) Ecarts de conversion - Actif (1)	0	ou	0
(B) Variation globale nette des créances	0	ou	199 428 081 682

	Emplois diminution (-)		Ressources augmentation (+)
Variation des dettes circulantes : N - (N - 1)			
(DI) Clients, avances reçues	0	ou	726 224 103
(DJ) Fournisseurs d'exploitation	233 589 223 091	ou	0
(DK) Dettes fiscales	3 825 617 611	ou	0
(DL) Dettes sociales	670 768 594	ou	0
(DM) Autres dettes	0	ou	5 284 859 293
(DN) Risques provisionnés	0	ou	0
(DU) Ecarts de conversion - Passif (1)	0	ou	0
(C) Variation globale nette des dettes circulantes	232 074 525 900	ou	0

VARIATION DU B.F.E. = (A) + (B) + (C) 32 505 657 307 ou 0

EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION (E.T.E.)

E.T.E. = EBE - Variation BFE - Production immobilisée

	N		N - 1
Excédent brut d'exploitation	4 539 137 053		15 712 869 041
- Variation du B.F.E. (- si emplois ; + si ressources)	-32 505 657 307	(- ou +)	-43 943 009 305
- Production immobilisée	0		0
EXCEDENT DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	-27 966 520 254		-28 230 140 264

(1) En cours d'adoption.

TABLEAU FINANCIER DES RESSOURCES ET DES EMPLOIS (TAFIRE)

		Exercice N		Exercice N-1
		Emplois	Ressources	(E - ; R +)
I. INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS				
FA	Charges immobilisées (augmentations dans l'exercice)			
Croissance interne				
FB	Acquisitions/Cessions d'immobilisations incorporelles	1 400 506 750		-1 746 030 929
FC	Acquisitions/Cessions d'immobilisations corporelles	23 284 694 204	88 730 783	-25 391 959 926
Croissance externe				
FD	Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières	1 240 872 624	347 029 895	-540 454 392
FF	INVESTISSEMENT TOTAL	25 490 312 900		-27 678 445 247
FG	II. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (cf. supra : Var. B.F.E.)	32 505 657 307	0	-43 943 009 305
FH	A - EMPLOIS ECONOMIQUES A FINANCER (FF + FG)	57 995 970 207		-71 621 454 552
FI	III. EMPLOIS/RESSOURCES (B.F., H.A.O.)	1 738 539 939	0	2 480 618 291
FJ	IV. EMPLOIS FINANCIERS CONTRAINTS ⁽¹⁾ Remboursements (selon échéancier) des emprunts et dettes financières (1) A l'exclusion des remboursements anticipés portés en VII	3 719 649 373		0
FK	B - EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	63 454 159 519		-69 140 836 261
V. FINANCEMENT INTERNE				
FL	Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)	10 780 000 000	16 586 006 329	15 019 264 900
VI. FINANCEMENT PAR LES CAPITAUX PROPRES				
FM	Augmentations de capital par apports nouveaux	////////////////////		
FN	Subventions d'investissement	////////////////////		
FP	Prélèvements sur le capital (y compris retraits de l'exploitant)		////////////////////	
VII. FINANCEMENT PAR DE NOUVEAUX EMPRUNTS				
FQ	Emprunt (2)			700 000 000
FR	Autres dettes financières (2)		4 600 118 439	3 895 999 372
	(2) Remboursements anticipés inscrits séparément en emplois			
FS	C - RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		10 406 124 768	19 615 264 272
FT	D - EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C - B)	53 048 034 751 ou	0	-49 525 571 989
VIII. VARIATION DE LA TRESORERIE				
	Trésorerie nette			
FU	à la clôture de l'exercice + ou -	-83 236 592 080		
FV	à l'ouverture de l'exercice + ou -	-30 188 557 329		
FW	Variation Trésorerie : (+ si Emploi ; - si Ressources)	-53 048 034 751	0 ou 53 048 034 751	49 525 571 989
	Contrôle : D = VIII avec signe opposé			

Nota : I, IV, V, VI, VII : en termes de flux ; II, III, VIII : différences " bilantielles "

0

CONTRÔLE (à partir des masses des bilans N et N - 1)		Emplois	Ressources
Variation du fonds de roulement (F.d.R.) : FdR(N) - FdR(N - 1)		18 803 837 505	0
Variation du B.F. global (B.F.G.) : BFG(N) - BFG(N - 1)		34 244 197 246	0
Variation de la trésorerie (T) : T(N) - T(N - 1)		0	53 048 034 751
TOTAL		53 048 034 751	53 048 034 751

0



■ Poste 225 kV d'Abobo

■ RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Incidence de la Convention de Concession sur la Présentation des Comptes Annuels

La convention de concession de service public conclue le 25 octobre 1990 pour une durée de 15 années entre la CIE et l'Etat de Côte d'Ivoire a enregistré son terme initial le 25 octobre 2005. Les Parties ont dressé le bilan de leur relation contractuelle et fait le point sur l'état du secteur de l'Electricité et, à cette occasion, ont pris acte des progrès notables réalisés depuis l'entrée en vigueur de la convention de concession.

Conscientes de l'importance du Secteur de l'Electricité pour le bien-être des populations et le développement économique de la Côte d'Ivoire, et au vu des enseignements tirés de leur première période de collaboration, les Parties ont manifesté leur intention de poursuivre leur partenariat et de le renforcer. L'Etat et la CIE se sont rencontrés et ont décidé de conclure l'Avenant n°5 à la convention de concession dont l'objet est notamment de renouveler la Convention pour une période de quinze (15) ans. Par application de la convention de service public signée avec l'Etat de Côte d'Ivoire et du protocole d'accord avec L'ex-EECI:

- les comptes de la CIE n'intègrent ni les biens mis à disposition par l'Autorité Concédante, ni leur dépréciation. Cependant, la CIE en supporte les frais d'entretien, de réparation et d'assurance ;
- le chiffre d'affaires qui figure au compte de résultat de la CIE correspond principalement aux produits de la vente de l'énergie électrique. Il est différent du revenu propre de la CIE qui est égal aux composantes R1, R3 et R5 définies contractuellement. Cette rémunération n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes. Elle est obtenue par différence entre le chiffre d'affaires énergie et les éléments suivants :
 - * la redevance de l'Autorité Concédante qui est inscrite dans les charges d'exploitation dans le poste « Impôts et Taxes » ;
 - * Les charges liées aux achats d'énergie et aux combustibles liquides et gazeux

comprises dans les postes « Autres achats » et « variation de stocks ».

Les produits de l'exercice incluent :

- * les facturations émises du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, comprenant les ventes locales et les ventes à l'exportation;
 - * la variation de l'énergie en compteurs sur l'exercice 2017.
- Les droits acquis antérieurement au 1er novembre 1990, par le personnel au titre des congés et des indemnités de départ à la retraite, sont dus par l'ex EECI et sont comptabilisés par la CIE en dettes vis-à-vis du personnel et en créances sur l'ex EECI pour un montant identique; Côte d'Ivoire Energies (CI-Energies) se substituant à l'ex EECI;
 - Les travaux réalisés dans le cadre du renouvellement et des inspections majeures des installations de production et d'exploitation sont imputés sur la redevance à reverser à l'Autorité Concédante.

2. Règles et Méthodes Comptables

Les comptes de l'exercice de douze (12) mois clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles en vigueur en République de Côte d'Ivoire et sont présentés selon les prescriptions du droit comptable de l'OHADA en vigueur en Côte d'Ivoire depuis octobre 2003. Ces comptes sont comparables à ceux de l'exercice précédent.

Les principales règles et méthodes comptables retenues par la CIE pour l'établissement de ses comptes annuels sont décrites ci-après.

2.1. Charges Immobilisées

Les charges immobilisées enregistrent les frais d'acquisitions d'immobilisations. Elles sont étalées sur cinq ans. Il n'y a plus de charges immobilisées dans les comptes de CIE.

2.2. Immobilisations Incorporelles

Les frais de premier établissement sont intégralement amortis sur l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Toutes les autres immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de trois ans ou 5 ans.

2.3. Immobilisation Corporelles

Les acquisitions sont comptabilisées à leur coût de revient. Les durées normales d'amortissement retenues sont les suivantes en années:

Constructions	20
Matériels et outillage	10
Compteurs	10 et 15
Véhicules	4
Mobylettes	3
Matériel et engins d'exploitation	10
Mobiliers	10
Matériels informatiques	3 et 5
Matériels divers (bureau, ménager...)	6
Aménagements et agencements	10

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières enregistrent principalement :

- La participation de CIE dans le capital de GS2E, de SGA2E et d'AWALE ;
- Les souscriptions à la SICAV SOGEVALOR ;
- Les prêts accordés au personnel sur une durée de plus de 12 mois.

2.5. Stocks

La gestion des stocks se fait suivant la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique du 14 au 31 mai et du 12 au 30 novembre 2017 qui a servi à quantifier les valeurs d'exploitation au 31 décembre 2017.

Les stocks de combustibles sont valorisés selon la méthode du «premier entré, premier sorti» qui, en raison de la rotation rapide de ces stocks, correspond aux derniers prix connus de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constatée sur les stocks de sécurité du transport d'énergie, des turbines à gaz de la Centrale de Vridi 1 et des barrages hydroélectriques.

Au 31 décembre 2017, la méthode utilisée à consister à provisionner la valeur réelle des stocks de sécurité déterminée par les structures concernées.

Par ailleurs, une provision pour dépréciation du stock à rotation lente est constituée depuis l'exercice 2011. La méthode utilisée consiste à provisionner 100% des articles de consommation courante qui n'ont pas connu de mouvements depuis 3 ans.

2.6 Comptes Clients

Les créances relatives aux ventes locales d'électricité correspondent aux portefeuilles clients des applications informatiques de gestion des abonnés à l'électricité basse tension et haute tension.

Les créances relatives aux exportations d'électricité facturées en devises correspondent à la contrevaletur en Francs CFA des devises utilisées à la clôture de l'exercice.

Les créances douteuses se rapportent aux clients privés. Elles sont composées des soldes nets des résiliés et de la part des impayés des clients en vigueur non couverte par les avances sur consommations.

La part de la CIE correspond au produit du nombre de kWh compris dans les créances douteuses par la rémunération marginale de la CIE par kWh. La part de la CIE dans les créances douteuses constitue la base de détermination des provisions pour créances douteuses.

Le taux de dépréciation utilisé a été de 100% pour les créances nettes sur les résiliés et pour les créances antérieures à l'exercice 2017 sur les abonnés en vigueur.

Les créances sur le secteur public et parapublic, ne font pas l'objet de provisions pour dépréciation, quels que soient les retards de règlement, ces créances pouvant faire l'objet de compensation avec les dettes de la CIE envers l'Etat.

Néanmoins, suite aux séances de validations avec l'Etat des créances de l'Administration et ses démembrements au cours de l'exercice 2017, une partie des créances notamment celles relatives à des rappels de facturation a été rejetée. En conséquence, la quote-part de la CIE dans ces créances évaluée à 2 579 MFCFA a fait l'objet de la constatation d'une provision à due concurrence.

De plus, une dépréciation des créances clients anciennement compensables ayant fait l'objet de rejet a été constatée à hauteur de 771 MFCFA.

2.7 Énergie en Compteurs

L'énergie en compteurs correspondant à l'énergie consommée et non encore facturée à la date de clôture, constitue un produit à recevoir. Elle est valorisée au prix de vente moyen sur l'année TVA comprise.

La quantité d'énergie en compteurs est déterminée à partir des prévisions de facturations qui tiennent compte des facturations réalisées antérieurement, du rendement du réseau, et des périodes de relèves théoriques.

2.8. Autres Créances

Les autres créances comprennent notamment :

- Les créances sur l'ex EEI notamment la contrepartie des droits acquis par les agents au 25 octobre 1990 au titre des départs en retraite ;
- Les écarts constatés lors des arrêts et clôtures des caisses.

Les écarts de caisse non dénoués et les risques d'irrécouvrabilité des débiteurs divers font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.9. Traitement des Actifs en zones difficiles

Créances clients et énergie en compteurs

Depuis le 19 septembre 2002 et jusqu'à novembre 2008, le chiffre d'affaires en zone CNO de l'Administration et des clients BT a été constaté à partir d'estimations et de forfaits.

De novembre 2008 à janvier 2009, la CIE a pu effectuer la reprise de la facturation en zone CNO par une opération de relève d'index.

Depuis lors, l'énergie consommée par les clients BT et l'Administration est relevée et facturée tous les deux mois.

L'énergie consommée par les clients industriels est relevée et facturée tous les mois.

Les créances impayées sur ces facturations (hors Administration) ont été provisionnées sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour la part CIE.

Les consommations non relevées au 31 décembre 2017 dans ces zones sont estimées à 70,2 GWh qui sont provisionnées à hauteur du pourcentage de non recouvrement de 10,89 % de 49 MFCFA.

La provision constituée est évaluée en valorisant les kWh non encaissés au prix marginal. Ainsi, la quote-part de la CIE contenue dans les créances d'établi en 2017 à 9,16 %.

Synthèse du traitement des zones ex assiégées

Au 31 décembre 2017, les provisions cumulées sur les actifs de la compagnie en zones difficiles s'élevaient à 36 066 MFCFA contre 35 717 MFCFA l'exercice précédent, et s'analysent comme suit, en MFCFA :

- **Provision sur créances clients** 36 017 ;
- **Provision sur énergie non facturée (énergie en compteurs)** 49.

2.10. Dettes financières diverses

Ce poste enregistre les avances sur consommations versées par les abonnés à l'électricité. Les avances sur consommations sont utilisées pour encaisser partiellement les factures lors de la résiliation de l'abonnement.

2.11. Passif circulant

Les soldes créditeurs des abonnés à l'électricité obtenus à partir des portefeuilles clients basse tension et clients haute tension sont enregistrés dans le poste « Clients, avances reçues ».

Le poste « Fournisseurs d'exploitation » comprend essentiellement les dettes envers les fournisseurs de combustibles gazeux et les producteurs indépendants d'électricité.

Les charges à payer provisionnées dans ce compte résultent du traitement automatique des commandes opéré par Jade, le progiciel intégré de gestion des achats, des stocks et de la comptabilité. En effet, cette application détermine les charges à payer par rapprochement commande par commande des réceptions effectuées avec les factures comptabilisées.

2.12. Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel à la clôture de l'exercice et antérieurement inscrits dans les engagements financiers, ont été comptabilisés en provision pour charges. Au 31 décembre 2017, les droits acquis par l'ensemble du personnel s'établissent à 9 935 MFCFA, dont 741 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous l'ex EEI et 9 194 MFCFA au titre de l'ancienneté du personnel sous CIE.

Cette provision a été évaluée selon la méthode rétrospective avec salaires de fin de période, telle que préconisée par le droit comptable de l'OHADA, conformément à la norme IAS19.

Les droits acquis par le personnel sont déterminés conformément aux dispositions de la Convention Collective Interprofessionnelle applicable en Côte d'Ivoire.

2.13. Traitement comptable des revenus PEPT

Pour accélérer l'accès à l'électricité des populations vivant en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté au cours du Conseil des Ministres du mardi 27 mai 2014, un programme Électricité pour tous.

Ce programme vise donc à faciliter l'accès à l'électricité par le moyen d'un allègement des formalités de raccordement et de l'octroi de facilités de paiement, aux populations cibles.

Ainsi, les offres sont structurées pour couvrir :

i. Le coût des installations intérieures qui comprend :

- l'acquisition de kits d'installations intérieures ;
- la rémunération des installateurs agréés ;
- le contrôle de conformité des installations intérieures.

ii. Le coût du branchement qui comprend :

- la fourniture du matériel ;
- les travaux.

iii. Le coût de l'abonnement.

La phase pilote du PEPT, en cours, s'appuie sur deux types d'offres :

- avec fourniture de kits d'installations intérieures : offres A1, A2, A3 ;
- sans fourniture de kits d'installations intérieures : offres A0, B0.

Les offres de type A sont destinées au milieu rural tandis que les offres de type B sont proposées pour le milieu urbain.

Pour les offres A0 et B0 en particulier, représentant 90% des branchements réalisés à ce jour, la quote-part du prix de vente des offres destinées aux installations intérieures, est allouée à des travaux permettant le raccordement des populations cibles ainsi qu'à la couverture de coûts annexes, notamment :

- le contrôle de conformité ;
- la mise à niveau du réseau (restructurations, renforcements mineurs) ;
- la construction de niches ;
- les extensions mineures (4 portées au maximum) ;
- les frais de gestion du programme (recouvrement du branchement, études d'impact économique et social, communication, promotion du PEPT).

Ces travaux peuvent être décalés entre la date de perception des dotations financières et la période de leurs réalisations.

Ainsi, les revenus liés au PEPT se décomposent comme suit:

- Travaux à effectuer financés par les clients ;
- Branchements PEPT ;
- Frais de dossier PEPT.

En conséquence, la quote-part des produits relatifs aux travaux non encore réalisés à la clôture de l'exercice 2017 sera différée dans nos livres. Elle comprendra d'une part les travaux à effectuer financés par les clients à savoir entre autres, la construction de niches, la restructuration/extension de réseau mineur, les frais de gestion du programme, etc. et d'autre part le contrôle de conformité.

Cette analyse s'appuie sur les dispositions du système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA), selon lesquelles le chiffre d'affaires se définit comme étant « le montant hors taxes récupérables des ventes (...) de services liés aux activités ordinaires de l'entité ». En règle générale, les produits découlant de la vente de biens ou de la prestation de services ne sont enregistrés en chiffre d'affaires que lorsqu'ils sont gagnés par l'entité c'est-à-dire que lorsqu'ils correspondent à des entrées brutes d'avantages économiques reçus ou à recevoir par l'entité pour son propre compte.

A l'analyse des conventions PEPT, les travaux sont certes financés par les clients, mais le choix de la nature des travaux à effectuer, le timing de leur réalisation ainsi que la maîtrise d'ouvrage sont assurés par la CIE.

En substance, la CIE collecte les fonds nécessaires au financement de ces travaux auprès de ces clients dans le cadre du PEPT, à charge pour elle de réaliser ces travaux.

En conséquence, les revenus liés à cette composante du PEPT doivent être comptabilisés dans les livres de la CIE en dettes vis-à-vis des tiers et repris en produits au fur et à mesure de l'exécution des travaux, étant entendu que les dépenses relatives à ces travaux sont enregistrées en charges au moment de leur exécution.

Il en résulte que les régularisations comptables suivantes doivent être opérées dans les livres de CIE pour traduire la substance économique du PEPT :

- Le montant total des produits relatifs à la composante du prix de vente du PEPT portant sur les travaux financés par les clients du PEPT doit être extourné des produits et enregistré en produits différés (produits constatés d'avance);
- la quote-part des dépenses relatives aux fournitures de kits et de réalisation effective des installations intérieures déjà comptabilisées en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits;
- la quote-part des travaux de construction de niches, de restructuration/extension mineure de réseau, de frais de gestion du programme, etc. déjà comptabilisée en charges dans les livres de la CIE doit être enregistrée en produits.

La quote-part de l'installation intérieure représente environ 2/3 du montant du prix du branchement. Le montant total des produits relatifs à la composante des installations intérieures et destiné donc aux travaux financés par les clients et à imputer sur ces branchements est évalué à environ 8 milliards de FCFA au 31 décembre 2017 (dont 6 Milliards sur 2017 et 2 milliards reliquat de l'année 2016).

2.14. Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte des décalages temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable liés à la reconnaissance des charges et des produits. Conformément aux prescriptions du droit comptable de l'OHADA, les impôts différés relatifs à ces différences temporaires ne sont pas comptabilisés, la charge d'impôt comptabilisée correspond à l'impôt exigible.

2.15. Compte de résultats

Les transferts de charges enregistrent principalement :

- les achats de compteurs immobilisés à hauteur de 12 280 MFCFA ;
- les remboursements des assurances liées aux sinistres pour 744 MFCFA.
- Les refacturations à CI ENERGIES au titre du Personnel pour 6 MFCFA.



Compagnie Ivoirienne d'Electricité

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



2017

une société du groupe  **eranove**



Périmètre **Production, Transport et Mouvement d'Énergie**

Périmètre **Direction de la Production d'Électricité**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

P.04



EDITOP.4
DECLARATION RSE DU COMITE DE DIRECTION GENERALEP.5
LA CIE : UNE ENTREPRISE DE REFERENCE DANS LA GESTION DU SERVICE PUBLIC AFRICAINP.6
CHAINE DE VALEURS DES METIERS DE LA CIE ET DEVELOPPEMENT DURABLEP.8

CHAPITRE 01

CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE

P.10



A/ DECIDER AVEC DES ORGANES DE GOUVERNANCE FORTSP.12
B/ PERENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLEP.13
C/ PLACER L'ETHIQUE AU CENTRE DE LA DECISIONP.16
D/ EVALUER ET CERTIFIER NOS SYSTEMES DE MANAGEMENTP.19
POLITIQUE ET STRATEGIE 2015 - 2020 DE LA CIE & OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONUP.26

CHAPITRE 02

RENDRE ACCESSIBLES LES SERVICES ESSENTIELS DE LA VIE

P.28



A/ AMELIORER LES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS ET DES OPERATIONSP.30
B/ ETENDRE L'ACCES AUX PLUS DEMUNISP.32
C/ DEVELOPPER LES SERVICES INNOVANTSP.34



CHAPITRE 03
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET INTÉGRER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE **P.40**

A/ RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRESP.42
B/ INCITER LES CLIENTS À UNE CONSOMMATION DURABLEP.44
C/ MAÎTRISER NOS REJETSP.46
D/ LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUESP.47



CHAPITRE 04
DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN **P.50**

A/ ENCOURAGER DES EMPLOIS JUSTES ET DURABLESP.52
B/ ASSURER UNE PROTECTION FINANCIÈRE À NOS COLLABORATEURSP.58
C/ GARANTIR LA SANTÉ & LA SÉCURITÉ AU TRAVAILP.61
D/ INVESTIR DANS LA FORMATIONP.65

CHAPITRE 05
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

P.66



A/ DÉVELOPPER DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉSP.68
B/ NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITÉP.69
C/ ACTIONS DE SPONSORING ET MECENATP.72

ANNEXES

TABLEAU DE CONCORDANCE MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITÈRES DE REPORTING GRI V4P.75
TABLEAU DE CONCORDANCE ODDP.79

EDITO

LA COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE CONSOLIDE SES ENGAGEMENTS D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET SOCIETALE



Parce que l'accès aux services de l'électricité est une condition essentielle du développement durable comme l'eau potable, l'éducation, les services de santé ..., la CIE, aux côtés de l'Etat de Côte d'Ivoire, poursuit la réalisation de son ambitieux Programme Electricité Pour Tous (PEPT) lancé en 2014.

Le but de ce programme étant de permettre l'accès à l'électricité au plus grand nombre de ménages en Côte d'Ivoire d'ici à fin 2030.

Cela implique de produire suffisamment d'électricité, d'en assurer la qualité et la distribution et d'investir durablement dans l'innovation qui prend en compte les attentes de toutes les parties prenantes.

Ainsi, la CIE, en s'appuyant sur le professionnalisme et l'engagement sans réserve de ses collaborateurs, a pris des dispositions appropriées: le développement des systèmes de production durables respectueux de l'environnement, la standardisation et l'adaptation des branchements sociaux aux besoins des usagers, la réorganisation du contrôle de conformité aux normes de sécurité, la rationalisation des modalités de financement de l'accès à l'électricité, la promotion des compteurs électroniques, la création d'une E-agence, la télégestion de l'éclairage public pour optimiser la consommation du courant, la création de l'école des drones au Centre des Métiers de l'Electricité pour la surveillance de nos lignes électriques.

Développer l'infrastructure et perfectionner les technologies afin d'approvisionner la Côte d'Ivoire en énergie propre permettant de soutenir la croissance économique, en agissant positivement sur l'environnement reste un objectif capital pour la CIE.

Dans cette dynamique, la CIE ne cesse de mettre un accent tout particulier sur ses systèmes de management de la Qualité, Sécurité, Environnement et sur sa politique de Responsabilité Sociétale en accordant une attention toute particulière à ses collaborateurs. Ceux-ci constituent son capital clé pour assurer la réalisation de ses performances techniques, financières, sociales et environnementales depuis 27 ans.

Ce rapport de Développement Durable est le témoignage du champ d'innovations développées et des actions réalisées par la CIE en 2017 pour contribuer à l'accès de tous, à un coût socialement accessible, à des services énergétiques fiables et modernes.

Déclaration RSE du Comité de Direction Générale

Dans ce monde, où les enjeux de la lutte contre le changement climatique et la production d'énergie propre s'imposent, le développement durable apparaît comme une exigence incontournable pour la CIE.

C'est une opportunité pour mettre à profit la mission de service public exercée dans le cadre de la délégation reçue de l'Etat afin de participer pleinement au développement de la Côte d'Ivoire et contribuer à la satisfaction de la population. Aussi, la Responsabilité Sociétale constitue-t-elle l'un des piliers de notre politique et stratégie.

Pour cela, nous nous engageons à :

- **Répondre de nos impacts sur la société, l'économie et l'environnement ;**
- **Renforcer notre rôle de partenaire de référence de l'État en contribuant à l'équilibre du secteur de l'électricité et à l'accroissement de l'accès à l'électricité ;**
- **Réaffirmer notre capacité à assurer notre mission par notre savoir-faire ;**
- **Déployer notre expertise sur l'ensemble de nos métiers et du territoire ivoirien pour assurer notre mission ;**
- **Développer le professionnalisme de la CIE, par la qualité du management, des méthodes et de la formation, en nous appuyant notamment sur la démarche qualité, sécurité et environnement ;**
- **Construire une entreprise citoyenne qui prend en compte les attentes de ses parties prenantes.**

Ainsi, la réalisation en 2017 de nos performances économiques, sociales, sociétales et environnementales, décrites dans ce rapport, confirme notre engagement constant sur la voie du Développement Durable.



Dominique KAKOU
Directeur Général CIE



André Marie KACZMAREK
D.G. délégué à la Distribution



Eugène ZADI
D.G.D. Communication et Marketing



Emmanuel KOUADIO
Secrétaire Général



Mathias KOUASSI
D.G.A. Distribution



Siaka BAKAYOKO
D.G.A. Production Transport
et Mouvement d'Énergie



Lenzeni COULIBALY
D.G.A. Développement de
Projet supply chain



Stéphane DAURIAC
D.G.A. Gestion Finance
Logistique



Justin KONAN
Directeur Central chargé
des Relations Extérieures

LA CIE : UNE ENTREPRISE DE REFERENCE DANS LA GESTION DU SERVICE PUBLIC AFRICAIN

PRÉSENTATION DE LA CIE

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est une société anonyme de droit ivoirien créée en 1990. Elle a pour objet social, sur le continent africain, la gestion du service public de la production, du transport, du dispatching, de la distribution, de l'importation, de l'exportation et de la commercialisation de l'électricité.

LE CONCESSIONNAIRE DU SERVICE PUBLIC IVOIRIEN DE L'ÉLECTRICITÉ

La CIE est liée à l'Etat de Côte d'Ivoire depuis 1990 par une convention de concession qui lui définit ses missions et ses obligations. L'Etat ivoirien est le responsable du secteur électrique. Il réalise des fonctions de régulateur et de maître d'ouvrage de son développement, et détermine les règles tarifaires. La CIE est l'opérateur du réseau interconnecté : elle exploite les ouvrages de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'Etat. A ce titre, elle assure le pilotage du centre de dispatching national qui garantit l'équilibre technique du secteur de l'électricité.

Au plan commercial, la CIE est chargée de la vente de l'électricité auprès de la clientèle et son importation auprès des pays voisins. Elle collecte l'ensemble des produits liés à la vente de l'électricité et assure pour le compte de l'Etat le règlement des factures des fournisseurs de combustibles et des producteurs d'électricité.

Conformément aux règles légales de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité, la totalité de la facturation des clients transite par son bilan, pour être reversée à l'État et aux opérateurs du secteur.

UNE ENTREPRISE PRIVÉE OUVERTE À L'ÉPARGNE PUBLIQUE

Le capital social de la CIE est ouvert au grand public depuis sa cotation à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières d'Abidjan (BRVM - UMOA) en 1992. D'une valeur de 14 milliards de FCFA,

il est principalement détenu par la société **ERANOVE** (54%) et par l'État de Côte d'Ivoire (15%). Le capital restant est réparti entre divers porteurs représentant 26% de l'actionariat et les collaborateurs de la CIE présents à hauteur de 5% par le biais de leur Fonds Commun de Placement (FCP).

Le cours de l'action au 31 décembre 2017 s'établit à 2 100 FCFA, pour un cours moyen annuel de 3 067 FCFA. Pour la troisième année consécutive, la notation financière de la CIE, attribuée par l'Agence Bloomfield, est AA+ pour la catégorie long terme et A1+ pour la catégorie court terme, avec une perspective stable dans les deux (2) cas.

DES COLLABORATEURS CITOYENS ENGAGÉS SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au 31 décembre 2017, la CIE comptait 4 896 collaborateurs, dont 4 818 en CDI et 78 en CDD, avec 26% de collaboratrices. Son siège social est situé dans la commune de Treichville au 1 Avenue Christiani à Abidjan. Elle comporte 14 directions régionales, 7 sites de production d'électricité et 95 centres d'accueil clientèle sur le territoire ivoirien. Dévoués à leur mission de service public, les collaborateurs de la CIE exploitent 6 barrages hydroélectriques qui totalisent 604 mégawatts (MW), une centrale thermique de 100 MW, un réseau de transport de 5 093 km, un réseau de distribution de 45 259 km et 460 088 foyers d'éclairage public.

Leur engagement a permis de produire 9 796 GWh, de transporter et distribuer 7 821 GWh au bénéfice de 1 897 826 clients ivoiriens, tout en exportant 1 225 GWh vers les pays voisins.

Au titre du Programme Electricité Pour Tous (PEPT), les équipes dédiées ont réalisé 181 186 branchements sociaux.

L'ensemble des collaborateurs travaille en symbiose, sur la base d'un modèle managérial qui allie les exigences du professionnalisme et de la culture africaine solidaire.

Ils partagent un socle professionnel renforcé par 13 904 heures de formations internes, et certifié ISO 9001, OSHAS 18001 et ISO 14001 pour les périmètres de la production, du transport et des mouvements d'énergie.

CHAÎNE DE VALEURS DES METIERS DE LA CIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

1-Produire l'électricité

Métiers : Produire l'électricité à partir de sources hydrauliques et thermiques (Gaz naturel, HVO, DDO)

Enjeux : Disponibilité de la ressource en eau et en combustibles - Changement climatique - Sécurité des installations et des collaborateurs - Développement des compétences - Développement des communautés locales.

Actions : Maintenir les outils de production - Améliorer le taux de disponibilité des ouvrages - Développer les compétences - Maintenir le certificat QSE - Atteindre l'exemplarité RSE.

Indicateurs et résultats : 6 barrages hydroélectriques (604 MW) - 1 centrale thermique (100 MW) - 49 centrales isolées - 16,2% de la production nationale - 1 589 GWh nets produits.

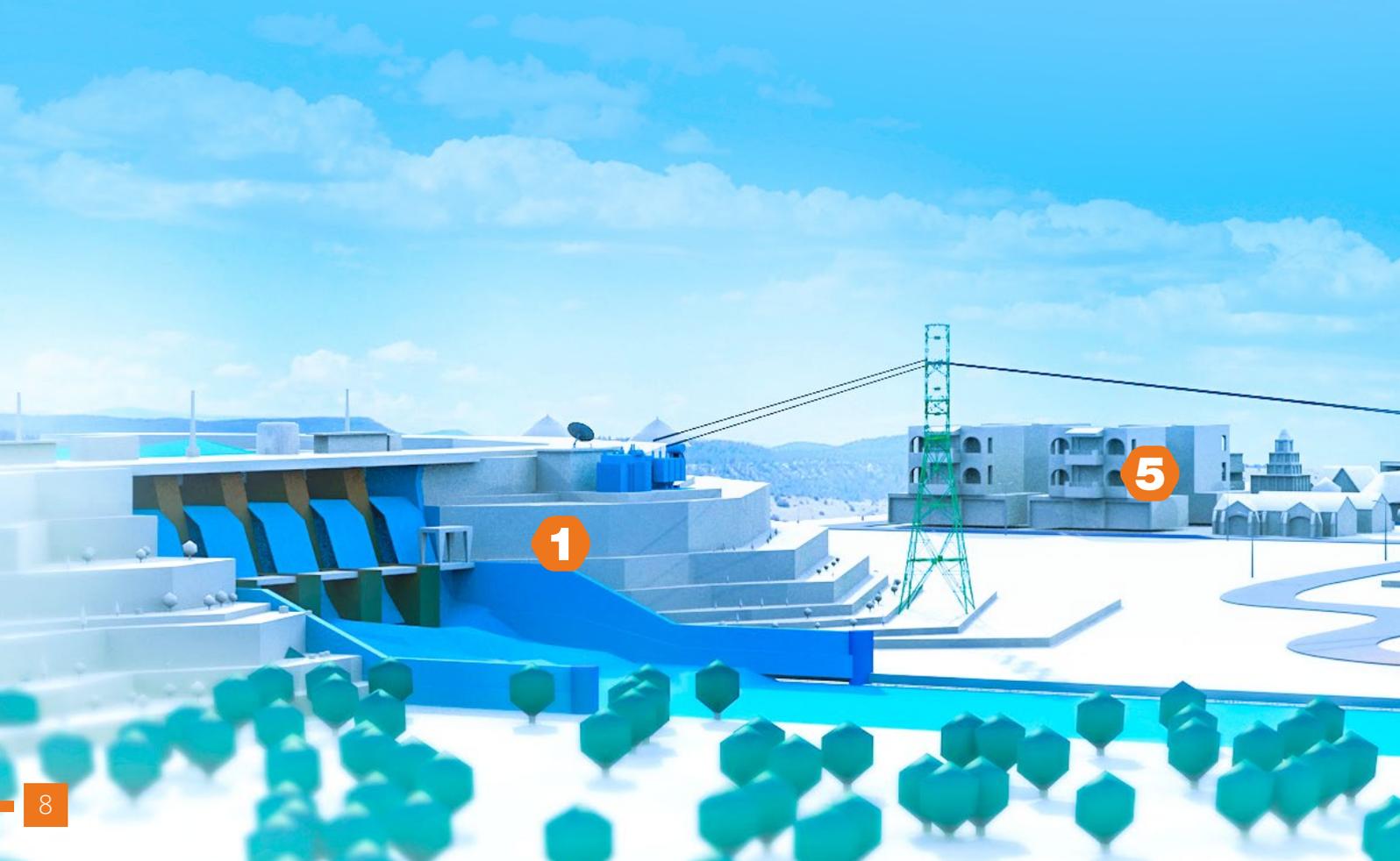
2-Gérer le réseau de transport interconnecté

Métiers : Transporter l'électricité des sites de production jusqu'au réseau de distribution.

Enjeux : Disponibilité et fiabilité des ouvrages de transport - Amélioration du rendement du réseau - Sécurisation des installations et des collaborateurs - Amélioration des compétences - Gestion des déchets - Préservation de la biodiversité le long du réseau.

Actions : Exploiter le réseau - Assurer la maintenance du réseau - Développer les compétences - Maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 38 Unités de production raccordées - 5 093 km de réseaux - 3 interconnexions HTB transfrontalières (Mali, Burkina Faso, Ghana) - 48 postes de livraison vers les réseaux de distribution - 9 796 GWh transportés vers les réseaux de distribution.



3-Superviser les mouvements d'énergie

Métiers : Gérer l'équilibre offre-demande du système électrique et coordonner l'exploitation des moyens de production et de transport du système électrique ivoirien pour l'alimentation des postes sources de distribution et des postes d'interconnexion.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique - Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau - Garantir le fonctionnement d'un système électrique, économique et efficace axé sur une production et un transport d'énergie responsable de l'environnement.

Actions : Anticiper la demande et la production nationale - Elaborer le plan de production de la CIE - Gérer le stock hydraulique - Coordonner la production d'électricité et la disponibilité des sources d'énergie - Maintenir l'équilibre technique du système - Maintenir le certificat QSE.

Indicateurs et résultats : 4 producteurs indépendants d'électricité - 83,1 millions de mètre cube de gaz naturel - 4 808 mètres cube d'eau turbinée - 9 941 GWh d'électricité supervisée - 1 225 GWh exportés - 36 GWh importés.

5-Commercialiser l'électricité

Métiers : Répondre aux attentes des consommateurs - Assurer la facturation et le recouvrement.

Enjeux : Assurer l'équilibre du système électrique - Assurer l'accès équitable des producteurs indépendants au réseau.

4-Distribuer l'électricité

Métiers : Distribuer l'électricité des postes sources aux compteurs des clients.

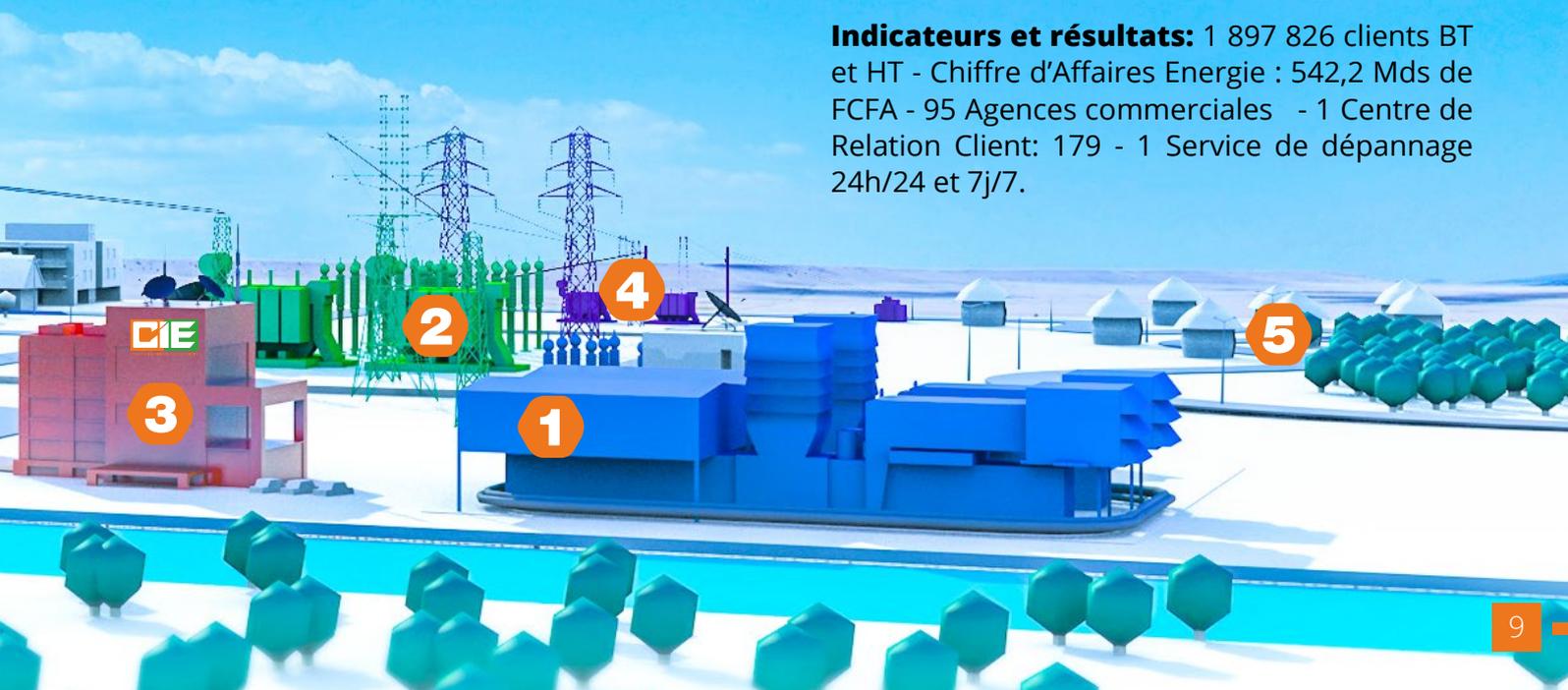
Enjeux : Contribuer à l'accès à l'électricité pour tous - Sécuriser les installations et les collaborateurs - Améliorer les compétences des collaborateurs - Améliorer le taux de distribution.

Actions : Raccorder les populations au réseau - Entretenir et maintenir le réseau de distribution - Lutter contre la fraude - Développer les innovations technologiques (télé-relève des compteurs) - Réduire et valoriser les déchets.

Indicateurs et résultats : 24 026 km de réseaux haute tension, 21 233 km de réseaux basse tension - 3 interconnexions HTA transfrontalières (Liberia, Mali, Ghana) - 8 091 postes de distribution - 4 639 localités raccordées - 460 088 Foyers d'Eclairage Public - 86 651 branchements BT réalisés - 181 186 branchements PEPT.

Actions : Abonnement / réabonnement - Facturation et Recouvrement - Déploiement d'un réseau d'Agences clientèle - Traitement en temps réel des demandes - Information et Sensibilisation des consommateurs - Innovation dans les modes de paiement.

Indicateurs et résultats : 1 897 826 clients BT et HT - Chiffre d'Affaires Energie : 542,2 Mds de FCFA - 95 Agences commerciales - 1 Centre de Relation Client: 179 - 1 Service de dépannage 24h/24 et 7j/7.



1

CHAPITRE 01 CONSTRUIRE NOTRE ENGAGEMENT SUR UNE GOUVERNANCE FORTE



131 Cadres
et dirigeants formés
sur l'éthique



81%
des plaintes
éthiques traitées



Certification QSE du
périmètre PTME



Evaluation RSE «
exemplaire » sur le
périmètre DPE



Un comité d'audit composé
de 3 administrateurs
indépendants

La Gouvernance de la CIE reflète les dispositions légales s'appliquant aux entreprises privées ivoiriennes faisant appel public à l'épargne sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM-UMOA). S'y ajoutent des organes de gouvernance chargés de la bonne exécution de sa mission de service public, un modèle managérial empreint des réalités africaines et des exigences internationales, qui réunissent les parties prenantes de l'entreprise autour d'une culture commune et de son plan stratégique 2015-2020.

A/ DÉCIDER AVEC DES ORGANES DE GOUVERNANCE FORTS

1 | LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier organe de gouvernance de la CIE est son Conseil d'Administration. Il détermine les orientations de ses activités, veille à leur mise en œuvre. Il agit sous réserve des pouvoirs attribués aux assemblées d'actionnaires, dans la limite de l'objet social de la CIE et conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Le Conseil d'Administration est composé de 10 membres qui nomment leur Président. L'actuel Président est M. DIARRA Ousmane.

2 | LES COMITÉS DÉPENDANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Mis en place lors de la séance du 24 mai 2011 du Conseil d'Administration, il est composé de trois (3) Administrateurs chargés d'examiner les rémunérations et avantages en nature des mandataires sociaux.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 03 décembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 829-1 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et en application de l'article 20-4 des statuts, s'est doté d'un comité d'audit composé de trois (3) Administrateurs non-salariés de la société ou n'exerçant aucun mandat de directeur général ou directeur général adjoint au sein de la société.

Le comité d'audit a pour missions essentielles de :

- *Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes de l'entreprise ;*

- *Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;*
- *Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;*
- *Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.*

Le comité d'audit rend compte régulièrement au conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

3 | LA DIRECTION GÉNÉRALE ET SES COMITÉS

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le second organe de gouvernance de la CIE est la Direction Générale. Elle est assurée par le Directeur Général désigné et nommé par le Conseil d'Administration. Il agit conformément aux dispositions prévues par l'Acte Uniforme et les statuts de la CIE qui lui confèrent son mandat.

La Direction Générale reflète le modèle managérial de la CIE. Son organisation « en râteau » est pilotée par le Directeur Général lui-même.

Le Directeur Général, le Directeur Général Délégué à la Distribution, le Directeur Général Délégué de GS2E chargé de la communication et du marketing, les 5 Directeurs Généraux Adjoints et le Directeur Central chargé des Relations Extérieures, forment le Comité de Direction Général (CDG).

LES COMITÉS DE DIRECTION

Les décisions stratégiques et les sujets évoqués en Comité de Direction Générale sont déclinés dans les organes de direction par les Directeurs Généraux Adjoints des différents pôles.

Un Comité de Direction (CODIR) comprenant les membres du CDG, les Directeurs Centraux, les Directeurs, Directeurs adjoints est organisé régulièrement pour évoquer les sujets concernant la vie de l'Entreprise.

Un comité de Direction élargi (CODIR Elargi) comprenant les membres du CODIR, les Directeurs Régionaux du Transport, les Directeurs Régionaux de la Distribution, et les Directeurs d'Usines est organisé en fonction des circonstances.

B/ PÉRENNISER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

1 | RAPPEL DU CADRE INSTITUTIONNEL

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel et réglementaire innovant qui régit le secteur de l'électricité. Historiquement, le secteur de l'électricité fut géré par l'Etat lui-même à travers une société 100% publique, verticalement intégrée qui a développé et exercé sa mission de service public.

La réforme du marché de l'électricité en Côte d'Ivoire a démarré avec la loi n° 85- 583 du 29 juillet 1985, organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire. Avec comme particularités :

- *l'ouverture du segment de la production au secteur privé mais soumise à autorisation ;*
- *le maintien sous le régime du monopole d'Etat pour les segments du transport, de la distribution ainsi que de l'exportation et l'importation ;*
- *la possibilité de concéder le monopole à un opérateur public ou privé.*

L'application de cette loi a facilité en août 1990 la conclusion d'un Partenariat Public Privé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CIE par la signature d'une convention de concession qui s'est traduite par une délégation de la gestion du service public de l'électricité.

Cette loi a également permis l'entrée des producteurs indépendants sur le marché de l'électricité avec la CIPREL en 1995.

La Loi n° 2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'électricité a été adoptée par l'Etat pour renforcer le dispositif légal existant et donner au système électrique ivoirien les instruments modernes nécessaires à son redressement et à la dynamisation de son développement.

Le cadre institutionnel du secteur électrique reste inchangé en 2017, et fait toujours intervenir des entreprises du secteur public et privé sous la tutelle de l'Etat.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Les acteurs du secteur public

Le secteur public est représenté par l'État de Côte d'Ivoire et ses démembrements. L'État décide, régule, finance et fait réaliser les investissements de développement et de renouvellement des ouvrages, assure l'approvisionnement en combustibles, et fixe les tarifs de l'électricité.

Les Ministères de tutelle

Le Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables assure la tutelle technique. Il a pour mission de définir la politique énergétique du gouvernement, d'en faire le suivi et d'en contrôler la mise en œuvre.

La Direction Générale de l'Energie assure l'interface entre le Cabinet du Ministre et les structures sous tutelle du secteur. Elle oriente la stratégie de développement du secteur en matière :

- *de gestion et de planification du secteur de l'énergie ;*
- *d'équipements de production, transport et distribution de l'énergie électrique ;*
- *d'électrification sociale, de renforcement et d'extension des réseaux ;*
- *de maîtrise d'énergie et de promotion des énergies renouvelables.*

La gouvernance du secteur voit également intervenir le Ministère de l'Economie et des Finances, et le Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, ceux-ci, en leurs qualités de tutelle économique et financière du secteur.

Les sociétés d'État

Deux sociétés d'État exercent une partie des prérogatives régaliennes de l'Etat :

- *la Société des Energies de Côte d'Ivoire (CI-ENERGIES), en charge notamment de la gestion du patrimoine de l'Etat dans le secteur de l'électricité, du suivi des flux financiers et flux énergétiques ainsi que la maîtrise d'œuvre des travaux revenant à l'État en tant qu'Autorité Concédante ;*
- *l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE), chargée du contrôle des opérateurs du secteur, de l'arbitrage des conflits et de la protection des intérêts du consommateur.*

Les acteurs du secteur privé

Outre la CIE agissant en qualité de concessionnaire, deux familles d'acteurs privés interviennent dans le secteur.

Les fournisseurs du combustible gaz naturel

Les centrales thermiques du secteur de l'électricité utilisent un gaz naturel provenant du bassin sédimentaire ivoirien produit par trois groupements d'opérateurs privés, tous les trois liés à l'État de Côte d'Ivoire par des contrats d'achat/vente de gaz naturel :

- **PETROCI-CI 11** : est depuis août 2013, l'opérateur des gisements Lion et Panthère du bloc CI-11 en offshore, mis en exploitation en 1995.
- **FOXTROT International (ex APACHE)** : est un opérateur producteur de gaz naturel qui exploite depuis 1999, le champ FOXTROT sur le bloc CI-27.
- **CANADIAN NATURAL RESOURCES (CNR International)** : CNR exploite deux blocs en offshore : CI-26 - gisement Espoir et CI- 40 - gisement Baobab.

Les producteurs indépendants d'électricité

Le premier producteur indépendant d'électricité est la Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité (CIPREL), avec qui l'État a conclu, le 20 juillet 1994, une convention pour la construction, l'exploitation et le transfert de propriété d'une centrale thermique de production d'électricité.

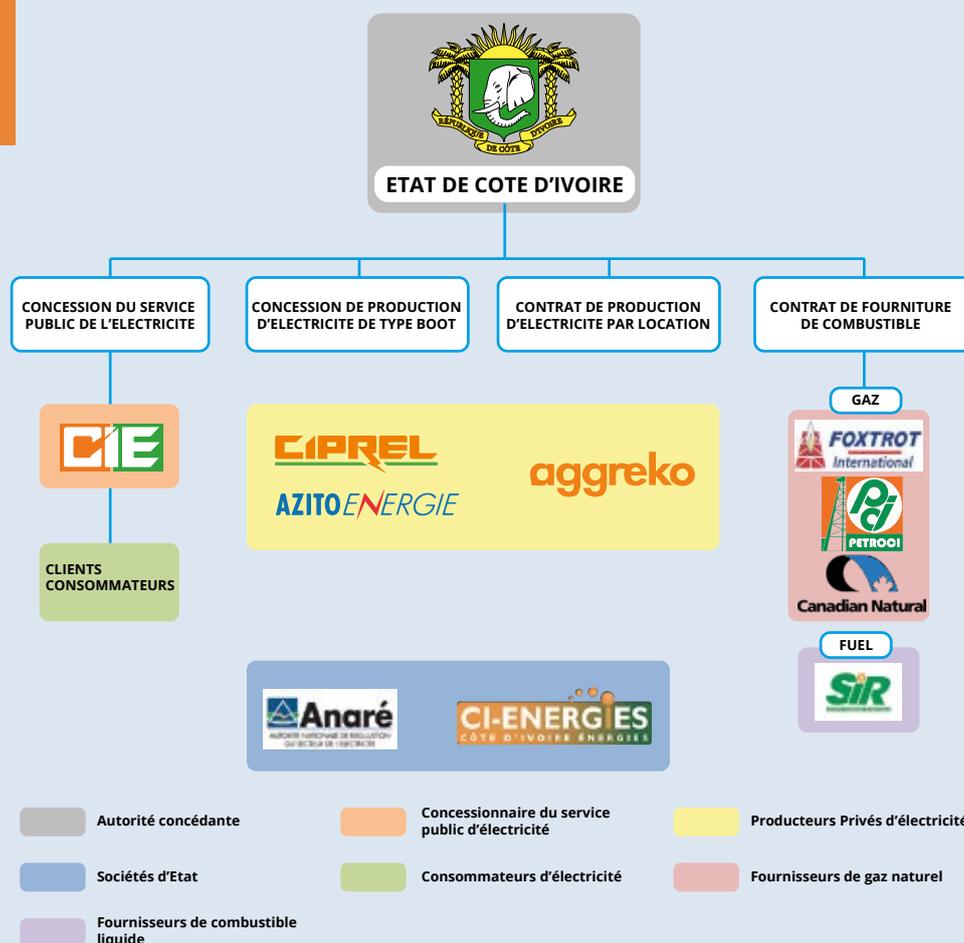
Au 31 décembre 2017, elle opérait une puissance installée de 543 MW. L'année 2016 avait été marquée par la mise en service du cycle combiné.

La Société AZITO ENERGIE est le second producteur indépendant d'électricité avec qui l'État a conclu, le 5 septembre 1997, une convention de concession pour le développement d'une centrale thermique mise en service en janvier 1999.

Au 31 décembre 2017, la centrale thermique d'Azito exploitait une puissance installée de 439 MW, avec la pleine entrée en service de son cycle combiné en 2015.

La Société AGGREKO, producteur indépendant d'électricité avec lequel l'État a conclu une convention pour la location et l'exploitation d'une centrale thermique en 2010, représente 200 MW de puissance installée depuis juillet 2013.

Acteurs du secteur de l'électricité



EVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les mutations dans le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire se poursuivent avec la directive de la CEDEAO « relative à l'organisation du marché régional de l'électricité » adoptée en 2013 et l'institution du Code ivoirien de l'électricité adopté en 2014.

Le nouveau code ivoirien de l'électricité

Contexte

La loi N° 2014-132 du 24 Mars 2014 portant Code de l'électricité remplace la précédente loi de 1985. Elle s'inscrit dans la dynamique d'une plus grande ouverture du marché national et régional de l'électricité.

Le nouveau Code de l'électricité entend dynamiser le secteur, avec la participation de nouveaux acteurs. Il permet de présager le développement de réseaux locaux, déconnectés du réseau national, auxquels seront associées des capacités de production locales.

L'État, garant du service public de l'électricité

Bien que le monopole de l'État sur certains segments fût concédé à la CIE, elle exerce toujours ses activités dans l'application d'une mission déléguée de service public selon des règles fixées par la convention qui les lie. La CIE reste liée par sa convention avec l'État jusqu'à son terme (article 65 du Code de l'électricité) ; elle met son expérience au profit du dynamisme insufflé par le nouveau Code.

Production et consommation durable

L'État entend promouvoir la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies nouvelles et renouvelables (article 2). Toute convention pour l'exercice d'activités dans le secteur de l'électricité prendra en compte « le choix optimum des sources d'énergie, notamment des énergies nouvelles et renouvelables » (article 26).

Toute installation devra sauvegarder les valeurs culturelles, esthétiques, scientifiques, historiques, archéologiques et écologiques de la zone d'implantation où elle sera installée (article 3). La maîtrise de l'énergie est spécifiquement introduite par l'article 37, pour assurer de meilleurs rendements et favoriser les économies d'énergie. Plusieurs objectifs sont visés, tels que l'introduction des normes et exigences d'efficacité

énergétique ; le contrôle et les sanctions en matière d'efficacité énergétique ; l'audit énergétique obligatoire et périodique.

L'équilibre financier du secteur

Les conditions tarifaires restent définies par l'État (articles 15, 16, 44, 47 et 48) à l'exception des surplus de production des opérateurs indépendants ou auto-producteurs (article 49). Ainsi, l'État s'assure que la commercialisation de l'électricité réponde toujours aux objectifs d'inclusion sociale et favorise l'accès de tous à l'électricité. Car l'équilibre financier doit être maintenu, dans des conditions qui soutiennent le développement du secteur, l'équité et la non-discrimination. Ceci en assurant la couverture des coûts et des charges découlant des obligations de service public, d'une part, et, d'autre part, l'équilibre financier des opérateurs en charge.

Le Code renforce enfin les dispositions prises contre la fraude, un sujet qui pèse sur l'équilibre technique et financier du secteur, d'autant que les personnes bénéficiant frauduleusement d'électricité en consomment plus que de raison. Les articles 40, 59 et 60 prévoient de lourdes sanctions pour toute fraude ou tentative de fraude constatée.

Le Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain

L'institution

Le secteur de l'électricité fait aussi l'objet d'un développement et d'une harmonisation à l'échelle de la CEDEAO. Les principales sociétés d'électricité de la région sont organisées au sein du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ou le WAPP (en anglais).

Organisation internationale d'intérêt public, le WAPP vise à assurer l'intégration du système régional d'énergie et la réalisation d'un marché régional de l'électricité.

Les progrès

De nombreux projets dans la constitution du marché régional Ouest Africain de l'électricité ont été enregistrés. La phase 1 de ce marché, qui en compte trois (3), devrait entrer en vigueur à la fin du premier semestre 2018.

2 | NOTRE POLITIQUE ET STRATÉGIE

LE PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020

L'année 2015 marque le début de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique de la CIE pour la période 2015-2020. Il se décline en diverses actions stratégiques organisées autour des quatre axes suivants :

- *Se positionner comme un partenaire de référence, acteur et force de proposition pour le développement harmonieux du secteur et la mise en œuvre du code de l'électricité ;*
- *Réaffirmer la capacité de la CIE à assurer sa mission, en consolidant son expertise pour une exploitation optimale du système électrique ;*
- *Accroître le professionnalisme de la CIE par la qualité du management, des méthodes, des outils, de la formation et le recours à des partenariats stratégiques ;*
- *Construire l'image forte d'une Entreprise citoyenne, centrée sur le client, totalement engagée dans le Développement Durable, par une communication efficace, gage de transparence.*

3 | NOTRE MODÈLE MANAGÉRIAL

Le modèle managérial de la CIE formulé par M. Marcel ZADI KESSY, premier Président Directeur Général de 1990 à 2002, est un cas d'école du management africain qui allie les exigences du professionnalisme et de la culture africaine. Il a été érigé en une culture de groupe par **Eranove**, qui prône un management interculturel et décentralisé. Il facilite une direction participative des collaborateurs et des managers dans la réalisation des objectifs qui leur sont assignés.

Il favorise également une politique de proximité qui rend la hiérarchie plus accessible aux collaborateurs, développe un esprit de famille dans l'entreprise. Le dialogue social en est d'autant plus facilité entre les représentants des salariés et la Direction Générale.

Ce modèle donne aussi à la formation une place de premier rang, afin que tous les collaborateurs développent leurs compétences professionnelles.

C/ PLACER L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE LA DECISION

La Responsabilité Sociétale de la CIE est inscrite dans son plan stratégique 2015-2020 et repose sur 3 principaux piliers :

- *la Charte d'Éthique qui soutient les valeurs de l'Entreprise,*
- *la Politique QSE destinée à améliorer ses performances,*
- *son engagement dans la Démarche RSE.*

1 | LA DEMARCHE ÉTHIQUE

Depuis la lettre d'engagement N°013-13 du 10 mai 2013 du Directeur Général, La CIE s'est engagée dans une démarche éthique cohérente répondant à sa mission d'entreprise citoyenne. Ainsi, à l'issue d'un travail auquel de nombreux collaborateurs et clients ont été associés, elle s'est dotée d'une charte d'éthique. Cette charte a pour but, d'une part, de développer ou renforcer des rapports harmonieux entre les différentes parties prenantes de l'entreprise (entre les collaborateurs eux-mêmes, entre les collaborateurs, les clients et les fournisseurs), et, d'autre part, d'améliorer l'image et les résultats techniques et financiers de l'entreprise.

2 | LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

a | La formation des Correspondants Éthiques

La 2ème édition des journées de formation des Correspondants Éthiques de la CIE s'est tenue les 28 et 29 septembre 2017 au CME. Ces journées ont pour objectifs généraux d'améliorer davantage le comportement des collaborateurs afin d'en faire des correspondants de référence en matière d'éthique et ainsi améliorer l'image de l'entreprise.

b | La formation ACTE INTERNATIONAL (MAROC / Casablanca)

Cette formation de haut niveau s’est tenue du 10 au 13 avril 2017 à Casablanca. Elle avait pour objectif d’apporter une totale maîtrise et une compréhension des normes ISO 19600 et ISO 37001. Le thème de la session était « La prévention de la corruption à travers les normes ISO 19600 et ISO 37001 - Maîtriser les normes, l’audit et la certification ». Ce fut un programme de quatre (4) journées de formation qui a permis à trois (3) membres du Comité Ethique Central de renforcer leurs capacités dans la mise en place d’un programme de conformité aux normes ISO 19600 et ISO 37001. Ils ont été accrédités et certifiés auditeurs ISO 19600 et ISO 37001 et ont bénéficié des outils développés par le Cabinet Ethic Intelligence.

norme 37001 à l’endroit du Top Management (DG, DGA, Directeurs, Sous-Directeurs).

Cette importante formation marque le départ de grandes actions, pilotées par le Comité d’Ethique, qui conduiront l’entreprise vers la certification de son système de Management anti-corruption.

3 | LES CHIFFRES CLÉS DES FORMATIONS / SENSIBILISATIONS

131 personnes ; 25 Directions et sous-directions représentées ; 14 DR + 1 SD du Pôle Distribution ; 5 DU + 3 DRTET du Pôle PTME ; DAE + SD Achats.

c | La formation de haut niveau du Top Management

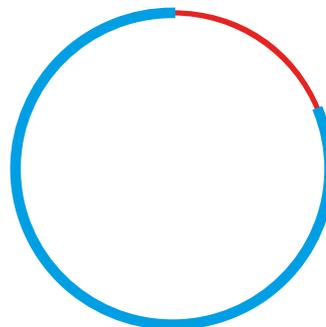
Le 08 septembre 2017 à la salle de conférence du Siège de la CIE, le Comité d’Ethique a organisé une sensibilisation sur les recommandations de l’audit 19600 et sur la prévention de la corruption et la

4 | BILAN 2017

Cette année 2017 a connu une tendance à la baisse au niveau des plaintes reçues par le Comité d’Ethique. 112 plaintes sur toute l’année soit une baisse de 59 % par rapport à l’exercice précédent (276 plaintes).

Requêtes par statut

- En cours (attribué)
- Clos



En cours (attribué)
19%

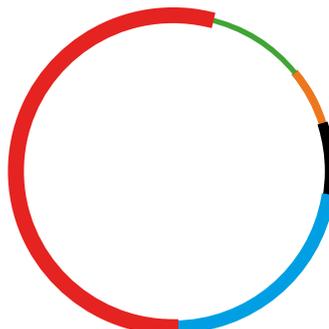
Clos
81%

Les chiffres de l’année 2017 : 112 plaintes dont 91 résolues (soit 81%) ; 21 en attente (soit 19%) et 2 plaintes en interne résolues.

Ce bilan relève aussi le taux des principes et valeurs les plus impactés en matière d’éthique pour l’exercice 2017.

Taux des principes et valeurs les plus impactés pour l’exercice 2017

- Professionnalisme
- Respect des lois et règlements
- Lutte contre la fraude
- Conscience professionnelle
- Respect du client



Professionnalisme
51%

Respect des lois et règlements
21%

Lutte contre la fraude
7%

Conscience professionnelle
6%

Respect du client
10%

Analyse : la valeur la plus impactée est le professionnalisme, conséquence du non-respect de certains de nos engagements.

5 | LA CERTIFICATION : OUTIL ESSENTIEL DE L'AMÉLIORATION

La CIE a confié au Cabinet ETHIC Intelligence l'audit des systèmes de management de la conformité (ISO 19600) de l'entreprise. Cette action s'inscrit dans sa stratégie 2020+ afin de permettre à la CIE de disposer d'atouts complémentaires en matière d'éthique et de conformité.

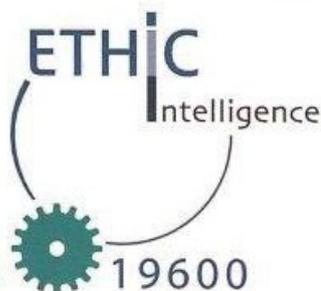
Un système de management de la conformité efficace pour un organisme dans son ensemble permet à cette dernière de démontrer son engagement pour le respect de la législation en vigueur, des normes organisationnelles, des standards de bonne gouvernance d'entreprise, de l'éthique et des attentes des parties intéressées. C'est dans ce cadre que du 18 au 20 Avril 2017, un audit de vérification a été mené sur divers périmètres de notre organisation par le Cabinet ETHIC Intelligence.

A l'issue de cet audit, le 08 septembre 2017, la Direction Générale a reçu le certificat de Conformité ainsi que le rapport de cet audit contenant des pistes d'amélioration. La certification 19600 par le Cabinet ETHIC Intelligence porte sur les champs suivants :

- *la prévention de la corruption des conflits d'intérêt et de la fraude ;*
- *le professionnalisme au travail, l'intégrité et le respect de la personne ;*
- *la sauvegarde de l'environnement.*

Cet audit fait de la CIE, la première entreprise africaine à être certifiée selon ce référentiel internationalement reconnu. L'audit des systèmes de management de la conformité (ISO 19600) de l'entreprise est un bon test en prévision à la Certification ISO 37001 (Systèmes de Management Anti-corruption) auquel aspire la CIE à l'horizon 2020.

Rewarding excellence in anti-corruption compliance since 2006



ISO 19600

COMPLIANCE MANAGEMENT SYSTEMS

A la suite d'un audit de vérification,
le Président du Comité de Certification atteste que

LA COMPAGNIE IVOIRIENNE D'ELECTRICITE

Immatriculée RCCM : CI-ABJ-1990-B-149296

a mis en oeuvre un système de gestion de la conformité
selon le standard ISO 19600: 2015
portant sur les champs suivants :

- La prévention de la corruption,
des conflits d'intérêts et de la fraude
- Le professionnalisme au travail,
l'intégrité et le respect de la personne
- La sauvegarde de l'environnement

Numéro d'enregistrement: F - 2017 - 1910
Date de certification: 20/04/2017
Date de validité: 19/04/2020

Philippe Montigny, Président
ETHIC Intelligence
Date le 21 avril 2017

www.ethic-intelligence.com

D/ EVALUER ET CERTIFIER NOS SYSTÈMES DE MANAGEMENT

1 | CERTIFIER NOS DÉMARCHES QSE

Par lettre d'engagement du 10 juin 1999, la CIE a fait le choix de mettre en œuvre une démarche qualité permettant d'adopter un mode de fonctionnement destiné à améliorer le professionnalisme de ses collaborateurs en tenant compte des exigences de ses clients. Cette démarche a débuté à la Direction de la Production de l'Electricité (DPE), qui fut certifiée Qualité, Sécurité et Environnement sur tout son périmètre, respectivement en 2001, 2004 et 2007, selon les référentiels ISO 9001, 14001 et OSHAS 18001.

En 2009, la CIE a fait progresser son système de management qualité vers le référentiel ISO 9001 version 2008 et celui de la sécurité vers OSHAS 18001 version 2007.

A compter de 2010, elle a mis en place un Système de Management Environnemental (SME) au sein du Pôle PTME pour assurer sa performance environnementale suivant le référentiel ISO 14001 version 2004. Aujourd'hui, tout le Pôle Production, Transport et Mouvement d'Énergie (PTME) est certifié Qualité, Sécurité, Environnement et les certificats ont tous été renouvelés en 2016.

En 2017, la CIE a eu pour objectif d'élargir le périmètre de ses entités certifiées, en suivant un plan d'actions décliné dans toutes ses directions. Ainsi, en septembre 2017, le Centre des Métiers de l'Electricité s'est vu certifié ISO 9001 version 2015.

Dans cet élan, il est prévu de faire certifier la Direction Adjointe de la Médecine du Travail (DAMT) et la Direction du Patrimoine (DP) en 2018.

Le plan d'actions de la démarche QSE s'étend aussi à d'autres entités telles que la DBCGCI (Direction du Budget, du Contrôle de Gestion et du Contrôle Interne), la DPS (Direction des Prestations Sociales) et la DFC (Direction Financière et Comptable).

Le plan d'actions permettra également la migration de tous les systèmes de management conformément aux exigences des nouvelles versions des normes.

Un important programme de formations accompagne ce déploiement avec :

- **82 collaborateurs formés aux principes de base de la démarche QSE ;**
- **50 cadres, responsables de processus et responsables QSE, formés aux exigences QSE ;**
- **11 auditeurs internes qui ont participé à une session de mise à niveau sur les nouvelles normes ;**
- **30 collaborateurs qui ont suivi une formation en management des processus.**



Périmètre **Production, Transport et Mouvement d'Énergie**



Périmètre **Direction de la Production d'Électricité**

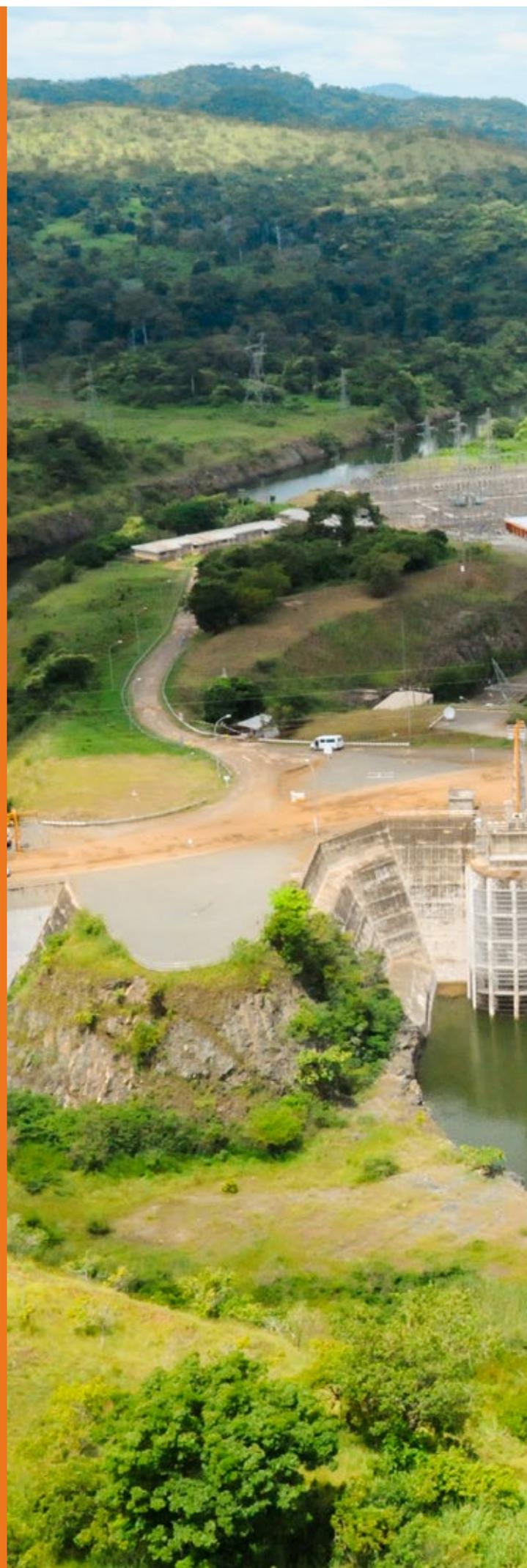
2 | PRÉPARER LA CERTIFICATION ISO 50001

Disposer d'un processus de gestion efficace et durable de l'énergie, dans un monde enclin aux conséquences du réchauffement climatique est l'un de nos défis.

La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (C.I.E) a donc décidé de s'engager dans une démarche d'amélioration continue de ses performances énergétiques. Ladite démarche structurée par la norme ISO 50001 (Management de l'Energie) et soutenue par la lettre d'engagement de la Direction Générale d'Avril 2016 a pour objectif de nous permettre de maîtriser nos consommations d'eau et d'électricité, améliorant ainsi nos performances énergétiques.

Pour atteindre nos objectifs, nous avons mis en œuvre un plan d'actions constitué comme suit :

- *Recensement de nos principales consommations énergivores au moyen d'un audit énergétique ;*
- *Désignation de responsables et correspondants énergie par Pôle et par direction dont la mission principale est de rendre compte de l'efficacité du Système de Management de l'énergie ;*
- *Intégration systématique des lampes à basse consommation (LED) dans les cahiers de charge de réhabilitation des bâtiments afin de réduire nos consommations relatives à l'usage de l'éclairage ;*
- *Intégration progressive de climatiseurs écologiques et moins énergivores sur nos sites pour le respect des normes environnementales et la réduction de nos consommations relatives à l'usage de la climatisation ;*
- *Formation des responsables énergies Pôle sur l'économie d'énergie ;*
- *Sensibilisation des collaborateurs des sites Port, CME, Siège, DME, Base NIANGON, DPE-VRIDI, Barrages et Marcory (Représentant 70 % des consommations totales d'énergie) sur la pratique des écogestes.*





BARRAGE DE KOSSOU

LA QUINZAINES D'ECOGESTES EN IMAGES

ECONOMIE d'énergie

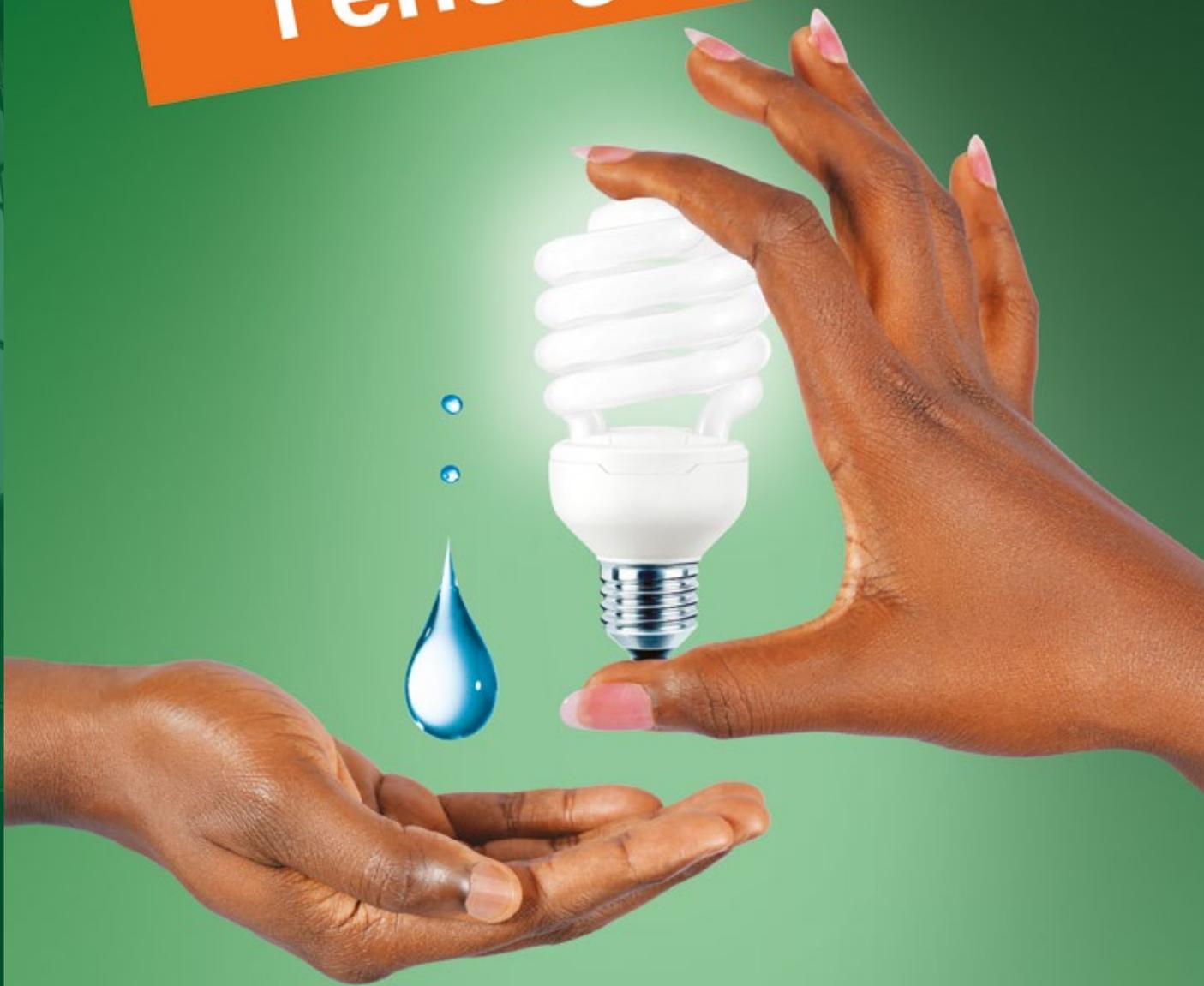


ECONOMIE d'eau



- Déploiement de kakémonos sur l'économie d'énergie ;
- Installation des plaques écogestes (autocollantes) à la sortie des toilettes et des bureaux ;
- Mise à disposition de gadgets à l'effigie du logo SMé (Système de Management de l'énergie) ;
- Affichage des visuels écogestes à l'ouverture de session des ordinateurs.

Ensemble,
économisons
l'énergie.



Ecogestes au quotidien



Compagnie Ivoirienne d'Electricité

une société du groupe  eranove

3 | S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHÉ RSE

La prise en compte des questions de développement durable (DD) par les entreprises prend de l'ampleur. Passant d'un enjeu de communication à un enjeu de gestion des risques, puis d'innovation et de création de valeurs, la RSE s'inscrit progressivement dans la stratégie des entreprises et impacte peu à peu l'ensemble des fonctions et des collaborateurs.

POLITIQUE ET STRATÉGIE INTÉGRANT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), également nommés Agenda 2030, sont un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité. Au nombre de 17, ils sont étroitement liés les uns aux autres et intègrent de nouvelles préoccupations tel que le changement climatique. Parmi ceux-ci, 12 sont pris en compte dans la politique et stratégie de la CIE ainsi que le reflètent le tableau ci-après « Axes stratégiques de la CIE et Objectifs de développement durable de l'ONU » et l'Annexe 2 « Tableau de concordance Objectifs de développement durable ».

Une priorité est accordée à 7 d'entre eux, conformément à la démarche développement durable du groupe Eranove :

- **ODD 4 : Assurer une éducation équitable et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**
- **ODD 7 : La production d'une énergie propre, de qualité et à un coût abordable ;**
- **ODD 8 : Le travail décent et la contribution à la croissance économique ;**
- **ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation**
- **ODD 12 : La consommation et la production responsables ;**
- **ODD 13 : Mesures relatives au changement climatique**
- **ODD 17 : Le partenariat avec l'Etat et ses partenaires pour la réalisation des objectifs**

Desservir chaque foyer en électricité à un coût abordable d'ici 2030 est un enjeu majeur pour la Compagnie Ivoirienne d'Electricité : l'**ODD n°7** est ainsi au cœur de toutes ses actions, animant la prise en compte de sa contribution aux Objectifs de développement durable. L'atteinte de cet objectif passe inéluctablement par une formation de qualité des collaborateurs

de la CIE qui sont chargé de sa mise en œuvre (**ODD 4**). Cela implique pour elle d'améliorer chaque jour l'opération des installations concédées et d'adopter des normes rentables en matière de technologies industrielles, nécessaires à la réduction de la consommation électrique des bâtiments et de l'industrie (**ODD 12**), contribuant à bâtir une infrastructure énergétique durable et innovante (**ODD 9**), participant à lutte contre le changement climatique (**ODD 13**).

L'accès à l'électricité est une condition du développement durable indispensable pour faciliter l'accès aux services essentiels à la vie : eau potable, éducation, services de santé etc. Ces réalités appellent toute politique d'accès à l'électricité à répondre aux exigences d'équité sociale et d'amélioration du bien-être des populations. Pour ce faire, l'État de Côte d'Ivoire a engagé, en partenariat avec la CIE, le Programme Electricité Pour Tous (**ODD 17**). Une ambition qui vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 200.000 ménages par an pendant 5 ans. Cette ambition réaliste est en œuvre grâce à la mobilisation des collaborateurs et la politique sociale mise en œuvre depuis 1990 pour assurer un travail décent à tous les employés de la CIE (**ODD 8**).

A fin 2012, la CIE s'est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations, dont les premières étapes reposent sur les points suivants :

- **Répondre à ses engagements de service public envers l'État ;**
- **Rendre accessible le service essentiel de l'électricité au plus grand nombre ;**
- **Organiser sur la base de la norme ISO 26000 sa politique RSE en y associant ses parties prenantes et en intégrant les Objectifs de Développement Durables ;**
- **Produire un Reporting des actions RSE en tenant compte des lignes directrices du Global Reporting Initiative GRI-4 et de la loi de Grenelle 2 ;**
- **Evaluer ses performances RSE selon les critères d'évaluation AFAQ 26000.**

Pour ce faire, la CIE a consolidé ses acquis en matière de Développement Durable en mettant en place plusieurs outils qui ont permis d'anticiper les recommandations de la norme ISO 26000. Ce sont entre autres : son mode de gouvernance, sa charte d'éthique, sa politique sociale et managériale, son système de management QSE, ses actions en faveur des consommateurs et des communautés locales.

L'évaluation conduite par AFNOR en Juillet 2014, sur le périmètre de la Direction de la Production

d'Electricité, a conforté cette approche, avec l'atteinte du niveau «Confirmé» en matière de RSO selon la grille d'évaluation AFAQ 26000. L'analyse de la chaîne de valeurs des métiers de la CIE, des pratiques sociales, sociétales et environnementales a permis d'établir une première cartographie de ses enjeux de Développement Durable. Un dialogue s'est engagé avec ses parties prenantes pour identifier les enjeux communs et prioritaires afin de permettre à la CIE d'organiser progressivement son cadre opérationnel en la matière.

En 2017 : la seconde évaluation menée par AFNOR a élevé la Direction de la Production d'Electricité de la CIE au rang d' « Exemplarité », le plus haut niveau d'évaluation du modèle AFAQ 26000.

LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN ORGANE POUR VÉHICULER LES PRINCIPES DE LA RSE

La réponse aux enjeux de développement durable est une nouvelle donne pour les entreprises. L'adresser est un profond bouleversement qui impacte les politiques et les processus mais surtout l'organisation et le management des équipes. Elle ne se concrétisera que si les hommes et les femmes de l'entreprise en comprennent le sens. Ainsi leurs contributions possibles, modifiera leurs pratiques et comportements professionnels.

Comment implanter le développement durable dans une entreprise ? Voilà une question fondamentale pour toute organisation qui réalise rapidement que ses collaborateurs représentent la partie prenante la plus importante de son action et sa performance en matière de RSE. Plusieurs voies sont possibles.

Pour la CIE, la réponse est simple : la désignation d'un Responsable RSE rattaché à la Direction Générale depuis 2014 et la mise en place d'un réseau de correspondants en 2015 fut l'option prise pour garantir l'implémentation de sa politique RSE et la diffusion des messages au plus près du terrain.

Ce réseau de correspondants a pour mission de relayer les orientations RSE au niveau local (zone, entité, Direction, métier) et agir en support de la fonction DD dans le déploiement de ses actions.

La CIE compte environ une trentaine de correspondants qui allient à la fois les missions de QSE et de RSE. Ils sont répartis dans plusieurs directions et travaillent en étroite collaboration avec le Responsable RSE. Le choix de constituer ce réseau tient à notre organisation décentralisée, avec un fort ancrage local.

LA MISSION DES MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité de Rédaction du Rapport de Développement Durable (RDD) réunit chaque Pôle de la CIE. Sa mission est d'identifier et de restituer les principales actions RSE conduites par la CIE et les indicateurs de performances pouvant servir à la rédaction du rapport annuel. Pour résumer, le Comité de Rédaction de la CIE se doit de :

- *Contribuer à la rédaction du rapport de DD annuel ;*
- *Suivre les indicateurs environnementaux et sociétaux dans les entités de la CIE, remonter ces informations pour être consolidées au niveau du Responsable RSE au 31 décembre de chaque année dans le cadre du reporting ;*
- *Assurer le relais d'informations entre les structures et la Direction Générale sur les questions RSE ;*
- *Assurer le suivi des actions découlant du dialogue avec les parties prenantes internes et externes (Collectivités territoriales, Communautés, Associations des consommateurs, collaborateurs, ...).*

Dans sa politique managériale, la CIE prévoit en 2018 la création d'un Comité de Développement Durable dont les capacités seront renforcées en la matière, en vue de pérenniser les acquis et de développer la démarche RSE de la CIE.

POLITIQUE ET STRATÉGIE 2015 - 2020 DE LA CIE & OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU



1 PAS DE PAUVRETÉ

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Établir des modes de consommation et de production durables



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



14 VIE AQUATIQUE

Protection de la faune et de la flore aquatique



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



15 VIE TERRESTRE

Protection de la faune et de la flore terrestre



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces responsables et ouvertes à tous



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Axe stratégique 1

Se positionner comme un partenaire de référence

- contribuer activement au renforcement de l'équilibre financier ;
- contribuer au rétablissement d'un équilibre énergétique durable ;
- donner des gages de transparence et de franche collaboration ;
- contribuer activement à l'accroissement de l'accès à l'électricité ;
- développer une stratégie marketing orientée vers la satisfaction du client ;
- participer activement à la mise en œuvre des initiatives de développement du secteur de l'électricité.

 **BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Axe stratégique 2

Réaffirmer la capacité de la CIE à assurer sa mission

- spécifier et tenir les engagements contractuels et réglementaires ;
- relever les performances du secteur au niveau des standards internationaux ;
- bâtir une référence CIE en matière d'exploitation de système électrique alignée sur les standards internationaux ;
- mettre sous protection (brevets, normes) ses méthodes spécifiques de travail.

 **BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Axe stratégique 3

Accroître le professionnalisme de la CIE

- transformer le système de management pour l'adapter aux nouveaux défis ;
- perfectionner les méthodes, notamment par la mise en œuvre de la démarche Qualité, Sécurité, Environnement (QSE) ;
- développer et promouvoir des expertises métiers ;
- adapter les moyens d'exploitation aux exigences de performance.

 **BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Axe stratégique 4

Construire l'image forte d'une entreprise citoyenne centrée sur le client, engagée dans le développement durable.

- faire savoir et reconnaître par le plus grand nombre les réussites de la CIE ;
- donner au public et autres parties prenantes des gages d'une bonne écoute ;
- tisser un partenariat avec les associations de consommateurs ;
- consolider la démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

 **BJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



2

CHAPITRE 02

**RENDRE ACCESSIBLES
LES SERVICES
ESSENTIELS DE LA VIE**



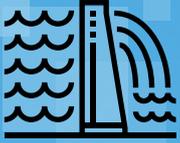
1 897 826

Clients desservis sur
le territoire ivoirien



83,23%

taux de disponibilité des
groupes thermiques



75,49%

taux de disponibilité des
groupes hydrauliques



99,9%

d'amélioration de l'efficacité
de l'éclairage public



A/ AMÉLIORER LES PERFORMANCES DES INSTALLATIONS ET DES OPÉRATIONS

1 | SUR LE SEGMENT DE LA PRODUCTION

Les travaux de révision ont été réalisés sur les groupes conformément au programme annuel de maintenance. Il s'agit de l'inspection majeure de la turbine à gaz 4 de Vridi, et des travaux de type C3 sur le groupe 3 de Taabo et les groupes 1 et 2 de Buyo.

Des travaux de réparation et de dépannage ont été effectués, notamment :

- *sur le groupe 2 d'Ayamé 2 avec l'appui du constructeur ANDRITZ en vue de corriger l'alignement du groupe et réduire les fuites d'huile.*

- *sur les groupes 1 et 2 de Taabo, suite à des dysfonctionnements constatés au niveau des paliers alternateurs.*

La disponibilité des groupes hydrauliques est passée de 81.26% en 2016 à 75.49% en 2017, soit une baisse de 5.77 points due principalement à :

- *l'indisponibilité prolongée du groupe 3 de Buyo, arrêté pour travaux de réhabilitation ;*
- *l'arrêt de l'usine de Fayé suite à son inondation due aux fortes pluies enregistrées le 15 juin 2017.*

Par ailleurs, le groupe n°3 de BUYO est indisponible suite à un incident survenu le 09 octobre 2015. Au terme de la rencontre avec l'Agence Française de Développement (AFD) et CI-ENERGIES du 16 décembre 2016, un accord de financement AFD a été obtenu pour les travaux de réhabilitation. Les travaux devraient débuter en 2018 pour prendre fin en juin 2019.

Le détail des disponibilités par site est donné dans le tableau ci-dessous :

HYDRAULIQUE :

Taux de disponibilité cumulé à fin Décembre 2017	%
AYAME 1	72,30
AYAME 2	60,38
KOSSOU	92,90
TAABO	78,44
BUYO	58,33
FAYE	15,70
Total Hydro	75,49

THERMIQUE :

La disponibilité des groupes thermiques s'est améliorée, notamment avec le retour de la turbine à gaz 4, en passant de 65.61% en 2016 à 83.23% en 2017.

Taux de disponibilité cumulé à fin Décembre 2017	%
VRIDI 1	83,23

A Vridi1, la remise en service de la TAG 4 après travaux a permis d'augmenter le taux de disponibilité de 17.32 points par rapport à 2016.

2 | SUR LE SEGMENT DE LA DISTRIBUTION

Les délais de procédure relative au raccordement

La CIE s'est résolument engagée à contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires en Côte D'Ivoire. Cette volonté se traduit par un soutien à la mise en œuvre des réformes initiées par les pouvoirs publics dans le cadre du Doing Business, dont l'un des axes majeurs est la réduction des délais et procédures relatifs au raccordement des industriels à l'électricité.

L'Arrêté Interministériel N°187/MPE/MIE du 7 mai 2014, portant réglementation des procédures de raccordement au réseau public de distribution électrique, a consacré la réduction du nombre de procédures qui passe de 8 à 4, et les délais de 55 à 28 jours pour le raccordement à l'électricité d'un opérateur au réseau électrique. Ces dispositions concernent les clients dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 160 KVA et la distance de branchement est de moins de 200 m.

Dans ce cadre, 182 demandes de raccordement ont été traitées en 2017 avec en moyenne 5,6 jours d'études et 13,5 jours de travaux de raccordement/Abonnement.

Pour les plus importantes installations qui vont au-delà de cette puissance, La CIE s'est engagée à respecter le nombre de 4 procédures dans un délai maximum de 11 jours pour les études et remise de devis et 160 jours calendaires pour les travaux de raccordement/ abonnement y compris la fourniture des équipements électriques.

Les Différentes Directions Commerciales (Directions Commerciales Grand Public, Direction Entreprises, Directions Clients Institutionnels)

Depuis sa création en 1990, la CIE répond à l'évolution et aux attentes de sa clientèle grâce à une politique managériale visant à mettre le client au centre de ses préoccupations.

A partir d'une segmentation adaptée au profil et aux besoins de chaque frange de la clientèle, les directions commerciales assurent un suivi personnalisé et une prise en charge complète des préoccupations de chaque segment de marché.

A cela, s'ajoutent des offres de services et produits marchands ou non marchands pour leur apporter des solutions différenciées et ciblées en réponse à leurs attentes. La mission de chaque Direction Commerciale est de concevoir et de déployer la Politique Commerciale clients par segment en vue

de développer les ventes au travers des différents canaux et garantir la satisfaction et la sympathie des clients.

3 | SUR LE SEGMENT DES MOUVEMENTS D'ÉNERGIE

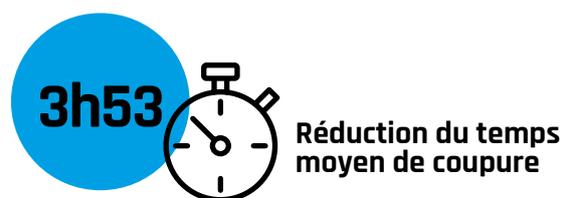
A fin décembre 2017, le rendement global du système est de 78,95% contre 80,30% à la même période de 2016, soit une baisse de 1,35 point. Cette dégradation du rendement s'explique par la baisse des rendements transport et distribution. Les ventes d'énergie à l'exportation de 2017 sont de 1 225 GWh en baisse de 26% par rapport aux ventes à l'exportation de 2016 (1 648 GWh).

Le volume prévisionnel d'exportation du plan de production 2017 de 1 420 GWh n'a pas été atteint. La baisse des exportations est due à la suspension des importations du Ghana, Togo et Bénin à leur demande depuis le mois de juillet 2017, mais également à des limitations de transit vers le Burkina et le Mali pour contrainte de tension au poste de Ferké.

La production hydraulique brute enregistrée en 2017 est de 2 047 GWh en hausse de 34% par rapport à 2016. Cette hausse est dûe à la mise en service de la centrale de SOUBRE avec l'arrivée du premier groupe le 25 mai 2017.



La production thermique brute enregistrée à fin 2017 est de 7 894 GWh en baisse de 8% par rapport 2016 (8 543 GWh). Ce repli est dû à la baisse de la consommation nationale et des exportations sur le second semestre de 2017.



La qualité du produit a connu une amélioration, le Temps Moyen de Coupure a nettement baissé (03 h53mn).

L'exploitation du réseau électrique en 2017 a été essentiellement marquée par :

- *la mise en service de la centrale hydroélectrique de SOUBRE (275 MW) dont l'inauguration a eu lieu le 02/11/2017;*
- *les essais de fonctionnement synchrone des réseaux électriques ivoirien et malien (zone A et B de l'EEEOA) du 21 au 23/02/2017;*
- *la réalisation des travaux DLN de la TAG 9 (du 24/02/2017 au 31/03/2017) de CIPREL pour restreindre le fonctionnement au combustible liquide DDO ;*
- *une baisse considérable des exportations vers VRA et CEB de juillet à décembre à leur demande;*
- *le déclenchement général du 03/11/2017 ;*
- *une pointe de consommation de 1342 MW atteinte le mercredi 10 mai 2017 à 22h45;*

Avec l'augmentation de la charge globale du réseau et particulièrement celle du minier Tongon (qui est passé de 25 MW à 30 MW), la situation d'exploitation du réseau électrique à l'intérieur du pays continue d'être caractérisée par les problèmes de surcharge des ouvrages existants. Ces contraintes de transit sont particulièrement importantes sur les liaisons 225 kV Taabo-Kossou-Bouaké2-Ferké et sur les liaisons 90 kV Laboa-Odienné-Boundiali-Ferké. Cette situation engendre de fortes chutes de tension sur le réseau Nord.

Pour accroître les exportations vers le Mali et le Burkina, des bancs de condensateurs ont été installés à Bouaké2 (7,2 MVar), Boundiali (7,2 MVar) en décembre 2017, en attendant la mise en service en 2018 de la file 225 kV Laboa-Boundiali-Ferké et le SVC +/-50 MVar / 225 kV de Ferké.

B/ ETENDRE L'ACCÈS AUX PLUS DÉMUNIS

PEPT : PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

Contexte :

L'accès à l'électricité est une condition du Développement Durable indispensable pour faciliter l'accès aux services essentiels à la vie : eau potable, éducation, services de santé etc.

Ces réalités appellent toute politique d'accès à l'électricité à répondre aux exigences d'équité sociale et d'amélioration du bien-être des populations.

Pour ce faire, l'État de Côte d'Ivoire a engagé, en partenariat avec la CIE, le Programme Electricité Pour Tous (PEPT). Une ambition qui vise à raccorder 1 million de ménages sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 200.000 ménages par an pendant 5 ans. Il en résultera une demande additionnelle moyenne autour de 60 MW par an, soit environ 400 MW de puissance à distribuer d'ici 2020.

Analyse

Cette ambition réaliste vise à faire progresser la capacité de production d'électricité d'environ 1900 mégawatts en 2016 à 4000 mégawatts en 2020, avec un taux d'accès national de 95% et l'électrification de tous les villages de plus de 500 habitants.

Divers travaux comme l'extension de la capacité de la centrale thermique d'Azito et la construction du barrage de Soubré d'une capacité de 275 mégawatts, sont des atouts qui permettront au pays d'atteindre ce cap. Le défi est de permettre aux populations couvertes par le réseau électrique de s'y connecter.

Par ailleurs, les populations ciblées par le PEPT disposent de revenus faibles, le plus souvent saisonniers provenant essentiellement de l'agriculture et des petits métiers du secteur informel. Elles parviennent difficilement à constituer une épargne pour financer le coût du raccordement au réseau électrique et d'une installation intérieure, ou à assurer le paiement des factures bimestrielles. Rarement bancarisées, ces populations disposent de peu de garanties pour préfinancer l'électrification de leurs habitations. Aussi, à la conception du PEPT, la CIE a mis en œuvre un modèle économique innovant pour répondre à ces réalités.

Innovations

La première innovation dans le cadre de ce programme est technique, avec un compteur à prépaiement, télé-communicant et rechargeable à partir de 500 FCFA. Le bénéficiaire peut ajuster sa consommation à ses capacités financières, bien entendu après l'avoir réduite grâce au dispositif installé d'ampoules à économie d'énergie.

La seconde est réglementaire : l'État a pris un arrêté qui autorise un tarif linéaire prépayé, car le prix de l'électricité relève de ses prérogatives.

La troisième est commerciale : le bénéficiaire ne pouvant financer l'installation au moment de sa réalisation, il le fera au fur et à mesure de ses achats d'énergie (sur une période de 3 à 10 ans) ou par des paiements libres de la dette de branchement.

La quatrième innovation est financière : un fonds spécial PEPT est créé et alimenté. La CIE préfinance les branchements.

Ce programme est ainsi bâti sur 4 axes :

- *la simplification des conditions d'accès à l'électricité ;*
- *la réduction et le financement du coût d'accès;*
- *la maîtrise des consommations grâce aux compteurs électroniques ;*
- *la recherche d'une efficacité énergétique.*

Il propose à partir de 1 000 FCFA à la souscription, des facilités structurelles, techniques et économiques pour financer l'accès et la consommation de l'électricité. Ces nouvelles consommations apporteront de nouvelles ressources au secteur de l'électricité, pour financer des extensions et le renforcement de réseau.

À l'échelle d'un million de foyers raccordés pouvant acquitter une facture mensuelle de 10 800 FCFA, il s'agirait d'environ 130 milliards de FCFA de ressources engrangées par an à l'horizon 2020.

Réalisations



Le PEPT illustre aussi le partenariat de confiance liant l'État de Côte d'Ivoire et la CIE. L'État en est le promoteur, il a élaboré son cadre juridique, linéarisé la structure tarifaire des clients au prépaiement par arrêté et créé le Fonds PEPT.

L'Etat intervient par le biais de ses deux sociétés : CI-ENERGIES, maître d'ouvrage du programme et co-gestionnaire du Fonds PEPT, et ANARE régulateur du Secteur.

La CIE est maître d'œuvre du PEPT: elle préfinance et réalise les travaux de raccordements, les travaux d'installations intérieures par le biais des prestataires agréés, recouvre le paiement des redevances sur le branchement qu'elle reversera au Fonds PEPT, lequel aura la charge de payer à la CIE les branchements réalisés.

Une fois le programme conçu, il était impératif de s'assurer de sa faisabilité opérationnelle. Une première phase pilote, initiée en octobre 2014 à Odienné-Sienso, a confirmé les hypothèses techniques et les bénéfices sociaux escomptés.

Fin 2015, le PEPT fut étendu au District d'Abidjan notamment dans les quartiers périurbains défavorisés. Pour le déploiement du PEPT à l'échelle nationale, la CIE a renforcé ses équipes par le recrutement de **160 collaborateurs** et mobilisé des moyens matériels et techniques nécessaires, notamment une flotte de 25 camions, une dizaine de véhicules légers et les outillages nécessaires.



**BENEFICIAIRE
DE L'OFFRE
PEPT**

Pour accroître ses capacités, la CIE a introduit une demande d'agrément à l'investissement qui a été accordée pour financer l'acquisition de **329 147 compteurs**.

A fin décembre 2017, au total 359 469 branchements sociaux ont déjà été réalisés permettant de porter le taux de desserte à 38% contre 33% en 2016.

Forte de cette expérience, la CIE s'est fixée l'objectif de réaliser **250 000 branchements**, soit plus de 20 000 branchements par mois en 2018. **Le taux de desserte devrait atteindre 44% en 2018.**

Mesure de la satisfaction

Plusieurs enquêtes de satisfaction ont été réalisées. Les résultats varient selon que la localité était déjà, ou non, raccordée au réseau national. La satisfaction globale est de 100%, pour les primo-accédants. Pour tous, l'accès effectif à l'électricité est avant tout synonyme de sécurité, puis de développement. Dans les villages nouvellement équipés, c'est le sentiment de confort qui domine.

C/ DÉVELOPPER LES SERVICES INNOVANTS

1 | TERE : SOLUTION DE TELEGESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Faire évoluer la gestion de l'éclairage public : une nécessité

Bien que la CIE ait réalisé des progrès importants ces dernières années dans la gestion quotidienne de l'éclairage public, l'utilisation des systèmes intelligents notamment, la TELEGESTION apparaît comme une innovation majeure.

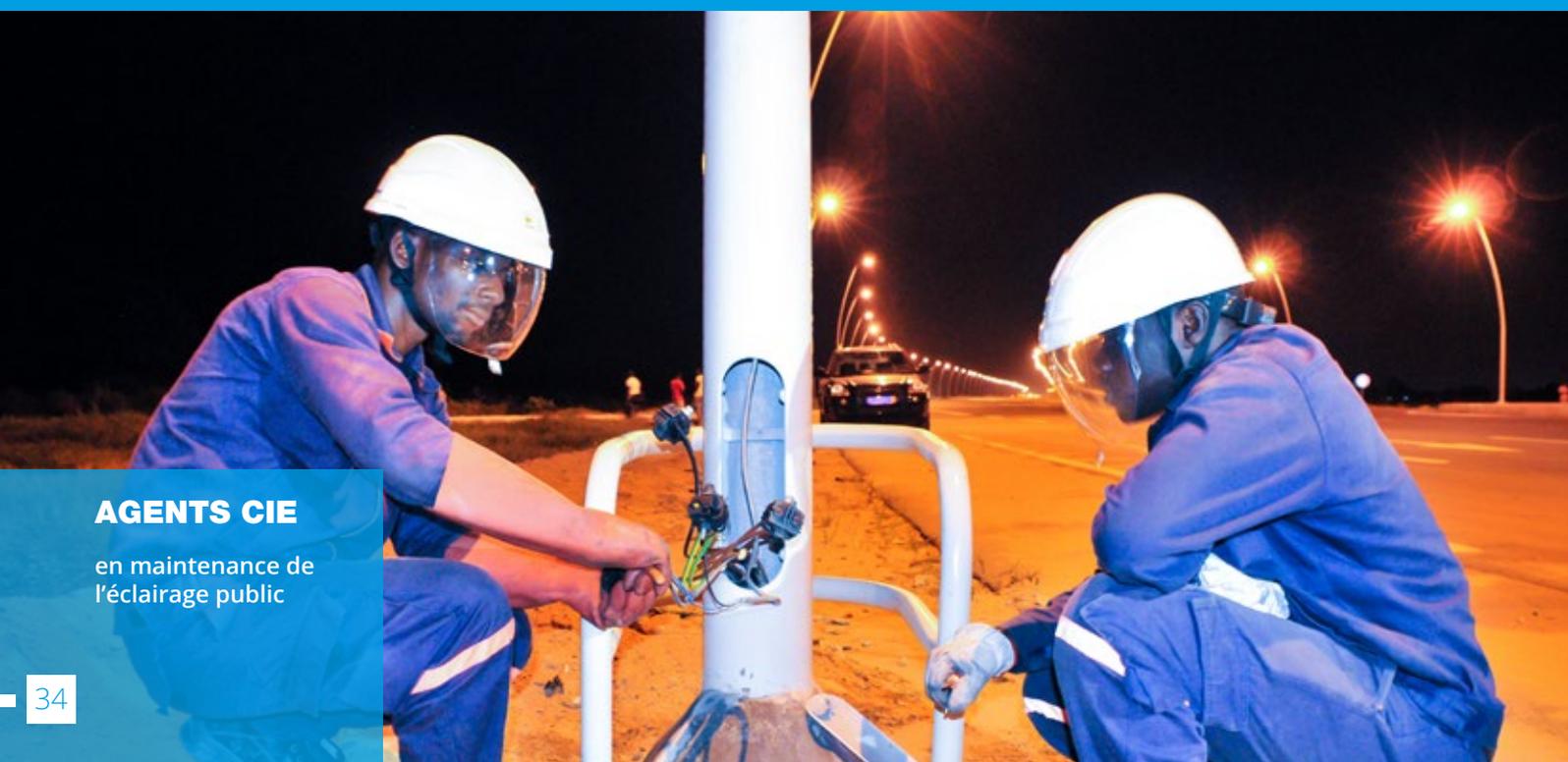
La télégestion

La télégestion est un outil de contrôle et de gestion à distance de réseaux pour optimiser le fonctionnement du réseau d'éclairage public (commande de l'éclairage, contrôle et paramétrage, surveillance du réseau, suivi et réponse en temps réel, détection des anomalies) et contribuer ainsi à l'efficacité énergétique. Le système intelligent de détection des anomalies, installé dans le coffret (panneau de comptage de l'éclairage public), rapatrie en temps réel les informations sur le fonctionnement du réseau Eclairage Public (EP) vers une plate-forme de supervision dédiée au suivi et au traitement des anomalies.

Avec la mise en place du projet de télégestion de l'éclairage public « TERE », la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et la Côte d'Ivoire amorcent un important processus d'amélioration de la qualité de service et de vie dans nos cités. TERE permettra de valider l'acquisition du savoir-faire et des technologies sur un projet concernant plus de 460 000 foyers lumineux sur l'ensemble du pays.

AGENTS CIE

en maintenance de
l'éclairage public



Mise en place de la solution de télégestion

Après la mise en route d'une première solution du projet à travers un automate à Abidjan dénommé TERE 1, et fort de cette expérience, il est apparu nécessaire de rechercher une solution plus simple et moins onéreuse pour le déploiement global du projet de télégestion sur l'ensemble du pays dénommé TERE 2. Cette solution TERE 2 a été conçue par CIE avec un compteur intelligent. Le compteur intelligent remplace plusieurs équipements du coffret classique, donc réduit le nombre d'anomalies liées au coffret ; ce qui se traduit par un meilleur éclairage pour les usagers.

4 172 coffrets **TERE** télégérés, pour plus de **260 000** points lumineux

Avec cette dernière solution, des Districts et régions entières tels que les Districts Autonomes d'Abidjan et de Yamoussoukro, les régions du Bélier, du Poro, du Tchologo, de la Bagoué, du Kabadougou, du Folon, du Gboklè et de San Pedro sont télégérés. A fin 2017, ce sont 4172 coffrets télégérés soit plus de 260 000 points lumineux.

Résultats obtenus

	Attendus	Obtenus
Au plan sociétal	Contribuer à l'amélioration de la sécurité nationale par la qualité de l'éclairage dans notre ville, et contribuer de ce fait à la qualité du développement urbain	Indice de satisfaction lié au confort et à la sécurité : 90% de satisfaction
Au plan Environnemental	Réaliser des économies d'énergie	Bonne maîtrise du temps d'allumage et d'extinction des lampes Eviter les allumages en journée
Au plan Technique et Economique	Améliorer le délai de détection des anomalies	0 jour (systématique)
	Réduire le délai de traitement des anomalies (améliorer la réactivité en exploitation)	
	Améliorer la facturation	1 jour (antérieurement 10 jours)
	Réduire la fraude	Alerte immédiate en cas de fraude
	Améliorer le taux d'efficacité EP sur les grands axes	99,9% d'amélioration (Cf. ANARE)

2 | LANCEMENT DU COMPTEUR ÉLECTRONIQUE

Le compteur électronique intelligent est l'un des maillons essentiels dans le développement des « compteurs électroniques ». Equipés de dispositifs communicants, ils offrent des solutions de télégestion : télésurveillance, télé-relève des données, télé-coupure et télé-rétablissement des clients en impayé. Ils permettent de maîtriser les informations de consommation énergétique en « temps quasi réel » sur le réseau, des informations précieuses pour les équipes responsables d'organiser les mouvements d'énergie sur le réseau.

Ces compteurs sont bivalents : ils peuvent être utilisés en mode post payé ou prépayé. Le mode de prépaiement offre aux consommateurs une maîtrise complète de leur consommation. Il permet de prépayer et de recharger son compte d'électricité avant sa consommation ; une pratique devenue coutumière dans la téléphonie mobile.

Mise en œuvre de la solution

La CIE a fait un premier pas pour tester des compteurs électroniques destinés à remplacer les anciens compteurs électromécaniques.

Ce sont ainsi 100 000 compteurs électroniques qui ont été déployés. D'autres compteurs de ce type sont déployés dans le cadre du PEPT en zone rurale et en zone péri-urbaine. Ces deux projets permettent d'apprécier leur facilité d'utilisation selon les réalités de chaque client. Ils permettent aussi à la CIE d'en évaluer l'impact sur son organisation et ses performances, en termes de réduction des charges d'exploitation et d'amélioration du ratio de facturation.

Présentation du Compteur Electronique

Le compteur électronique est un compteur communicant, intelligent. Cette nouvelle génération de compteur est déployée dans le monde entier pour diverses raisons :

- *Le contrôle de la consommation d'électricité : journalière, mensuelle, annuelle, par le client, directement sur le compteur ;*
- *La flexibilité dans le mode de facturation : post paiement ou prépaiement ;*
- *La simplicité d'utilisation : avec son écran et son pavé numérique pour accéder facilement aux informations.*

Bénéfices attendus

Les avantages du compteur électronique sont nombreux :

Simplicité d'utilisation :

- *Le client peut sans assistance consulter les informations sur sa consommation.*

Contrôle de sa consommation d'électricité :

- *Le client peut connaître sa consommation d'électricité journalière, hebdomadaire, mensuelle et annuelle.*

Sécurisation des appareils électriques :

- *Le compteur s'arrête lorsqu'il constate un risque d'endommagement des appareils.*

Flexibilité dans le mode de facturation :

- *Le client a la possibilité de passer sa facturation en mode post-paiement ou prépaiement, vice-versa.*

Accès à de nouvelles offres :

- *Le client peut bénéficier du Programme Electricité pour Tous et du remplacement sans frais de son compteur électromécanique.*

Rapidité de dépannage :

- *En cas de dépannage, l'intervention de nos équipes se fait à distance.*



AGENT CIE

Installant de
nouveaux compteurs
électroniques



MON COMPTEUR ÉLECTRONIQUE

Comment lire son COMPTEUR ÉLECTRONIQUE ?



Le 1er voyant vous informe sur la présence d'énergie au niveau du compteur.

Le 2ème voyant vous informe sur les alertes enregistrées par le compteur.

Lorsqu'il clignote :

- 1 fois, tout est normal;
- 2 à 3 fois, vous allez bientôt atteindre votre puissance souscrite;
- 4 fois, votre crédit est épuisé;
- 5 fois, il y a un dépassement de puissance souscrite;
- 6 fois, il y a une surtension;
- 7 fois, vous êtes en fraude;
- 8 fois, il y a un court-circuit;
- 9 fois, tentative d'ouverture du compteur.

Le 3ème voyant vous informe sur votre consommation : plus il y a de l'énergie, plus le voyant clignote.

COMMENT LIRE SON COMPTEUR ÉLECTRONIQUE ?

Pour optimiser sa facture, il est recommandé au client de ne pas souscrire à une puissance plus grande que ses besoins. En revanche, une puissance souscrite trop faible ne permet pas au client de faire fonctionner tous ses équipements de façon optimale. Ce qui peut provoquer des ruptures momentanées d'électricité.

Pour obtenir la bonne puissance souscrite, le client doit se rendre dans une agence CIE avec la liste de ses équipements électriques pour bénéficier des conseils de commerciaux.

Par ailleurs, une opération de mise en conformité organisée par la CIE permet aux agents de faire des visites gratuites chez les clients afin d'améliorer leurs installations électriques extérieures et leur puissance souscrite. Cette opération permet en outre d'adapter les installations aux besoins réels du client, de remplacer les dispositifs (compteurs, disjoncteurs) qui ne sont plus en bon état de fonctionnement ainsi que les anciens compteurs électromécaniques par des compteurs électroniques.

Cette opération est gratuite et sans frais pour le client en dehors d'un éventuel achat de disjoncteur.

3 | EXISTENCE DE NOUVEAUX MODES DE PAIEMENT

Pour remédier au problème récurrent de l'engorgement de leurs caisses en période de date limite de paiement des factures, la CIE et la SODECI ont décidé de mutualiser leurs efforts en initiant le projet des Nouveaux Modes de Paiement des Factures (NMPF), en 2012.

Cette approche innovante vise à désengorger les caisses, donc réduire considérablement les files d'attente aux caisses en période d'affluence, en offrant la possibilité aux clients de régler leurs factures à partir du canal et du lieu de leur choix en utilisant le mobile, la banque ou l'internet en plus des caisses déjà disponibles.

Avec un taux de pénétration du mobile en Côte d'Ivoire estimé à 130% en 2017 selon l'Autorité de Régulation des Télécommunication de Côte d'Ivoire (ARTCI), les NMPF rencontrent un réel succès auprès des abonnés devenus calculateurs, minimaliste, mobiles, connectés et très informés.

Ainsi, à fin de 2017, le taux d'utilisation de ce service est estimé à 66,02% avec l'usage des canaux proposés par les 3 partenaires de la téléphonie mobile (Orange CI, Moov CI et MTN CI) et les 7 partenaires banques (NSIA, BACI, SGBCI, Ecobank, Orabank CI, BNI et UBA CI). On note également que les transactions sont majoritairement portées par l'usage du mobile qui représente plus de 99 % des transactions enregistrées en décembre 2017.

L'adoption des NMPF par les clients de la CIE devrait être renforcée en 2018 avec un objectif de 80% assigné aux différentes entités opérationnelles de la CIE.





3

CHAPITRE 03
**PRÉSERVER
L'ENVIRONNEMENT
ET INTÉGRER LE
CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



1er Producteur
ouest africain francophone
d'énergie renouvelable



ISO 14001
du périmètre de production
interconnectée d'électricité



13% CO₂ en moins
sur réseau électrique
national par rapport à 2016



1507 GWh
de stock hydraulique
en 2017

A/ RATIONALISER LES CONSOMMATIONS DE MATIÈRES PREMIÈRES

1 | RESSOURCES CONSOMMÉES (HYDROCARBURES, ÉLECTRICITÉ, EAU, MATIÈRES PREMIÈRES)

AU NIVEAU DE LA DIRECTION DE LA PRODUCTION

Au niveau de la production de l'électricité, les ressources consommées sont l'eau, le combustible, le gaz et les produits chimiques.

L'eau

Concernant l'eau, nous notons une baisse des apports sur nos lacs sur la période 2015, 2016 et 2017, respectivement : 20 564,57 Millions de m³ (Mm³), 19 870,55 Mm³ et 16 203,10 Mm³. (Source : annuaire statistique hydraulique de DME 2017). Ainsi, le volume d'eau turbiné pour la production d'électricité enregistré en 2017 est de 15 089 Mm³ contre 15 142 Mm³ en 2016 soit une baisse de 0,3%.

Nous avons également enregistré une baisse des côtes des différents lacs et un rendement énergétique en baisse par rapport à 2016 (Ayamé: 8,28 contre 8,37 Mm³/GWh; Taabo: 7,07 contre 7,18 Mm³/GWh; Buyo: 10,87 contre 12,42 Mm³/GWh; Fayé: 49,51 contre 53,31 Mm³/GWh).

Le gaz

La CIE n'a pas utilisé le combustible liquide en 2017. La consommation de Gaz naturel est en baisse de 2016 à 2017, passant de 103,50 Mm³ à 83,09 Mm³, du fait de la mise en service du barrage de Soubéré. (Source : annuaire statistique production consommation de DME 2017).

Les produits chimiques consommés sont utilisés pour la production d'eau déminéralisée en vue du refroidissement des machines. Il s'agit de l'hypochlorite de calcium, du sulfate d'alumine et du carbonate de soude. Les consommations ont également baissé de 2016 à 2017.

Les consommations des produits chimiques enregistrées en 2017 sont les suivantes :

- *Hypochlorite de calcium : 1.38 Tonne contre 1.55 Tonne en 2016.*
- *Sulfate d'alumine : 8.45 Tonne contre 12.45 Tonne en 2016.*

La variation à la baisse par rapport à l'exercice précédent s'explique par le traitement à minima réalisé du fait que certaines stations de traitement soient en attente de réhabilitation (Vridi, Taabo,...)

Le suivi de la consommation du carbonate de soude se fera à partir de l'année 2018.

En ce qui concerne l'huile, en 2017 une consommation de 62069 litres d'huile a été enregistrée contre 19071 litres l'année dernière. L'écart important s'explique par le remplacement de la charge d'huile sur certains organes à Taabo, Kossou et Buyo (Régulateur de vitesse, pivot, transformateur de puissance,...) et par des appoints (Servomoteurs, paliers,...).

AU NIVEAU DE LA DIRECTION DU TRANSPORT D'ÉNERGIE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En 2017, la Direction du Transport d'Énergie et des Télécommunications (DTET) a suivi sa consommation de gaz SF₆, l'un des six types de gaz à effet de serre, spécifiquement visé par le protocole de Kyoto. Elle fut de 1025.6 kg pour l'année 2017 contre 691 kg en référence. Cette hausse est due en partie aux pertes de propriétés des joints des disjoncteurs et aux contraintes d'exploitation retardant les interventions d'étanchement des fuites. Des actions de réduction prévues sur la consommation de gaz seront mises en œuvre.

2 | ASSURER UNE CONSOMMATION DURABLE DES CONSOMMABLES DE BUREAU

ACTION MENÉE

La CIE utilise des cartouches d'encre de haute capacité de Type X qui durent deux fois plus que les cartouches d'encre de type A (les achats de cartouches d'encre de type X représentent 30% des achats de cartouches de l'année 2017).

PERFORMANCE

Baisse de la consommation de cartouche d'encre de 4% de 2016 à 2017.

PERSPECTIVES 2018

- Réduire les stocks de rames de papier et de cartouches d'encre ;
- Augmenter le volume des achats de cartouches d'encre de haute capacité de type X.



AGENTS CIE

recevant des clients

B/ INCITER LES CLIENTS À UNE CONSOMMATION DURABLE

Le groupe **ERANOVE** attache une importance particulière à la sauvegarde des ressources mais aussi à la prise en compte du changement climatique. L'efficacité énergétique est donc un sujet stratégique qui s'est matérialisé par la mise en place d'une filiale dépendante de la CIE.



Smart Energy

Garantir votre performance énergétique



Filiale de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et du Groupe **ERANOVE**, **SMART ENERGY** est une Société Anonyme au capital de 350 millions de FCFA.

SMART ENERGY a pour mission d'accompagner les entreprises pour atteindre les niveaux de performance énergétique les plus ambitieux, avec une approche personnalisée répondant aux besoins spécifiques de chaque client.

La création de **SMART ENERGY** répond à la vision globale de la CIE d'être un acteur majeur de la mise en œuvre de la loi N° 2014-132 du 24 mars 2014 portant code de l'électricité, d'aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et développer l'utilisation des énergies de source renouvelable.

SMART ENERGY a donc développé son expertise autour de 3 champs d'action:

- **Performance énergétique pour réaliser des économies substantielles sur les consommations d'énergie ;**
- **Energies de source renouvelable en proposant des solutions techniques adaptées aux besoins du client ;**
- **Vente d'équipements économiseurs d'énergie.**

SMART ENERGY se fixe comme ambition d'être l'entreprise de référence en efficacité énergétique et Energie Renouvelable. A cet effet, elle ne cesse de nouer des partenariats et développer son expertise.

En 2018, en plus d'augmenter son effectif technique, **SMART ENERGY** s'emploiera à satisfaire les besoins de ses clients existants et à augmenter son portefeuille d'affaires.

Des tests d'une solution technique pour les économies sur la consommation d'électricité au niveau de l'éclairage public sont en cours et sont très concluants. L'ambition est de faire un déploiement rapide de cette technologie sur le réseau ivoirien.

La démarche de **SMART ENERGY** se résume en 6 étapes :

1. *Une visite technique du patrimoine énergétique en vue d'une étude préliminaire mettant en exergue l'analyse des systèmes, les mesures ponctuelles, les préconisations, les prévisions d'économie, les taux de rentabilité, la valeur actuelle nette;*
2. *Un audit énergétique pour une analyse technique détaillée du patrimoine énergétique;*
3. *Un Système de mesurage avec installation d'équipements de mesures et répartitions par usage et par zone des données énergétiques ;*
4. *Une supervision via une Gestion Technique Centralisée pour faire le suivi des consommations en temps réel et historisées ;*
5. *La mise en œuvre des solutions techniques ;*
6. *L'enregistrement des premières économies.*

Cette démarche respecte le protocole IPVMP (sur les mesures) et est conforme à la norme NF EN 16247 (audits énergétiques).

Des résultats allant jusqu'à 30% d'économie sur la consommation générale et 60% sur la consommation de certains usages ont été constatés.

SMART ENERGY propose également des solutions en énergie de sources renouvelables et met à disposition du matériel de nouvelle génération, économiseur d'énergie.

Plusieurs entreprises de divers domaines d'activité ont fait appel à l'expertise de **SMART ENERGY** : cosmétique, plasturgie, textile, aéroportuaire, transport logistique, meunerie, banques, grande distribution, agroalimentaire, écoles, immeubles, hôtels ...

SMART ENERGY a développé des partenariats avec des fournisseurs de solutions techniques dans l'optique de réduire la consommation énergétique de ses clients. Quelques solutions :

- *Des analyseurs capables de mesurer plusieurs grandeurs énergétiques, de les stocker sur un serveur online ou en local. Ces analyseurs permettent de faire également la répartition des consommations par usage et par zone, déterminer les sources énergivores et de mesurer la consommation par unité de production ;*
- *Des économiseurs d'énergie sur la consommation générale et sur la consommation par usage ;*
- *Des peintures isolantes thermiques et anti-condensation. Elles permettent de réduire la consommation en limitant l'usage du climatiseur ;*
- *D'autres solutions techniques : domotique, électricité industrielle;*
- *Le Centre des Métiers de l'électricité de la CIE, met à disposition de bancs d'essais pour les équipements. Il est aussi un centre expérimental dans le développement des Energies Renouvelables.*

SMART ENERGY est engagée dans la préservation de l'environnement. Ses actions d'efficacité énergétique permettent d'éviter le rejet de quantités importantes de CO₂ (Gaz à effet de serre) dans l'atmosphère. Pour l'année 2018, nous prévoyons une baisse de plus de 1 000 tonnes de CO₂.

Le Groupe Eranove se positionne donc à travers **SMART ENERGY** comme un groupe respectueux et soucieux de l'environnement.

C/ MAITRISER NOS REJETS

1 | DÉVELOPPER NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le développement et l'amélioration de notre système de Management Environnemental passe par la prise en compte de nos aspects et impacts environnementaux jugés majeurs dans la gestion de nos activités au quotidien à travers la maîtrise de nos rejets (rejets liquides, déchets solides ou émission atmosphérique).

Un état des lieux a été fait sur l'ensemble de nos sites, avec l'aide de plusieurs organismes :

- *La Sous-Direction des Inspections des Installations Classées (SDIIC)*
- *Le bureau d'études Azur Développement International (ADI SA)*
- *Le laboratoire d'analyse ENVAL*
- *Le bureau VERITAS*

Le système de Management Environnemental de la CIE a consisté en la mise en œuvre des mesures d'atténuation des aspects et impacts environnementaux, l'analyse des rejets (article 25 du code environnement), le tri et l'enlèvement des déchets sous la supervision des inspecteurs du SDIIC (Art.28), un programme de remplacement des transformateurs contenant le PCB à Kossou et à Buyo, la protection de l'environnement avec l'utilisation des bacs de rétention ou la construction de murets pour contenir les effluents liquides (Art. 17).

Les démarches sont en cours avec le CIAPOL (Centre Ivoirien Anti-Pollution) pour l'obtention des arrêtés devant régir l'exploitation des installations (Art. 3 et 5).

Le changement majeur en 2017 (ISO 14001 Version 2015) est l'approche cycle de vie des produits qui prend en compte la vie des produits depuis leur origine jusqu'à leur destruction finale ou leur revalorisation ; de manière à privilégier au niveau des achats, les solutions technologiques en faveur de l'éco conception au cours de leur fabrication, minimiser leurs impacts environnementaux pendant leur utilisation et fournir des indications nécessaires pour la gestion de leur fin de vie.

2 | RENFORCER LE PROCESSUS DE GESTION DES DÉCHETS

Pour améliorer la gestion des déchets, tous les parcs à déchets ont été clôturés et couverts, tous les contenants sont posés sur des bacs de rétention, et un registre est mis en place pour le suivi des enlèvements des déchets et leur traitement sous la supervision du CIAPOL.

Par ailleurs, chaque trimestre, une déclaration des déchets est faite au CIAPOL, donnant le volume de déchets produits, enlevés et traités.

Les parcs à déchets contiennent entre autres des déchets industriels qui proviennent de la maintenance ou de l'exploitation des groupes. Il s'agit entre autres, des chiffons souillés, des batteries, des lampes, du matériel électrique ou électronique, des condensats de compresseurs, des plastiques, etc.

Les mesures prises actuellement sont :

- *La mise à jour de l'instruction de travail sur la gestion des déchets avec de nouvelles recommandations ;*
- *L'enlèvement des déchets par des organismes agréés par le SDIIC ;*
- *La supervision des enlèvements des déchets par le SDIIC et le suivi de leur traitement par leurs inspecteurs ;*
- *La recherche de la valorisation des déchets par leur tri.*

Concernant les produits dangereux comme le PCB, le taux de remplacement des transformateurs à la DPE, contenant du PCB est de 11,76 % (4/34).

3 | RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DANS L'AIR

La pollution de l'air se fait à l'occasion des rejets de gaz chauds dans le fonctionnement des turbines à gaz, des groupes diesels et des chaudières.

Les mesures prises actuellement sont :

- *L'analyse régulière des rejets de gaz (NOx, CO2, CO, COV) ;*
- *La correction par le réglage de la combustion des groupes.*

Des travaux ont été réalisés sur les injecteurs pour optimiser la consommation spécifique des groupes et réduire les émissions atmosphériques. De plus

le projet d'acquisition d'un système de mesure en fixe (Control Emission Monitoring System) permettant de réaliser en continu la mesure des émissions atmosphériques, permettra d'assurer une surveillance et une traçabilité des rejets et de garantir une bonne maîtrise environnementale.

4 | NOUVELLE POLITIQUE D'ÉLAGAGE - ENCADRÉ SUR L'EXPÉRIENCE DU PUERARIA :

a | HISTORIQUE

Le diagnostic réalisé sur le niveau de perturbations des lignes HTA aériennes à la sortie de la crise de 2011 mettait en évidence un niveau de déclenchements excessif. Ces déclenchements sont causés par des défauts fugitifs engendrés par le contact des ouvrages électriques avec les végétations qui avaient envahi les couloirs de lignes. La priorité a été mise sur l'élagage en plusieurs étapes :

1. *Mobilisation générale et travaux spéciaux d'abattages pour les ouvertures de couloirs ;*
2. *Suivi spécial de certains départs particulièrement perturbés ;*
3. *Expérimentations pour un élagage moderne mécanisé.*

Cette 3^{ème} étape a été déployée avec succès sur un périmètre réduit (la Direction Régionale Basse Côte) où les expérimentations mécanisées ont été effectuées avec 2 options :

- *La colonisation des sols par le pueraria sur environ 80 km ;*
- *L'éradication des bambous de chine par dessouchage des touffes et traitement phyto des rhizomes avec le concours des structures techniques habilitées. Plus de 8 000 touffes de bambous de chine réparties sur une distance cumulée de 1 266 km ont été traitées.*

b | EXPLOITATION DU PUERARIA

Le pueraria normalement utilisé aussi comme plante de couverture pour les plantations industrielles (hévées et palmier à huile notamment) a 3 propriétés :

- *Etouffer les autres plantes (colonisation), dès qu'elles se développent ;*

- *Arrêter ou ralentir le développement de la plante, dès que des arbres lui font de l'ombre, ce qui limite l'espace colonisé aux emprises des lignes, sans débordement sur les plantations environnantes ;*
- *Enrichir le sol en azote et lutter contre l'érosion.*

Les résultats de cette expérimentation sont édifiants : entre 2014 (début des expérimentations) et 2017, l'action sélective et cumulée des 2 techniques d'élagage mécanisé a résulté en réduction de 65% du nombre de déclenchements sur le départ HTA objet de l'expérimentation. En voici quelques photos d'illustration.

D/ LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1 | GÉRER LES STOCKS HYDRAULIQUES DES BARRAGES

Les stocks hydrauliques des barrages sont suivis chaque jour à travers les renseignements journaliers d'exploitation (RJE) transmis par les usines à DME qui est chargé de transmettre ces informations à l'Autorité Concédante. Ces informations concernent le niveau de stock sur chaque barrage en fonction de la côte des lacs, les apports journaliers ainsi que la production journalière de chaque groupe.

La gestion des lacs assurée par DME tient compte du plan de production, lui-même élaboré sur la base des hypothèses économiques de croissance. Le volume des apports hydrauliques enregistré en 2017 est inférieur à celui de 2016 sur l'ensemble des lacs.

Les apports hydrauliques nets de l'année 2017 sont évalués à 1 639 GWh avec un indice global d'hydraulicité pour les 4 lacs de 0,89 m³/kWh inférieur à celui de 2016 (1,13). Ces apports nets enregistrent une baisse de 442 GWh (-21%) par rapport à 2016 (2 081 GWh).

L'hydraulicité sur le lac de Kossou s'est établie en dessous de la normale, passant de 1,24 m³/kWh en 2016 à 0,88 m³/kWh en 2017.

Le stock d'énergie à Kossou passe de 575 GWh en 2016 à 527 GWh à fin 2017, soit une baisse de 8%.

Le stock hydraulique de l'ensemble des lacs enregistré à fin décembre 2017 est de 988 GWh sans SOUBRE. L'ensemble du stock hydraulique, y compris SOUBRE est de 1 507 GWh soit une hausse de 38% par rapport à 2016 (1 096 GWh).

2 | COMPTABILISER NOS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La quantité des gaz émis dans le processus de production d'électricité est fortement impactée par le volume de gaz ou de combustible consommés. Il est en baisse en raison de la réduction du volume de gaz, avec l'arrivée du barrage de Soubré.

Les gaz à effet de serre dont les émissions sont suivies sont le gaz carbonique (CO₂), les oxydes d'azote (NO_x) et les oxydes de soufre (SO_x). Les contrôles sont faits chaque année à Vridi par un organisme spécialisé, dans le cadre d'un contrat signé avec Bureau Veritas. Les mesures sont faites sur l'ensemble des groupes, y compris le diesel de lancement, le diesel secours et la chaudière. Le résultat d'analyse le plus élevé pendant la période de reporting est comparé au seuil réglementaire (225 mg/Nm³ au-delà de 500 heures de fonctionnement par an et par machine).

En 2017, les valeurs suivantes ont été obtenues :

- **NO_x : 195 mg/Nm³ contre 210 mg/Mm³ en 2016 ;**
- **SO_x : 0 mg/Nm³ ;**
- **GES : 3.90 % (gaz sec) contre 3.08 % en 2016 (plage de 0 à 20 %, selon la réglementation ICPE).**

Ces valeurs montrent que les émissions sont en-dessous des seuils réglementaires. Par ailleurs, l'équivalent CO₂ du gaz consommé a été calculé et a donné les résultats suivants :

- **teq CO₂ : 20274 en 2017 contre 26221 en 2016.**

De même pour le réseau électrique en général :

- **teq CO₂ : 210 000 en 2017 contre 241500 en 2016.**

3 | LUTTER CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE

La lutte contre les gaz à effet de serre a commencé par la sensibilisation aux éco gestes dans le cadre du Management Environnemental. Elle se renforce aujourd'hui avec la démarche du management de l'énergie (ISO 50001).

En ce qui concerne la production d'électricité, il s'agit d'optimiser la consommation spécifique de gaz ou de combustible en adaptant le réglage des injecteurs, et d'utiliser davantage le gaz qui est moins polluant que le combustible.

La solution la plus durable pour lutter contre les gaz à effet de serre est d'améliorer le mix énergétique. Ceci peut être assuré par l'utilisation des ressources naturelles non polluantes pour la production d'électricité, comme l'eau ou le soleil. L'objectif que s'est fixé l'Etat est d'arriver, à l'horizon 2030, à un mix énergétique de 55% thermique et 45% hydraulique. D'où la réalisation d'investissements dans les domaines hydraulique et solaire.

Dans cette optique, le plan de production retenu par la CIE, avec l'accord de l'Etat, optimise les placements des groupes en intégrant les contraintes de coût de production et de réduction des gaz à effet de serre.



**BARRAGE
AYAME 1**



4

CHAPITRE 04 DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN



26% de femmes



98,4% collaborateurs
en CDI



4 416
actions de
formations



12 601
collaborateurs et
ayants droit assurés

A/ ENCOURAGER DES EMPLOIS JUSTES ET DURABLES

1 | RESPECTER LES LOIS NATIONALES ET INTERNATIONALES

Application du nouveau code du travail ivoirien

Le code du travail a été révisé en septembre 2015, une étude comparative entre l'ancien et le nouveau code a été réalisée. Des supports de formation ont été confectionnés. Les Responsables Gestion du Personnel (RGP) et leurs Maîtrises Administratives ont été formés.

Gestion du temps de travail

En Côte d'Ivoire, la durée du temps de travail est en moyenne de 8 heures par jour, soit 40 heures par semaine. Au-delà, toutes les heures travaillées en plus sont considérées comme supplémentaires pour les agents de maîtrise et les employés/ouvriers, dans le respect des dispositions légales et internes, avec validation de la hiérarchie. La CIE respecte les dispositions légales relatives au temps de travail.

Suivi des heures supplémentaires

Le nombre d'heures travaillées théoriques total en 2017 s'élève à 11 369 352 heures, toutes catégories confondues, contre 9 366 763 heures en 2016, soit une hausse de 4%. Le nombre d'heures supplémentaires passe à 281 802 heures en 2017 contre 285 933 heures en 2016, soit une baisse de 1,44 % liée aux différents accords d'établissement. Cette baisse devrait s'accroître dans les années à venir.

Suivi des absences

Le taux d'absentéisme passe à 0,72% en 2017 contre 1,36 % en 2016.

Sensibilisation à la prise de congés

Le respect du temps de travail est aussi celui des périodes de congés. Le non-respect des plannings de congés a pour incidence de fortes augmentations sur l'ensemble des charges d'exploitation de l'entreprise, une baisse de la performance des collaborateurs et surtout une hausse des risques de maladies pour les collaborateurs.

C'est pourquoi la CIE a mis en place un système de gestion des congés par Direction et engagé une campagne de sensibilisation auprès des collaborateurs pour les encourager à prendre leurs congés au moment opportun.

Ainsi, l'objectif du solde moyen de jours de congés acquis par agent est passé de 5 à 2 jours en 2017: Le solde moyen de jours de congé par agent est de 1,60 jour au 31 décembre 2017.

2 | SOUTENIR LE RECRUTEMENT LOCAL ET L'EMPLOI DURABLE



Recrutement local

En 2017, la tendance reste la même en matière de recrutement. Les collaborateurs locaux sont recrutés en priorité, ce qui démontre la volonté de la CIE de toujours faire appel aux compétences locales.

Effectifs:

- **Collaborateurs locaux : 4 815**
- **Collaborateurs non ivoiriens : 3**

Profil des emplois

Les profils des emplois touchent principalement le cœur de l'activité de la CIE, à savoir les filières techniques liées au domaine de l'électricité :

Les filières techniques liées au domaine de l'électricité

LES FILIÈRES TECHNIQUES	LES AUTRES FILIÈRES
Électromécanique	Ressources Humaines et Communication
Électrotechnique	Finances
Électronique	Comptabilité
Électricité	Caisse spécialisée
Chimie	Contrôle de Gestion
	Gestion commerciale
	Informatique
	Logistique et transport
	Qualité Sécurité Environnement
	Juridique

Des emplois stables et durables

La création d'emplois par la CIE évolue en étroite corrélation avec la croissance économique de la Côte d'Ivoire. En effet, il est à noter, au niveau du secteur de l'électricité, de nouveaux raccordements au réseau national et une augmentation de la puissance demandée par les particuliers et les professionnels. Cette demande génère des revenus qui permettront à l'État d'investir dans le développement du réseau national. La croissance

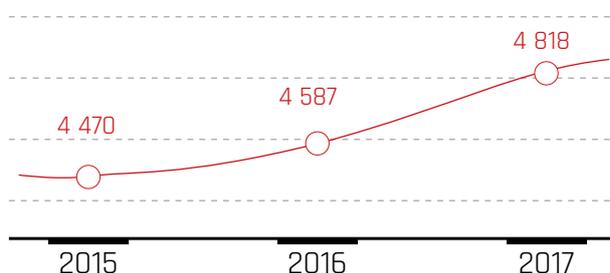
des nouveaux clients raccordés et les travaux réalisés par la CIE ont favorisé le recrutement de 374 nouveaux collaborateurs. L'effectif total (CDI et CDD) de la CIE a donc augmenté de 4,8% pour atteindre un total de 4896 collaborateurs ; soit 98,41% de CDI (4818) et 1,59 % de CDD (78) ; ce qui confirme la volonté de la CIE de recourir à des emplois stables, en offrant une visibilité à long terme à ses collaborateurs. La CIE a enregistré 142 sorties définitives en 2017.

La CIE a enregistré 142 sorties définitives en 2017

CATEGORIES	2016	2017
Démission	22	28
Départ (retraite normale et anticipée et départ négocié)	17	67
Licenciement	17	26
Décès	14	14
Fin de contrat (essai non concluant)	0	1
Abandon de postes	5	6
Total des départs	75	142

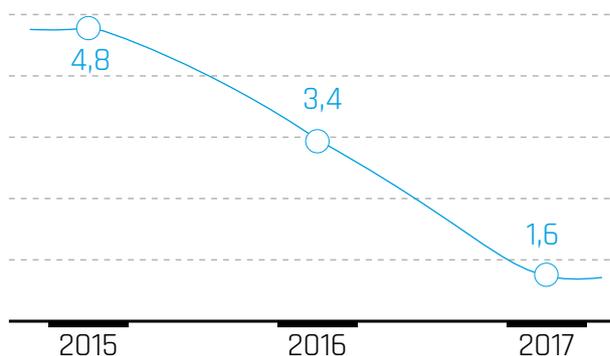
Evolution des effectifs de la CIE (nombre de collaborateurs)

— CDI (Contrat à Durée Indéterminée)



Evolution du ratio CDD de la CIE (%)

— CDD (Contrat à Durée Déterminée)



CADRE DE TRAVAIL DÉCENT ET ÉPANOUISSANT

Le Comité d'Entreprise

Conformément à l'article 63.1 du Code du Travail ivoirien, la CIE dispose d'un Comité d'Entreprise.

Les activités réalisées en 2017 sont les suivantes :

- **La journée pédestre du 21 Avril à Jacqueville (ville côtière située à 70 km d'Abidjan) avec la participation d'environ 1 000 collaborateurs ;**
- **Le partenariat pour la pratique du sport, effectif depuis le 1er juillet 2017 avec 31 établissements sportifs sur tout le territoire national (13 à Abidjan et 18 à l'intérieur du pays) ;**
- **Le voyage d'agrément du 07 au 15 Novembre au Maroc.**

3 | LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Parmi les sociétés du groupe ERANOVE, La CIE est l'Entreprise qui intègre le plus grand nombre de collaborateurs issus de la diversité. Cependant, la discrimination en entreprise est une réalité que nous devons combattre sans cesse.

Ainsi, dès sa création, la CIE a su intégrer dans son mode de gouvernance l'application de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Comme le stipulent les textes de cette déclaration, les droits de l'Homme sont des droits inaliénables de chaque personne humaine, quelques soient son origine, sa religion, son sexe, sa langue, ou toute autre condition qui lui permet d'exercer librement et sans discrimination.

C'est pourquoi, la CIE a volontairement accepté de signer le 27 avril 2017, la CHARTE DE LA DIVERSITE lancée en 2004 en France et promue par la BICICI en Côte d'Ivoire. Cette charte est un texte d'engagement proposé à la signature de toute entreprise, qui condamne les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. Par son application, la CIE favorise ainsi, la cohésion et l'équité sociale, et permet une augmentation de la performance de l'Entreprise.

Pour la CIE, le respect des Droits de l'Homme est un principe de Responsabilité Sociétale qui prône la reconnaissance universelle des êtres humains et des travailleurs. Signer la charte de la Diversité, c'est donc :

- **Réaffirmer notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité,**
- **Favoriser l'égalité des chances face à l'emploi,**
- **Améliorer la performance de l'Entreprise.**

Charte de la Diversité en Entreprises - Côte d'Ivoire

Considérant que la Diversité constitue un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres de par notamment leur : origine géographique, socio-culturelle, religieuse, âge, sexe, us et coutumes, éventuelle situation de handicap, qui constituent la communauté à laquelle elles appartiennent.

Conscientes de l'épanouissement physique et moral de leurs salariés, des entreprises de Côte d'Ivoire se sont concertées et ont affirmé que la diversité et l'inclusion sont des sources de richesse et de productivité.

Elles ont décidé de s'engager résolument à favoriser l'application, la promotion de la Diversité et de l'inclusion au sein de leurs entreprises tout en condamnant expressément les discriminations sous toutes leurs formes dans le domaine de l'emploi.

Elles ont également décidé d'œuvrer dans le sens de la valorisation de chaque individu dans le respect des différences ; de proscrire et dénoncer toute forme de harcèlement.

Elles se réfèrent aux dispositions légales et réglementaires notamment à l'article 4 de la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code de travail de la République de Côte d'Ivoire ; Elles ont conclu de maintenir un engagement fort en faveur de la diversité et de l'inclusion à tous les niveaux de l'entreprise afin d'assurer à leurs collaborateurs un environnement de travail respectueux, inclusif qui valorise les différences de chacun.

En vertu de cette Charte, nous nous engageons à :

1. Généraliser et former nos dirigeants et collaborateurs impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
2. Respecter et promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toute ses formes et dans toutes les étapes de gestion des ressources humaines que sont notamment l'embauche, la formation, l'avancement ou la promotion professionnelle des collaborateurs tout en valorisant les compétences et l'égalité des chances.
3. Chercher à refléter la diversité de la société ivoirienne et notamment sa diversité culturelle et sociale dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.
4. Communiquer auprès de l'ensemble de nos collaborateurs notre engagement en faveur de la non-discrimination et de la diversité, et les informer des résultats pratiques de cet engagement.
5. Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue avec les représentants des personnels.
6. Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.
7. Inclure dans le rapport annuel un chapitre descriptif de notre engagement de non-discrimination et de diversité.

M. Dominique KAROU
Directeur Général

« Cette Charte a été signée le Jeudi 27 avril 2017 à Abidjan, au siège de la BICICI, Avenue Foa et d'Espérance - Plateau en bordure de l'axe Principal de la République de Côte d'Ivoire. Nos Co-signataires M. Daniel KOUASSI, Directeur Général... »

4 | MOTIVER LA PERFORMANCE

RÉMUNÉRATION JUSTE ET COMPÉTITIVE

Le principe de non-discrimination est un des principes fondamentaux édictés dans la Charte d’Ethique de la CIE. Ce principe se retrouve aussi bien dans sa politique de ressources humaines que dans l’existence d’une politique de rémunération connue, notamment en matière de genre, d’origine ou de religion.

La CIE entend fournir à ses collaborateurs une rémunération juste et compétitive, tenant compte des qualifications, des compétences et des performances mobilisées.

La politique de rémunération globale proposée comporte une rémunération directe incluant elle-même une part fixe et une part variable et une rémunération indirecte offerte aux collaborateurs en plus de leur salaire.

Ce dispositif favorise l’attrait, la fidélisation des meilleurs talents et la mobilisation du capital humain pour l’atteinte des objectifs stratégiques de la Compagnie.

La mise en place du projet E-bulletin permet la réduction des coûts sur les postes de dépenses impression (encre, papier) l’optimisation des processus RH par l’archivage électronique des bulletins de salaire, le gain de temps pour l’accès à l’information, l’archivage aisé bulletin de salaire et la traçabilité des différentes opérations menées.

RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Les KESSYZ, au-delà des mots ; une réelle culture de l’excellence !

De nombreux défis attendent les employés de la CIE. C’est pourquoi, l’entreprise encourage ses collaborateurs à redoubler d’efforts dans leurs missions. Pour concrétiser cette motivation, la CIE a initié et depuis 2015 le trophée KESSYZ du nom de son premier Président Directeur Général, qui récompense les meilleurs agents.

Pour l’édition 2017, 249 collaborateurs ont été récompensés.



LES KESSYZ

Le Directeur Général, récompense les meilleurs agents.



L'édition KESSYZ 2017 en chiffres



5 | ENCOURAGER LE DIALOGUE SOCIAL : LES ACCORDS COLLECTIFS

Le dialogue social à la CIE a été institutionnalisé à travers un Cadre de Dialogue Permanent (CDP) qui est une rencontre d'échanges, de discussions et de négociations entre la Direction Générale et les différents Syndicats de la CIE.

Il existe deux types de rencontres : le CDP Ordinaire lorsque la Direction Générale reçoit séparément chaque Syndicat et le CDP Extraordinaire dans les cas où tous les syndicats sont reçus conjointement par la Direction Générale. Les rencontres du CDP sont présidées par le Directeur Général Délégué en charge de la Communication, du Marketing.

Elles visent à anticiper et à prévenir les crises et les conflits, à instaurer un cadre de concertation et de résolution des problèmes et à créer un climat de confiance pour maintenir la paix sociale.

Le CDP ordinaire se tient tous les deux mois selon un protocole bien établi. A l'approche de la période convenue, chaque syndicat notifie par courrier à la Direction Générale (DG) les sujets dont il veut discuter. La DG, après analyse dans un délai de quinze jours, retient les thèmes à débattre au cours du CDP puis propose un ordre du jour. Les syndicats peuvent alors accepter l'ordre du jour ou faire une contre-proposition.

Lorsque les deux parties s'accordent sur un ordre du jour, la date du CDP est fixée par la DG et chaque partie prépare la rencontre de son côté.

Au niveau de la DG, une communication est faite par le Directeur Général Délégué au Comité de Direction Générale. Des personnes ressources au sein de la CIE sont choisies selon la nature des sujets et leur expertise pour participer aux rencontres et apporter des éléments de réponses aux syndicats.

A l'issue des rencontres du CDP, la mise en œuvre des décisions est suivie par toutes les parties avec un point d'avancement formulé avant le prochain CDP.

En 2017, les négociations avec les organisations syndicales ont abouti à la signature de trois accords sur des dispositions complémentaires aux accords d'établissement sur les heures supplémentaires signés en 2015.

Trois autres accords d'établissement portant sur la révision du délai de prise en charge de la lunetterie de 3 à 2 ans par le régime maladie, les conditions et modalités de l'avancement au mérite et le reclassement de certains collaborateurs Agents de Maîtrise et Employés-Ouvriers ont également été signés.



Le Directeur Général de la CIE en compagnie des secrétaires généraux des syndicats

B/ ASSURER UNE PROTECTION FINANCIÈRE A NOS COLLABORATEURS

1 | MÉCANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Fonds commun de placement (FCP)

Le FCP est un dispositif de constitution d'épargne pour tous les collaborateurs de la CIE. Il assure leur présence au capital de l'entreprise à hauteur de 5,27% et les associe à la performance de sa valeur boursière. L'épargne ainsi constituée est rendue disponible lors du départ de la société.

A fin décembre 2017, l'actif net du FCP s'élevait à 32,8 milliards de FCFA.

La constitution de l'épargne s'effectue par prélèvement obligatoire à la source sur le salaire, avec la possibilité d'un prélèvement complémentaire pour ceux qui souhaitent augmenter leurs parts. Le prélèvement du FCP se fait par catégorie :

- **Employés et Agents de maîtrise : 1 part équivalente à 5 000 FCFA ;**
- **Agents de maîtrise : 3 parts équivalentes à 15 000 FCFA ;**
- **Cadres : 6 parts équivalentes à 30 000 FCFA.**

Au titre de l'année 2017, 53 collaborateurs, sortis du fonds pour retraite (58%), démission (22%), licenciements (11%) et décès (8%) ont perçu, ensemble, la somme de 1 267 MFCFA.

Mutuelle des Agents de l'eau et de l'électricité (MA2E)

Mise en place en 2006, la MA2E est une mutuelle s'adressant uniquement aux collaborateurs des sociétés CIE, SODECI, CIPREL, GS2E et SIVE. Elle est régie par la loi réglementant les systèmes financiers décentralisés (SFD) notamment l'ordonnance n° 2011-367 du 03 novembre 2011. Elle est agréée par arrêté n° 827 du 26 août 2009 sous le n°1-1.1.9/09.03.

Sa vision est de donner aux travailleurs les moyens de satisfaction de leurs besoins financiers.

MA2E a pour mission de collecter l'épargne de ses adhérents et de leur consentir des crédits.

C'est pourquoi elle leur offre la possibilité d'épargner et de bénéficier au besoin d'un prêt avec un taux de remboursement inférieur au taux du marché. Le montant total de crédit accordé en 2017 est de 2 506 MFCFA.

Fonds de solidarité

Le Fonds de solidarité est une caisse d'entraide qui est alimentée par des cotisations mensuelles prélevées sur les salaires des collaborateurs. Il sert à le soutenir lors des événements malheureux ou heureux de leurs vies (Naissance, mariage, retraite, décès agents, décès ascendants, décès enfants, décès conjoints).

Le montant des cotisations salariales par catégorie se présente comme suit :

- **Employés/ouvriers : 1 000 F CFA ;**
- **Agents de Maîtrise : 2 000 F CFA ;**
- **Cadres : 3 000 F CFA ;**
- **Sous-Directeurs : 4 000 F CFA ;**
- **Directeurs : 5 000 F CFA.**

632 événements ont été enregistrés en 2017 et ont bénéficié du fonds de solidarité pour un coût total de 92 MFCFA décaissés. A ce jour, le solde du fonds est de 281 MFCFA.

Formation Budget Familial Cadre de Vie (BFCV)

A l'instar d'autres mécanismes sociaux mis en place par la DG de la CIE pour le bien-être des travailleurs, la Formation sur le BFCV est apparue comme une solution pour aider les employés de la CIE et de la SODECI à cultiver le goût de l'épargne et de la gestion de leurs revenus à bon escient, pour éviter de se retrouver dans des situations de dettes qui les empêcheraient de mener à bien leurs activités et sauvegarder leurs emplois.

Pour rappel donc, le programme BFCV a été lancé en 2012 et la première phase a consisté à la sensibilisation des membres du Comité de Direction (CODIR) et au choix des sites pilote.

De 2012 à 2013, ce fut l'année de formation des formateurs qui furent désignés pour assurer le relais du formateur principal. Une troisième et une quatrième phase ont consisté en 2014 et en 2015 à l'évaluation de ces sites pilote et à la formation des agents de ces sites.

Afin de créer plus d'engouement, 2017 a été désignée année de vulgarisation de ces formations en mettant l'accent particulièrement sur les formations des collaborateurs dont l'ancienneté varie entre 0 et 5 ans.

Ainsi, pour cette année une population d'environ 1464 personnes était concernée, dont 829 à Abidjan et 635 à l'intérieur.

Sur Abidjan, le taux de réalisation de ces formations est de 52% et sur l'intérieur 48%.

Les perspectives pour l'année 2018 sont :

- **Achever le programme de formation 2017;**
- **Associer le module FORMATION BFCV au module d'intégration des nouveaux collaborateurs entrant à la CIE**
- **Moderniser la formation via le E-learning.**

2 | MÉCANISMES DE PRÉVOYANCE SOCIALE

La médecine du travail

CADRE LEGAL :

La loi n° 2015-532 du 20 Juillet 2015 portant code du travail Ivoirien à son TITRE IV, relatif à la Santé et Sécurité et Organismes de Santé au Travail, en ses articles (43.1, 43.2, 43.3) stipule : Tout employeur doit assurer un service de santé au travail au profit des travailleurs qu'il emploie (43.1). Le service de santé au travail doit être soit autonome ou un service inter-entreprises (art 43.1). Les prestations de santé au travail sont essentiellement la surveillance du milieu de travail et la surveillance de la santé des travailleurs (art 43.2). En outre, le service de santé au travail doit être dirigé par un médecin titulaire du diplôme de médecine du travail (art 43.3).

Ainsi, la CIE soucieuse du bien-être physique et moral de ses travailleurs mais également respectueuse des exigences légales et réglementaires a mis en place une Direction Adjointe de la Médecine du travail (DAMT) fonctionnant en service autonome et dirigée par un médecin titulaire d'un diplôme de médecine du travail. La DAMT est composée comme suite :

- **6 centres médicaux (Marcory, Yopougon, Abobo, CME, Bouaké, Daloa) ;**
- **17 infirmeries réparties selon le découpage géostratégique de l'Entreprise ;**
- **9 médecins statutaires titulaires du diplôme de médecine du travail;**
- **1 pharmacien ;**
- **28 infirmiers ;**
- **6 ambulances ;**
- **22 médecins vacataires spécialistes dans les domaines de la pédiatrie, gynécologie, cardiologie, gastro-entérologie, rhumatologie, psychiatrie;**
- **13 agents administratifs.**

Concernant la surveillance du milieu du travail, 60 visites d'inspection des lieux de travail ont été réalisées par la DAMT. Ces visites ont pour objectif de s'assurer que le milieu de travail reste sûr, sain et salubre.

Concernant la surveillance de la santé des travailleurs, les différentes visites médicales préventives prévues par la loi sont effectivement réalisées. Il s'agit notamment des visites d'embauche, visites périodiques annuelles, visites médicales spéciales ou renforcées, visites de reprise de travail, visites à la demande.

En outre, dans le cadre de notre politique sociale, des activités de médecine curative sont réalisées à l'endroit des travailleurs et de leurs ayant-droits dans nos infirmeries.

101 428 prestations ont été réalisées dans nos 17 infirmeries (consultations, soins, examens, hospitalisation de jours, etc).

La DAMT assure au quotidien la prise en charge médicale des collaborateurs sur le plan curatif et préventif.

Assurance santé : Le Régime d'assurance maladie

Les collaborateurs de la CIE et leurs ayant-droit bénéficient d'une couverture médicale couvrant 80 à 100% du coût des prestations médicales. Ils bénéficient d'un réseau de soins interne et externe.

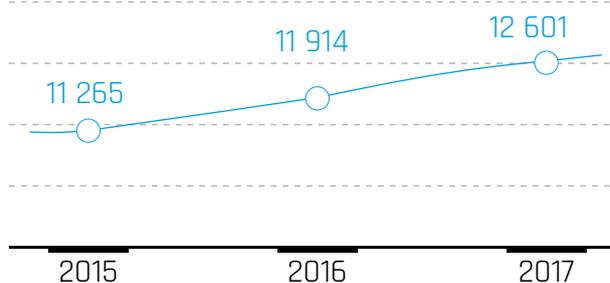
Un système du tiers-payant généralisé a été mis en place au moyen de bons de prise en charge

ayant valeur d'ordonnance. C'est un régime d'assurance auto-financé qui ne demande aucune participation du salarié. Cependant, en cas de soins engagés, le collaborateur supporte un ticket modérateur d'une valeur de 20 ou 100% en cas d'exclusion de la prestation.

En 2017, 687 nouvelles personnes ont bénéficié du régime d'assurance maladie de la CIE, portant à 12 601 le nombre total d'assurés, soit 5,76% de plus qu'en 2016.

Evolution du nombre d'assurés

— Nombre d'assurés



Le Fonds de Solidarité Santé (FSS)

A l'origine, le FSS a été constitué pour soutenir l'accès des collaborateurs aux antirétroviraux dans le cadre de la lutte contre le VIH SIDA, afin de réduire la prévalence. Ce fonds est conjointement abondé par la CIE au titre des cotisations patronales et par ses collaborateurs au titre des cotisations salariales.

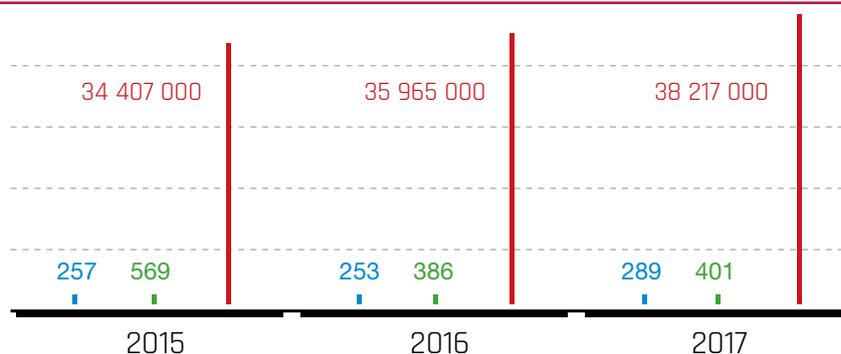
Au 31 décembre 2017, l'encours pour les fonds disponibles est de 1 420 MFCFA. Ce fonds a permis de réaliser des campagnes de dépistage d'hépatite du personnel. Une étude sur la proposition d'extension de ce fonds a été réalisée en 2016.

Elle porte sur la prise en charge des affections lourdes telles que le cancer et certaines affections congénitales et sur la prise en charge partielle des frais de séjours médicaux à l'étranger, qui, sont actuellement à la charge exclusive de l'agent.

Retraite complémentaire / ASMAR

Suivi des adhésions et des cotisations ASMAR de 2015-2017

— Retraités
— Assurés
— Cotisations (FCFA)



C/ GARANTIR LA SANTÉ & LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

1 | SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

GARANTIR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La CIE vise la performance sur l'ensemble de ses activités. Ainsi, des actions pertinentes ont été menées au niveau de la sécurité pour accroître le professionnalisme des collaborateurs et améliorer l'image de l'entreprise.

Des actions de sensibilisation ont aussi été menées au bénéfice des populations et des entreprises pour éradiquer les accidents d'origine électrique.

Concernant les collaborateurs, le plan d'actions s'est articulé autour de trois axes majeurs :

a | Eradiquer les accidents d'origine électrique

La formation des collaborateurs :

- **Les risques électriques** : A partir de 2011, tous les collaborateurs travaillant sur le réseau ont bénéficié de cette formation pour impulser le changement de comportement.
- **Habilitation électrique** : La définition du rôle des acteurs sur le réseau et la formalisation par les lettres de désignation et les habilitations nous ont permis d'éviter les confusions des rôles qui sont sources d'accidents. Un test d'évaluation est effectué avant les habilitations électriques et permet une mise à jour des acquis.
- **Consignation** : Afin de travailler hors tension en toute sécurité, différents modules ont été dispensés aux collaborateurs et des rappels sont faits en exploitation.
- **Travaux Sous Tension (TST) en Haute Tension et Basse Tension** : Afin de dispenser ces formations, le CME a adapté son réseau pédagogique et ses modules de formation pour obtenir l'agrément SERECT en BT en 2015 suivi de son renouvellement pour 4 ans en 2016. L'agrément SERECT en HTA probatoire d'un an a été obtenu en décembre 2017. Ainsi tous les électriciens ont été formés aux travaux sous tension BT et les recyclages sont réalisés en fonction du niveau de pratique.



AGENT CIE

installant un
compteur électrique.

En accompagnement de la formation, un carnet de prescriptions au personnel (CPP) sur les risques électriques a été rédigé conformément à la nouvelle UTE C 18 510. Ce CPP a été déployé à tous les électriciens qui ont chacun reçu un exemplaire

- **La protection des collaborateurs :** Pour éviter les conséquences d'éventuels accidents sur l'intégrité physique des collaborateurs, ces derniers ont été dotés d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés (casques à écran facial, gant composite, ...). Une mise à niveau des dotations en Equipement de Protection Collective (EPC) a été faite pour permettre aux collaborateurs de travailler en toute sécurité. Toutes les équipes formées ont été dotées de caisses spéciales composées avec les outils et matériels adaptés à leur activité.
- **Implication de la hiérarchie :** Les VHS figurent dans les objectifs des managers. Ce qui s'est traduit par un accroissement de la présence hiérarchique sur le terrain. Ainsi, le nombre de Visite Hiérarchique de Sécurité est en hausse avec 1755 VHS réalisées en 2017 contre moins de 1000 VHS par an avant 2015. Aussi, en présence de la hiérarchie et du Sous-Directeur Prévention Sécurité, tous les accidents d'origine électrique sont analysés systématiquement avec élaboration d'une fiche de retour d'expérience déployée à tous les électriciens.

L'animation au quotidien par les Ingénieurs Prévention Sécurité (IPS) qui assurent la veille réglementaire, l'inventaire des dotations, la formation sur site et le partage des bonnes pratiques permettent de pérenniser les acquis. Un rendez-vous sécurité dénommé « Quart d'Heure Sécurité » a été mis en place dans les exploitations pour permettre les rappels réguliers sur la sécurité sous la supervision des IPS pour consolider les connaissances.

Résultats obtenus. Une nette réduction du nombre d'accidents d'origine électrique. En effet, nous avons enregistré en 2017, un seul accident d'origine électrique d'un Agent de Zone stagiaire ayant entraîné 5 jours d'arrêt contre un nombre variant entre 6 et 8 accidents d'origine électrique sur les 5 dernières années. On note également une forte réduction des situations à risque due à l'application de la réglementation et des consignes de sécurité. Le port des EPI a réduit

l'impact des accidents sur l'intégrité physique des collaborateurs.

b | Réduire les accidents motos

- **Formation initiale à la conduite moto :** Tous les nouveaux collaborateurs devant avoir une moto pour leur activité ont bénéficié de formation à la sécurité routière et à la maîtrise de la conduite moto avant la délivrance de leur permis de conduire.
- **Formation continue à la conduite moto :** Elle a permis de réaliser un recyclage de tous les utilisateurs de motos à la conduite et à l'entretien. Un contrat a été signé avec un prestataire extérieur pour organiser ces sessions en décentralisé dans les Directions Régionales.
- **Contrôle hiérarchique :** La hiérarchie s'assure du bon état de fonctionnement de la moto en effectuant des contrôles mensuels des motos et exige les réparations pour éviter des accidents.

Résultats obtenus. Ces actions ont permis une réduction significative des accidents à moins de 20 sur les trois dernières années (2015, 2016 et 2017) contre 54 en 2012.

c | Réduire les accidents véhicules

- **Installation des balises de géolocalisation :** La hiérarchie dispose d'outils de contrôle pour surveiller les excès de vitesse source d'accident. Des messages d'alertes sont transmis pour demander des justifications.
- **Formation à la conduite véhicule :** Des sessions de formation sur le code de la route et la conduite des véhicules sont régulièrement organisées pour permettre aux collaborateurs de maîtriser leur véhicule. Une tournée sur l'entretien des véhicules est organisée dans les exploitations à cet effet.
- **Contrôle hiérarchique :** Des contrôles mensuels sont organisés pour détecter les dysfonctionnements et les corriger afin d'éviter les accidents.

- **les sous-traitants**

En ce qui concerne **les sous-traitants**, notre action vise à amener les entreprises vers les mêmes standards exigés pour nos collaborateurs en matière de sécurité. L'accent est mis sur la formation des entreprises sur les règles d'accès au réseau de Distribution et la dotation des collaborateurs des entreprises en EPI adapté. En outre, la redéfinition des conditions d'attribution et de retraits des agréments a permis de relever le niveau de professionnalisme des sous-traitants. Les accidents d'origine électrique de ces entreprises sont également analysés et les recommandations diffusées aux exploitations.

Résultats obtenus. Le nombre d'accidents impliquant les entreprises sous-traitantes est resté stable entre 2016 et 2017 avec 2 accidents.

d | Enfin pour la sécurité des tiers, notre action a consisté à :

- **Sensibiliser les collaborateurs** sur la nécessité d'éliminer avec célérité les situations à risque pour les riverains.
- **Confectionner et distribuer aux clients un dépliant** sur les conseils pour leur sécurité intitulé « Ensemble évitons les risques électriques » afin de leur donner le maximum d'informations.
- **Sensibiliser la population** (les écoliers de l'EPP Christ Roi de Daloa, les élèves du Lycée Scientifique de Yamoussoukro, les étudiants de l'Institut Voltaire de Marcory, la presse, les autorités, les chefs traditionnels, les présidents d'associations, les hôtels, les pharmacies, les boulangeries, ...) sur les risques électriques dans les directions régionales de Daloa, Man, Yamoussoukro, Aboisso, Dabou, Gagnoa et Abidjan.



AGENTS CIE

en formation de
sécurité routière.

Résultats obtenus. 25 accidents (dont 18 décès) de tiers en 2017 contre 39 (dont 30 décès) en 2016

- **Perspectives 2018 :** L'objectif est d'éradiquer les accidents d'origine électrique aussi bien pour les collaborateurs, les entreprises sous-traitantes, que pour les tiers à l'horizon 2020. Pour y parvenir, les actions suivantes seront mises en œuvre les prochaines années :
 - Les différentes actions initiées seront maintenues en 2018 ;
 - Généralisation progressive des TST HTA ;
 - Rigueur accrue dans l'accès au réseau à travers la mise en place de bureau d'exploitation ;
 - Recyclage dans tous les domaines de la sécurité électrique ;
 - Elaboration d'instructions permanentes de sécurité, des instructions de travail ;
 - Maintien des agréments SERECT en HTA et BT ;
- Gestion de l'outillage optimisé afin d'éviter les ruptures (mise en place d'un logiciel) ;
- Utilisation des médias (radio, télé, presse) pour toucher plus de clients dans la sensibilisation ;
- Visites hiérarchiques de sécurité réalisées lors des travaux des sous-traitants ;
- Démarrage des activités du comité de prévention routière ;
- Finalisation du carnet de prescriptions au personnel sur les risques généraux ;
- Equipement de tous les véhicules en kits de sécurité ;
- Formation sur la manutention manuelle, les gestes et postures.



ICASA 2017

ICASA, la Conférence Internationale sur le SIDA est la plus grande conférence sur le sida en Afrique qui accueille plus de 10 000 délégués du monde entier. La 19^{ème} édition de cette conférence a eu lieu à Abidjan, au Sofitel Hôtel Ivoire du 04 au 09 Décembre 2017. La Compagnie Ivoirienne d'Electricité, entreprise pionnière de la lutte contre l'infection à VIH/SIDA dans le milieu du travail en Côte d'Ivoire, n'est pas restée en marge et a marqué de sa présence pour montrer son engagement dans cette lutte. Cet événement a réuni des Chefs d'Etats et de Gouvernements, des décideurs politiques, d'éminents scientifiques, et des représentants de la Société Civile, des militants de la lutte contre le SIDA, des personnes vivant avec le VIH.



D/ INVESTIR DANS LA FORMATION

1 | DÉMARCHE COMPÉTENCES

Entamée depuis 2013, la Démarche Compétences a été initiée par le Groupe Eranove dans le but :

- *d'identifier les différents métiers et compétences pour la réalisation optimale des activités ;*
- *d'identifier le niveau de compétences de ses collaborateurs pour exercer ces activités;*
- *de mesurer les écarts entre les compétences actuelles et celles attendues;*
- *de mettre en adéquation ces compétences avec les exigences attendues.*

A titre de rappel, l'enjeu de la mise en œuvre de la Démarche consiste en l'acquisition, le développement et la validation des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires, pour permettre à chaque collaborateur, de construire au mieux son projet professionnel à l'intérieur d'une entreprise ambitieuse.

ACTIONS REALISÉES EN 2017 :

Sur la base du retour d'expérience de la phase pilote de 2016, l'année 2017 a été marquée par l'extension de la mise en œuvre de la Démarche Compétences aux métiers techniques et commerciaux, après la mise à disposition de la cartographie des compétences à la Direction Générale, en vue de présenter les compétences disponibles de la phase pilote.

2 | PÔLE D'EXCELLENCE CME

Le Centre des Métiers de l'Electricité (CME) est un centre de formation de performance et d'excellence créé le 06 mars 1970, dont l'activité clé est la formation dans les domaines de l'électricité, de la gestion et du management.

Le CME a obtenu la certification RH Excellence et le label « centre d'excellence » de l'Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique (ASEA). Il est également le seul centre en Afrique francophone à avoir obtenu la certification SERECT pour les Travaux sous Tension Basse Tension et Haute Tension de type A.

En complément de la formation continue, le CME propose des cursus de formations diplômantes sanctionnés par des diplômes tels que le Brevet de Technique Supérieur. En 2017, hormis les BTS, ont été reçus 4 416 collaborateurs CIE en formation continue pour 104 748 heures stagiaires et 220 professionnels en formation initiale.

Le CME a des partenariats établis avec des sociétés internationales du secteur, tels que : EDF, RTE, General Electric, Schneider Electric, ...



**ÉTUDIANTES
DU CME**

en formation.



320 M fcfa
pour soutenir les
actions sociales



**Quinzaine entre
vous et nous**
23 333 clients sondés



CHAPITRE 05

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT LOCAL



40 jours en moins

sur le délais de paiement des prestataires vulnérables



32%

des achats nationaux réalisés dans les localités abritant les barrages



A/ DÉVELOPPER DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS

CONTRIBUTION DE LA CIE AU PIB NATIONAL

Conformément à sa mission de service public, la CIE est chargée de collecter l'ensemble des produits et des charges du secteur de l'électricité. Les recettes encaissées par le secteur de l'électricité seront affectées selon les modalités fixées par décret n°2010-200 du 15 juillet 2010 portant définition des règles de gestion des flux financiers du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, le chiffre d'affaires énergie 2017 ressort à 542,2 Mds de FCFA contre 549 Mds de FCFA en 2016 ; soit une baisse de 7 Mds de FCFA. Ce résultat ne permet pas à nouveau de rétablir l'équilibre financier du secteur.

De plus, la ventilation du chiffre d'affaires énergie 2017 se répartit comme suit :

- *la rémunération de CIE sur vente d'énergie 125,3 Mds de FCFA, en progression de 2% ;*
- *les achats de combustibles et d'énergie 438,5 Mds de FCFA, quasi stables ;*
- *la redevance, déficitaire de 21,3 Mds de FCFA, en dégradation de 54 %.*

PERFORMANCE FINANCIÈRE DE LA CIE

Le chiffre d'affaires en part propre de la CIE est passé de 164,2 Mds de FCFA en 2016 à 176,7 Mds de FCFA en 2017, affichant une hausse de 8%. Il est principalement composé de la rémunération de la CIE précitée sur les ventes d'énergie (125,3 Mds de FCFA) en hausse de 2% ; des travaux liés à l'exploitation et divers produits pour 44,8 Mds de FCFA (+32%) ; et des travaux d'entretien, de rénovation et d'extension pour 6,6 Mds de FCFA (-3%).

En outre, suite à une décision du Conseil d'Administration de la BRVM (décision N°2015-004-BRVM-CA du 31 décembre 2015) et de l'Assemblée Générale Mixte de la CIE du 08 Juin 2017, la CIE a procédé à un fractionnement de ses actions en date du jeudi 19 octobre 2017.

QUELQUES POINTS MAJEURS SONT À RELEVER :

- **Le rapport de fractionnement est de vingt (20) actions nouvelles pour une action ancienne ;**
- **La valeur nominale de l'action est réduite et passe de 5 000 FCFA à 250 FCFA ;**
- **Le nombre d'actions composant le capital social de la CIE est passé de 2 800 000 à 56 000 000 ;**
- **La valeur théorique de l'action fractionnée à la clôture de la séance du jeudi 19 octobre 2017 est de 2 900 FCFA contre 57 995 FCFA (20*2 899,8FCFA le mercredi 18 octobre 2017).**

Au final, le cours moyen fractionné s'affiche à 3 067 FCFA durant l'année 2017.

B/ NOURRIR LES LIENS DE PROXIMITÉ

1 | BILAN YVEO

LE PARTENARIAT CIE-YVEO (YACOLI VILLAGE ECOLE OUVERTE)

Dans le cadre du partenariat entre la Compagnie Ivoirienne d'Electricité et l'ONG YVEO, pour la mise en œuvre du programme de proximité et de gestion des communautés villageoises, les objectifs poursuivis étaient de :

- Renforcer le cadre institutionnel de gestion du programme,
- Poursuivre le projet d'alphabétisation des communautés,
- Appuyer les communautés en matière d'entrepreneuriat rural,
- Réaliser les projets d'infrastructures communautaires,
- Mettre en place des mécanismes d'accompagnement des communautés villageoises dans le processus de sauvegarde de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT

Le premier semestre 2017 a permis de réaliser partiellement cinq (5) activités prioritaires retenues par les communautés villageoises et inscrites dans leur plan de développement local.

Deux (2) activités sont toujours en cours de réalisation. Il s'agit, notamment des activités suivantes : (I) Construction des latrines communautaires de Kossou et Gbily ; et (II) Construction des fermes avicoles et porcines communautaires des sites de Taabo, Kossou, Gbily et Tchétaly.

Programme d'alphabétisation fonctionnelle :

La mise en place des conditions matérielles pour la poursuite du projet d'alphabétisation fonctionnelle a été composée de 4 activités principales :

- Formation de quatorze (14) formateurs ;
- Installation d'un comité d'alphabétisation par village ;
- Conception, production et remise des kits d'alphabétisation fonctionnels par site ;
- L'ouverture de huit (8) classes d'alphabétisation dans les villages de Taabo, Kossou, Gbily et Tchétaly. Ce projet a été réalisé à 100 %.

Renforcement du cadre institutionnel de gestion du Programme (renforcement des capacités et mobilisation communautaire) :

- Affectation de trois (3) Agents de Développement Local (ADL) sur les sites de Taabo, Kossou, Gbily et Tchétaly ;
- Formation des membres des organes de gestion aux méthodes de conduite de réunions et projets communautaires ;
- Renforcement des capacités des membres des organes de gestion du Programme aux techniques de rédaction des projets communautaires et documents administratifs.

Ce projet a été réalisé à 100 %.

Entrepreneuriat rural et insertion socio-économique des communautés :

- Formation de quatorze (14) jeunes issus des villages de Taabo, Kossou, Gbily et Tchétaly aux techniques d'élevage moderne à l'INFPA de Bingerville ;
- Appui aux communautés de Gbily et Tchétaly pour le renouvellement des plantations de cacao (réalisation des pépinières) ;
- Elaboration des plans d'affaires pour l'installation des fermes communautaires avicoles et porcines ;
- Sélection des entrepreneurs pour la réalisation des chantiers ;
- Signature d'un protocole d'accord YVEO-Finances, en vue d'accompagner la réalisation des fermes communautaires ;
- Signature de convention cadre de coopération entre le Programme de Formation aux Métiers Ruraux (PFMR) en vue d'accompagner les communautés rurales de Taabo, Kossou, Gbily et Tchétaly.

Ce projet a été réalisé à 75 %.

Gestion de l'environnement et protection de la biodiversité :

- **Sensibilisation des communautés rurales sur la préservation de l'environnement et la gestion des ordures ménagères ;**
- **Signature d'une convention cadre de coopération avec le Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable ;**
- **Signature d'une convention cadre de coopération avec l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, en vue d'appuyer les communautés rurales dans les processus de reboisement et de préservation des aires protégées.**

Ce projet a été réalisé à 75 %.

Construction des latrines communautaires :

Ce projet est en cours de réalisation, avec un taux de 25%.

2 | ACTIONS AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Dès le lancement de la démarche RSE, la CIE, à travers la DPE, a défini en 2014, sa vision et ses engagements en matière de développement durable.

A partir de 2015, elle a mis en œuvre un programme de communication et d'intégration. Tous les collaborateurs ont été sensibilisés et les parties prenantes externes ont été identifiées et analysées. La préparation du dialogue a commencé par une série de rencontres de l'ensemble des parties prenantes sur tous les sites en vue d'échanger sur les principes du développement durable et de présenter les engagements de la CIE en la matière.

En 2016, le dialogue à proprement parlé (b to b) avec les parties prenantes a commencé et s'est poursuivi en 2017. A l'issue de ces échanges qui ont permis de recenser leurs besoins et attentes, un plan d'actions a été élaboré sur la période 2017 – 2020 et une revue des indicateurs du GRI4 a été faite en vue de préparer le reporting RSE.

L'année 2017 a été consacrée à la collecte des données du reporting pour la rédaction du Rapport de Développement Durable de la CIE. Par ailleurs, dans le but de pérenniser le dialogue avec les parties prenantes et suivre la mise en œuvre du plan d'actions RSE 2017-2020, des Gouvernances Zones ont été mises en place sur les différents sites. Ce sont des plateformes constituées des principales parties prenantes, en mesure de contribuer à la mise en œuvre des actions RSE. Elles sont pilotées par les Directeurs d'Usine qui sont appuyés par les autorités administratives, locales et les représentants de la société civile. La gouvernance au niveau du staff est maintenue pour suivre les activités des Gouvernances Zones.

Le plan d'actions 2017 – 2020 décliné localement au niveau des sites d'implantation, s'articule autour de 5 domaines :

a | Gouvernance et communication :

Il s'agit de participer aux instances locales de gouvernance des patrimoines d'intérêt commun (digues – lacs - forêts – ressources halieutiques – faune / flore). Il est prévu de renforcer les capacités des Autorités et Elus locaux autour des questions de Développement Durable et d'agir auprès de ceux-ci pour la prise en compte des intérêts légitimes des parties prenantes. La priorité est portée sur Taabo et Buyo.

Concernant la communication, Il s'agit d'utiliser les radios de proximité comme relais de communication pour diffuser des informations sur les produits et services de la CIE (PEPT). Des partenariats avec les radios locales sont prévus avec l'appui de la DIRCOM pour le choix des thèmes et l'animation des émissions. La priorité est sur Ayamé, Kossou et Taabo.

b | Partage des bienfaits de l'électricité :

il s'agit de favoriser l'accès à l'électricité pour tous en permettant aux populations autour des barrages de bénéficier des compteurs prépayés, avec l'appui de la DCE, d'aider également à lutter contre la fraude et à renforcer l'éclairage des lieux publics avec l'appui de la DEP. Les priorités sont sur Ayamé, Taabo, Buyo et Fayé. Le résultat obtenu en 2017 est donné dans le tableau ci-dessous :

COMMUNE	LOCALITÉ	STATUT TRAITEMENT OK / KO	REALISE BRANCHEMENTS				
			A0	A1	A2	A3	TOTAL
BUYO	TCHETALY	KO	0	0	0	0	0
	LOBOVILLE	KO	0	0	0	0	0
	MAYAKOFFIKRO	OK	1	31	48	15	95
	AHOUATY	OK	15	40	222	148	425
	AMANI MENUU	OK	60	192	196	90	538
	SOKROGBO	OK	21	1	200	68	290
TAABO	AHONDO	OK	7	0	99	69	175
	TOKOHIRY	OK	170	0	0	0	170
	TAABO VILLAGE	OK	45	88	79	100	312
	TAABO CITE	KO	0	0	0	0	0
	KOTIESSOU	KO	0	0	0	0	0
	N'DENOU	KO	0	0	0	0	0
KOSSOU	KOSSOU	KO	0	0	0	0	0

FAYE a été traité avec 320 comptages posés en Février et Mars 2017. Taabo a connu une croissance de plus de 300 branchements en 2017.

c | Préserver l'environnement :

Il s'agit d'améliorer l'exploitation des lacs pour tenir compte des besoins vitaux des populations et de la biodiversité, de réaliser les bilans écologiques et socio-économiques des sites, de participer aux activités de reboisement et de sensibiliser en matière de pêche et d'agriculture durables. Des projets de conventions sont en cours, notamment avec l'université d'Abobo- Adjamé, YVEO et l'OIPR. Les priorités sont sur Buyo, Fayé et Ayamé.

de mettre un dispositif d'alerte aux manquements à l'éthique et à la fraude ouvert à toutes les parties prenantes et de doter les villages d'espaces de vie communautaire et associative (préaux – foyers des jeunes et des femmes). Les priorités sont à Ayamé et Fayé.

Concernant les parties prenantes internes, un code de bonne conduite a été rédigé pour traduire concrètement sur le terrain l'application de la charte d'éthique déjà en place.

d | Renforcer la résilience économique, sanitaire et sécuritaire des populations :

Il s'agit de s'engager sur des délais raisonnables de traitement des factures des prestations des Parties Prenantes vulnérables (Associations des femmes, des jeunes, main d'œuvre journalière), de soutenir les projets associatifs des jeunes et des femmes par des dons de matériels d'automatisation, de soutenir les projets communautaires (plantation, apatam) en collaboration avec YVEO. Les priorités sont à Buyo, Kossou et Ayamé. Avec l'appui de DFC, les accreditifs des sites ont été renforcés et les RGP ont été sensibilisées pour suivre le paiement des prestataires vulnérables. Les délais ont été réduits de 50 à moins de 10 jours sur certains sites. De plus, au niveau business, la part des achats locaux s'élève à 615 512 760 FCFA sur un total des achats nationaux de 1 921 980 916 FCFA, soit 32%.

Un conclave réunissant l'encadrement a été organisé en novembre 2017 pour examiner l'exhaustivité des parties prenantes et mettre à jour la liste des parties prenantes. Il est prévu de réaliser ces conclaves une fois par trimestre en vue de maintenir l'interactivité des rapports avec les parties prenantes.

3 | ACTIONS COMMERCIALES ET MARKETING – PROJET O'CLIENT

PRÉSENTATION DU PROJET

La Direction Générale de la CIE a décidé en décembre 2014 de s'engager dans une démarche d'amélioration de la relation client visant à renforcer l'image de l'entreprise. Elle a ainsi procédé à la mise en place du Projet «O'CLIENT» dont l'objectif est de transformer la culture et les pratiques de la relation client par la formation.

Pour ce faire, une équipe de formateurs internes dédiés au projet est constituée pour la formation de l'ensemble des collaborateurs.

e | Réaliser l'excellence professionnelle et améliorer la qualité de vie :

Il s'agit de former tous nos agents aux droits de l'homme et à l'éthique, d'étendre la signature individuelle de la charte d'éthique à tous les agents avec l'appui de la direction en charge de l'éthique,

ENJEUX

Créer un lien affectif avec les clients en apportant une dimension humaine dans nos relations et

positionner notre entreprise sur le marché de la fourniture d'électricité en Afrique en vue de faire face aux enjeux à l'horizon 2020.

ACTIONS MENÉES

Formation des collaborateurs :

MODULES	fondamentaux	Métier			Manager la relation client	Effectif formé
		agence	AZ	ER		
					RC /RT/RF	
NBRE DE SESSIONS	5	12	2	2	5	271

Enquête sortie d'agence

Cette enquête est réalisée pour mesurer le niveau de satisfaction des clients et parallèlement mesurer le niveau d'appropriation des outils de la formation par les collaborateurs.

- **120 clients ont été interrogés sur les items suivants portant sur la qualité de l'accueil physique en agence (caisse et plateau commercial), sur le temps d'attente et les délais de traitement des demandes.**

Suivi post formation

Cette phase consiste à coacher les managers de proximité (RF, RC, RT) afin de s'approprier les outils de management de la relation client et qu'ils puissent encadrer leurs collaborateurs.

- **37 Managers de proximité ont été coachés ;**
- **189 collaborateurs ont été observés en situation de travail conformément à la grille d'observation sur la relation client.**

Atelier de professionnalisation ou renforcement de compétences

Suite à des actions de progrès identifiées au cours des accompagnements terrain des collaborateurs, les formateurs ont élaboré et animé 8 mini - modules pour 48 collaborateurs.

Quinzaine « ENTRE VOUS ET NOUS »

La quinzaine « ENTRE VOUS ET NOUS » a pour objectif d'aller vers les clients, de permettre aux collaborateurs de mettre en pratique les acquis de la formation et de faire savoir à la population que la CIE est résolument orientée client. Les 3 quinzaines organisées au cours de l'année 2017 ont permis de capter les attentes de **23 333** personnes.

C/ ACTIONS DE SPONSORING ET MÉCÉNAT

Construire l'image forte d'une entreprise citoyenne, centrée sur le client et totalement engagée dans le Développement Durable, tel est le leitmotiv de la CIE.

En 2017, la CIE a consacré 320 MFCFA au soutien des actions sociétales dans les domaines de l'éducation, la santé et le social, le sport et la culture.



**CENTRE DE
RELATION
CLIENT**

EDUCATION

Une éducation de qualité pour tous est l'un des piliers les plus solides et éprouvés du Développement Durable. La CIE participe à l'atteinte de l'objectif des Nations Unies sur l'éducation de permettre à toutes les filles et tous les garçons de suivre un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. A ce titre, la CIE a, au cours de l'année 2017:

- *Accompagné la Fondation MAYAMA dans la scolarisation des jeunes filles déscolarisées, apporté un appui financier aux activités de la Société Mathématique de Côte d'Ivoire et contribué aux travaux de sécurisation du centre socio-éducatif de Treichville.*
- *Organisé, en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, la 3eme édition du Prix National CIE d'Excellence, pour récompenser 14 élèves (filles et garçons) qui ont brillamment réussi à leurs examens de fin d'année (CEPE / BEPC/ET BACCALAUREAT) dans les filières générales et techniques.*
- *Réhabilité 6 écoles primaires dans le cadre de la caravane « Foot Music Tour » organisée par la structure Internationale Sport Management (ISM), dirigée par l'ex footballeur International Didier OTOKORE.*

SANTÉ / SOCIAL

L'objectif de Développement Durable N° 3 fait partie des axes d'actions sociétales choisies par la CIE. A ce titre, au cours de l'année 2017, la CIE a :

- *Accompagné le Centre Pédiatrique Chirurgical du CHU de Treichville dans la prise en charge de l'opération de 10 enfants malades souffrants de hernie.*
- *Contribué au raccordement électrique de l'Hôpital Général de TANDA, dans le but*

d'améliorer les conditions de travail des agents de cet hôpital, en assurant une meilleure qualité du courant par des branchements faits par des professionnels.

- *Fait plusieurs dons au centre de santé de PEPRESSOU et à l'Hôpital Général de Daoukro, à l'occasion du Festival International de la Culture et des Arts de Daoukro (FICAD), qui s'est tenu du 08 au 16 avril 2017.*

SPORT ET CULTURE

Le sport et la culture représentent un moyen de rassemblement pour les populations.

Ainsi, au cours de l'année 2017, la CIE a :

- *Organisé, à l'occasion de la 31ème édition de la CAN de Football du 16 Janvier au 05 Février 2017, la retransmission sur 6 sites dont 4 à Abidjan (espace SOCOCE Deux Plateaux, site tournant avec la Radio CI, site Plateau Dokui, site VIP) et 2 à l'intérieur (Yamoussoukro et Gagnoa) ;*
- *Sponsorisé la 10ème édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA 10), qui s'est déroulée du 25 au 30 avril 2017 à Abidjan et à Adiaké;*
- *Poursuivi le partenariat avec l'Association des Footballeurs Ivoiriens (AFI), avec le challenge du meilleur joueur du mois de la LIGUE 1 ;*
- *Assuré, durant les 8ème jeux de la Francophonie qui se sont déroulés à Abidjan du 21 au 30 juillet 2017, la fourniture permanente de l'électricité et veillé à sa continuité sur tous les sites qui ont abrité les différentes compétitions ;*
- *Fait des dons, à l'occasion de la 3ème édition du festival « WOBIN » qui s'est déroulée à Korhogo du 23 au 31 Décembre 2017, à plus de 4 000 enfants de l'orphelinat du centre de solidarité et action sociale.*



ANNEXES

**Tableau de concordance
Matrice de recensement
des critères de Reporting GRI V4**

..... P.75

Tableau de concordance ODD

..... P.79

TABLEAU DE CONCORDANCE - GLOBAL REPORTING V4

MATRICE DE RECENSEMENT DES CRITÈRES DE REPORTING GRI V4

CRITÈRES N°	DÉNOMINATION DU CRITÈRE	LOCALISATION
Catégorie : Stratégie & analyse de développement durable		
G4-1	Déclaration du Directeur Général	Edito
G4-2	Description des principaux impacts, risques et opportunités	Introduction
Catégorie : Profil de l'organisation		
G4-3	Nom de l'organisation.	Introduction
G4-4	Principales marques, produits et services.	Introduction
G4-5	Siège de l'organisation	Introduction
G4-6	Implantations de l'organisation avec des activités de DD.	Introduction
G4-7	Propriété et forme juridique de l'organisation.	Introduction
G4-8	Répartition géographique du marché de l'organisation	Introduction
G4-9	Taille de l'organisation	Introduction/4.A
G4-10	Nombre total de salariés par type de contrat de travail et par sexe.	4.A
G4-11	Pourcentage de salariés couverts par une protection sociale	Introduction
G4-13	Changements dans l'organisation au cours de la période de reporting	Introduction
G4-14	Méthodologie, démarche et principe de précaution dans l'organisation	1A / 1.D
Catégorie : Périmètre, principes de reporting et aspects retenus		
G4-17	Structure organisation / liens capitalistiques	Introduction / 1.A
G4-18	Principes de reporting	Introduction
G4-20	Périmètre d'aspects pertinents au sein de l'organisation	Introduction
G4-21	Périmètre d'aspects pertinents en dehors de l'organisation	Introduction
Catégorie : Mécanismes d'implication des Parties prenantes		
G4-24	Liste des parties prenantes dialoguant avec l'organisation	1.B/5.B
G4-26	Méthode d'implication des parties prenantes et fréquences du dialogue	1.B/5.B
G4-27	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes dans le cadre du dialogue	1.B/ 4.A/ 5.B
Catégorie : profil du rapport de reporting RSE		
G4-28	Période de reporting	Edito
G4-29	Date de publication du dernier rapport	NC
G4-30	Cycle de reporting	Introduction
G4-31	Point focal du reporting	1.D
G4-32	Prise en compte du GRI Version 4	1.D
G4-33	Mécanisme de vérification externe du rapport	NC

Catégorie : Mécanismes de gouvernance de l'organisation		
G4-34	Structure de gouvernance de l'organisation	1.A
G4-35	Processus de délégation des pouvoirs	1.A
G4-36	Nomination de responsables, économiques, environnementaux et sociaux et leur hiérarchie directe	1.D
G4-51	Rémunération et incitation	4.A
Catégorie : Ethique et Intégrité		
G4-56	Description des valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	1.C/4.A
Aspect : Performance économique		
G4-EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	2.A / 2.B / 4.A / 4.B / 5.A/5.B
G4-EC2	Implications financières, autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liés aux changements climatiques	1.D/2.B / 3.B / 3.D
G4-EC3	Etendue de la couverture des régimes de retraite à prestation définies	4.A
Aspect : Présence sur le marché		
Présence sur le marché		Introduction / 2. A/2.B
Aspect : Impacts économiques indirects		
G4-EC7	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et d'appui aux services	5.B/ 5.C
G4-EC8	Impacts économiques indirects substantiels, importance de ces impacts	2.B / 5.B/ 5.C / 5.3
Aspect : Matières		
G4-EN1	Consommation de matières en poids ou volume	3.A
G4-EN2	Pourcentage de matériaux de matières recyclées consommés pour la fabrication de produits et services	3.A
Aspect : Énergie		
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	1.D/ 3.B
G4-EN7	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	3.B
Aspect : Eau		
G4-EN9	Sources d'approvisionnement en eau très touchées par les prélèvements	3.A
Aspect : Émissions		
G4-EN15	Emission directes de gaz à effet de serre	3.D
Aspect : Effluents et déchets		
G4-EN23	Poids total de déchets par type et par mode de traitement	3.C
G4-EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux,	3.C
G4-EN26	Identification des plans d'eau et leur écosystème touché par le rejet et le ruissellement des eaux	NC

Aspect : Produits et services

G4-EN27	Porté des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et services	1.D/3.D
---------	---------------------------------------------------------------------------------------	---------

Aspect : Transport

G4-EN30	Impact environnemental du transport des produits, marchandises et matières utilisées par l'organisation dans le cadre de ses activités,	3.C
---------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT

Aspect : Emploi

G4-LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique.	4.A
G4-LA2	Avantage sociaux offert aux salariés à temps pleins et non aux intérimaires, non salarié à temps partiels par principaux sites opérationnel	4.B

Aspect : Santé et sécurité au travail

G4-LA5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans les comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail	4.A
G4-LA6	Taux et types d'accidents de travail, maladie professionnelle, d'absentéismes, de jours de travail perdu par zone géographique et par sexe,	4.C
G4-LA8	Thème de santé et de sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats	4.C

Aspect : Formation et éducation

G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation pour les salariés de l'organisation au cours de la période de Reporting, par : sexe ; catégorie professionnelle.	4.D
G4-LA10	Programmes de développement des compétences et formation des employés	4.D

Aspect : Diversité et égalité des chances

G4-LA12	Répartition des salariés par groupe professionnel par âge et sexe,	4.A
---------	--------------------------------------------------------------------	-----

Aspect : Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

G4-LA13	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes par catégorie et principaux sites opérationnels	NC
---------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ

Aspect : Communautés locales

Description de l'approche managériale (DMA)	4.B/4.C
---------------------------------------------	---------

SOUS-CATÉGORIE : RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS
Aspect : Santé et sécurité des consommateurs

G4-PR1	Pourcentage des catégories de produits et services pour lesquels les impacts sur la santé sont évalués aux fins de l'amélioration,	NC
--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Aspect : Étiquetage des produits et services

G4-PR5	Résultats ou principales conclusions des enquêtes de satisfaction client menées pendant la période de Reporting et concernant	2.B
--------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----

Supplément secteur de l'énergie

G4-EU1	Capacité installée	Introduction / 2.A
G4-EU2	Energie nette produite	Introduction / 2.A
G4-EU3	Nombre d'abonné aux services	Introduction
G4-EU4	Longueur du réseau de transport et de distribution d'électricité	Introduction
G4-EU6	L'approche de gestion pour assurer à court, à moyen et à long terme la disponibilité et la fiabilité de l'électricité	2.A/3.C
G4-EU11	Pertes d'énergie de transmission, de distribution en pourcentage d'énergie total	Introduction

Pratiques de travail et le travail décent

G4-DMA	Programmes et processus pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée	4.D
--------	------------------------------------------------------------------------------------	-----

Supplément sectoriel Electrics Utilities - Société

G4-DMA	Pratiques et programmes, y compris ceux développés en partenariat avec le gouvernement, pour améliorer ou maintenir l'accès à l'électricité et aux services de soutien à la clientèle (ancien EU-23)	2.B / 2.C
G4-EU29	Durée moyenne de coupure d'électricité	2.A

TABLEAU DE CONCORDANCE ODD

ODD N°	OBJECTIFS ET CIBLES	LOCALISATION
ODD n° 1 1 PAS DE PAUVRETÉ 	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.1	D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)	4.A / 4.B / 5.B
1.2	D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	4.A / 4.B / 5.B / 5.C
1.3	Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	4.B
1.4	D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	2.A / 2.B / 2.C / 5.B
1.5	D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	5.B
1.a	Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	5.B
1.b	Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	5.B
ODD n° 3 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	
3.1	D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	4.B / 5.C
3.2	D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	4.B / 5.C
3.3	D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	4.B / 4.C / 5.C
3.6	D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	4.C

3.8	Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	4.B / 5.C
3.9	D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.C / 3.D
ODD n° 4 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1	D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	5.C
4.3	D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.D
4.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.D / 5.B
4.5	D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.D / 5.C
4.6	D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	5.B / 5.C
ODD n° 5 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1	Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	4.A / 5.C
5.5	Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	4.A
ODD n° 6 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	
6.2	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	5.B
6.4	D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	3.A
6.6	D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	3.A / 3.C

ODD n° 7 7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
7.1	D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable Editorial / 2.A / 2.B / 2C
7.2	D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial Introduction / 2.A
7.3	D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique 1.D / 2.B / 3.B
ODD n° 8 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
8.1	Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés 5.A
8.2	Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre 2.A / 2.B / 2.C / 3B
8.3	Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers 4.A / 5.B
8.4	Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière 1.B / 1.D / 2.B / 3.B
8.5	D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale 4.A / 4.B / 4.C / 4.D
8.6	D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation 4.D / 5.B / 5.C
8.7	Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes 4.A
8.8	Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire 4.C
ODD n° 9 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	"Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation"
9.1	Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité 2.A / 2.B / 2.C
9.2	Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés 2.A / 3.A / 3.C / 3.D / 4.A / 5.A

9.4	D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens	1.D / 2.A / 2.B / 2.C : / 3.A / 3.B
ODD n° 11 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
11.1	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	2.B
11.3	D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	2.B / 5.B
11.6	D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	1.D / 3.A / 3.B / 3.C / 3.D
11.7	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	2.B
ODD n° 12 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Établir des modes de consommation et de production durables	
12.2	D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	1.D / 3.A / 3.B
12.4	D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	3.A / 3.C / 3.D
12.5	D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	3.C
12.6	Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	1.D / 2.B / 2.C / 3.A / 3.B / 3.C
ODD n° 13 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.2	Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationale	3.D
ODD n° 14 14 VIE AQUATIQUE 	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.1	D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	3.C
14.3	Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	3.D

ODD n° 15 15 VIE TERRESTRE 	"Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité"	
15.1	D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	3.C / 3D
ODD n° 16 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	
16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	4.A
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	4.A
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	1.C
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Editorial du DG
16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	1.B / 4.A
16.10	Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	4.A
ODD n° 17 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
17.6	Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	1.B
17.7	Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	2.B / 2.C / 3.B
17.17	Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	1.B / 2.B / 5.A / 5.B



Compagnie Ivoirienne d'Electricité

Siège social : 1, Avenue Christiani Treichville

Adresse Postale : 01 BP 6923 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

RCCM Abidjan n° : CI - ABJ - 1990 - B - 149296

Téléphone : +225 21 23 33 00

Télécopie : +225 21 23 35 88

site web : www.cie.ci



Siège social : 1 Avenue Christiani Treichville
Tél. : +225 21 23 33 00 - Fax : +225 21 23 35 88
01 BP 6923 Abidjan 01 (Côte d'Ivoire)
Email : info@cie.ci - www.cie.ci